

L'Action

NATIONALE

Volume XCII, numéro 7, septembre 2002

Voyage au cœur de la mondialisation



1917 2002
DES IDÉES POUR BATIR

L'Action

NATIONALE

Directeur

Robert Laplante

Directrice adjointe

Laurence Lambert

Secrétaire administrative

Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

Marie-Claude Sarrazin, *Bachelière en Droit*

Pierre Serré

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais, *théologienne, Université du Québec à Rimouski*

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin

Micheline Dumont, *historienne*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy - Mathieu Bock-Côté

Couverture

Pierre Gendron, *Métamorphose du paysage*, 1997. Sérigraphie, tirage de 50, 35 x 45 cm, collection de l'artiste.

Photo : Studio C.I.B Bellemare Inc.

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529

Courriels : revue@action-nationale.qc.ca, administration@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113

« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada,
par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP)
pour nos dépenses d'envoi postal »

ÉDITORIAL

Rompre	3
<i>Robert Laplante</i>	

DÉBATS

Courir allègrement à sa perte	9
<i>Jean-Marc Léger</i>	

La démocratie de force	13
<i>Pierre Vadeboncoeur</i>	

Des mots et des faux	17
<i>Jean-Luc Gouin</i>	

Entretien avec Stéphane Kelly	23
<i>Jean-Philippe Trottier</i>	

Mouvement social rural québécois et son modèle de développement	33
<i>Augustin Ependa</i>	

Les prix de L'Action nationale	49
--------------------------------	----

EN PRIMEUR

Le nouveau tome de Bouscotte	61
<i>Victor Lévy-Beaulieu</i>	

DOSSIER

Voyage au cœur de la mondialisation	71
<i>Jean-Louis Bourque</i>	

Hommage à Marcel Trottier	114
---------------------------	-----

**85^e ANNIVERSAIRE
POUR MÉMOIRE**

• De Québec à Victoria ou les avatars du fédéralisme	117
<i>Richard Arès</i>	

COMPTES RENDUS DE LECTURE

Ruptures et permanences	135
<i>Paul-Émile Roy</i>	

Les raisons fortes, nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec	138
<i>Gilles Gagné, Simon Langlois</i>	

Combien de fois encore ?	142
<i>Jean-Denis Robillard</i>	

Jules Gilbert, Pionnier de l'éducation sanitaire	144
<i>Benoît Gaumer et Georges Desrosiers</i>	

La Pensée française, Pour une nouvelle résistance	145
<i>Charles Saint-Prot</i>	

LECTURES	151
-----------------	-----

COURRIER DES LECTEURS	155
------------------------------	-----

INDEX DE NOS ANNONCEURS	2
--------------------------------	---

INDEX DES ANNONCEURS

- | | |
|---|---|
| 69 Allard & Carrière | 161 Ordre naturiste social |
| 69 Bijouterie
emblématique
Lamond & fils | 160 Poitras, Larue &
Rondeau inc. |
| 150 <i>Cap-aux-Diamants</i> | 160 Rassemblement pour
un Pays souverain |
| 12 <i>Devoir, Le</i> | 160 Sansregret, Taillefer
et Associés |
| 134 Encyclopédies
populaires | 32 SAQ |
| 60 FondAction | 148 Société Saint-Jean-
Baptiste de la Mauricie |
| C4 Fonds de solidarité | 148 Société Saint-Jean-
Baptiste de Montréal |
| 70 Loto-Québec | 148 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du Québec |
| 148 Mouvement national
des Québécoises
et Québécois | 69 Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux
de la SAQ |
| 150 Optimum, Gestion de
placements | 167 Veilleux, Marc,
Imprimeur Inc. |
| C3 Optimum placements | |
| 167 Optimum, Société
d'assurance | |

Rompre

Robert Laplante

Les historiens sauront le dire, le sort du gouvernement Landry et le devenir à court terme de l'option sinon du mouvement souverainiste lui-même, auront pris un tournant décisif à Gatineau en ce début de septembre 2002. Fin août, au moment où ces lignes sont écrites, un vaste éventail de possibles est encore ouvert. Façon de parler, évidemment, puisque si l'on en juge par les sondages, le sort de ce gouvernement est joué. Un remarquable concert se fait entendre depuis juin, tout le groupe Gesca, la quasi-totalité des commentateurs et tâcherons de la bourgade médiatique, pontifes radio-canadiens en tête, donnent ce gouvernement pour cliniquement mort. À les en croire, le Québec est tout fin prêt à passer à autre chose. Tout le bric-à-brac des alibis idéologiques les plus éculés lui est d'ores et déjà offert.

Passer à autre chose n'exclut pas de passer à la trappe. Qu'à cela ne tienne! Les intérêts nationaux du Québec ne vaudront jamais plus que l'insignifiance chicanière pour les fatigués, les mondialisés, les post-nationaux et autres satrapes de l'auto-dénigrement. Le gouvernement du

Québec d'emblée écarté, le Parti Québécois présenté comme un fossile et son objectif décrété vétuste, toute une flopée de pseudo-analystes vont pouvoir « faire semblant que c'est intéressant » comme dirait Desjardins et nous infliger de savantes divagations sur les mille et une manières de justifier la dérobade. L'avenir immédiat du Québec ne serait plus qu'une affaire entre libéraux pétrifiés et libéraux revampés, entre un Jean Charest qui n'en finit plus de redire le consentement inconditionnel à l'oblitération *canadian* et un Mario Dumont qui prétend sans rire que sous la gouverne de l'ADQ le Québec obtiendra congé de marée pour quelques années.

Puisque rien ne déferle, pour l'un, puisque rien n'est jamais trop grave pour l'autre, la plus belle campagne jovialiste nous attend. L'un va promettre sur tous les tons que tout est affaire d'écoute, version politico-quétaine du *Écoute ton corps*, et soigne tes bobos par une attitude positive ; l'autre va nous refaire le coup du chirurgien vendeur de lifting, capable de masquer l'usure sous la rhétorique de l'usurier. Le Québec va se faire servir avec une formidable puissance de tir, la propagande creuse du passage à autre chose. C'est déjà parti, le changement par-ci, la réinvention par-là. Le tapage et le brouillage systématique pour ruiner toute perspective. Le babillage pour tenter de faire croire qu'une élection est possible sans que la question nationale y occupe une place centrale. Comme si un peuple pouvait vire à côté de lui-même, comme ces commentateurs qui tentent de vivre à côté de leur ombre. Le bavardage érigé en discours public pour masquer ce fait indéniable : il n'y a plus de place au Canada pour un destin québécois. Les programmes de l'ADQ et du PLQ ne sont que des mots. Ils ne traduisent et n'incarnent aucune position politique réelle, parce qu'ils n'ont plus de posture politique spécifique. Les deux partis qui soutiennent pouvoir passer à autre chose, propose au Québec de s'accommoder de ce que le Canada lui laisse.

Et pour l'instant, le Canada, lui, est vraiment passé à autre chose. Les manœuvres qui ont amené Jean Chrétien à faire ce que l'on sait, ne traduisent pas seulement l'affrontement des vanités et l'inélégance des carnassiers encravatés. Le Canada unitaire se cherche une voix et les factions de l'establishment *canadian* qui s'affrontent d'ores et déjà, ne se battent pas pour faire une place au Québec mais bien pour définir un ordre de priorités et un espace politique dans lequel rien ne lui sera consenti qui ne sera pas défini dans l'intérêt d'un ordre dominé par Toronto et selon des modalités applicables à toutes les provinces. La campagne provinciale du PLQ et de l'ADQ ne seront que de pittoresques et inoffensives sérénades. Dans la langue de Shakespeare, une expression suave sert à décrire l'agitation de ces pathétiques notables : *window dressing*...

Reste le donné pour mort. Un gouvernement et un parti condamnés à ne pas passer à autre chose, prisonniers d'une impitoyable réalité : un peuple ne peut renoncer à se gouverner lui-même que pour consentir à l'être par un autre. La souveraineté ou la minorisation ? Ce serait déjà beau. La réalité, c'est que le statut même de minoritaire nous est désormais interdit. L'ordre constitutionnel *canadian* et sa dynamique unitaire consacrent notre dissolution, l'érosion accélérée de toute forme de spécificité institutionnelle, prélude à l'enfermement dans la réminiscence folklorique. À Gatineau se sera joué en grande partie la capacité de ce gouvernement de porter ce dilemme à la hauteur où on devrait le trouver.

Notre peuple a manifesté une étonnante propension à rater ses rendez-vous avec l'Histoire. Ses élites velléitaires en sont pour une trop large part responsables. Les partis fédéralistes québécois et leurs leaders ont, depuis 1995, avalisé des manœuvres et des menées contre notre peuple que rien ne peut justifier. Ils ont agi avec une couardise qui les déshonore. L'on s'attend à ce qu'un gouvernement souverainiste trouvent les moyens et les mots pour que cela

soit vu et correctement sanctionné par les urnes. L'on s'attend à ce qu'il sache faire ressortir clairement qu'il n'y a rien à gagner à servir un ordre qui nous nie. L'on s'attend à ce qu'il fasse bien voir que la gouverne provinciale est contraire à nos intérêts nationaux. L'on s'attend à ce qu'il cesse de faire ce qu'il a candidement accepté sous Lucien Bouchard : internaliser les contraintes, chercher à se montrer beau joueur en s'interdisant toute initiative susceptible de faire apparaître les enjeux dans des conflits ouverts, en s'enfermant dans une approche gestionnaire qui fétichise les moyens pour ne pas voir l'exigence des finalités. L'on s'attend à ce qu'il conduise une véritable politique nationale.

L'on s'attend finalement à ce qu'il ne soit plus question d'attente. C'est une affaire de courage.

Il faut rompre désormais.

Rompre avec tout ce qui a fait de ce gouvernement l'un des meilleurs gouvernements provinciaux de l'histoire de la province de Québec. Et agir pour donner au Québec le régime de congés parentaux qui servira ses intérêts nationaux. Agir dès cet automne.

Rompre avec les simulacres et les thèmes électoraux frelatés. Ne pas se laisser piéger dans la rhétorique sur le modèle québécois, sur la social-démocratie. Répondre par des gestes qui vont traduire la volonté de tout mettre en œuvre pour éviter l'accroissement des inégalités sociales. Refuser le système d'éducation à deux vitesses. Mettre en place dès le prochain budget un programme de gratuité des études universitaires.

Rompre avec les solutions technocratiques. Mobiliser les régions ressources en difficulté sur une audacieuse politique forestière. Faire prendre le virage de la nouvelle économie à l'industrie forestière. Lancer un vaste train de mesures d'accroissement des programmes d'aménagement forestier. Mettre fin à soixante ans de palabres et créer enfin les milliers de fermes forestières qui donneront des

assises de peuplement solides et des outils de développement adaptés aux compétences et à l'expérience vécue des populations locales.

Rompre avec les lieux communs sur la culture. Mettre en œuvre maintenant une vraie politique d'accessibilité aux œuvres. Incrire dans les programmes de prestation d'aide sociale le droit à la culture pour les assistés sociaux. Fréquenter les œuvres est aussi essentiel que le pain. Il faut permettre à tous les citoyens et citoyennes du Québec de fréquenter les œuvres qui donnent sens et puissance à l'expérience québécoise. Il faut inscrire la culture dans notre filet de protection sociale. Rompre avec l'idéologie du divertissement et le culte des industries de la culture. Faire de la loi anti-pauvreté un modèle d'audace en plaçant la culture au rang des biens de première nécessité.

Rompre avec le consentement au ratatinement que distille insidieusement la perspective provinciale.

Rompre avec l'idée que gouverner c'est gérer. Agir pour faire rêver. Agir et faire appel au dépassement.

Rompre pour s'arracher à soi-même enfin.

Rompre. Parce que l'éventail des possibles est immense. Parce qu'on n'attend rien d'un mort clinique. Parce que la conjoncture est éminemment propice. Parce que le gouvernement Chrétien sera plus empêtré que jamais pour intervenir dans la gouverne. Parce qu'un parti politique dans cette situation n'a plus rien à perdre. Parce qu'il ne conservera sa dignité et sa crédibilité que dans l'audace.

Rompre parce que le temps presse. Les problèmes dans lesquels le Québec s'enlise menacent d'engloutir la prochaine génération. L'État *canadian* va se déployer à une vitesse et avec des moyens qui laisseront le gouvernement du Québec exsangue.

Rompre parce que le monde ne nous attendra pas. Les mutations en cours remettent en cause des structures fon-

damentales. Si notre peuple ne décide pas lui-même de sa participation aux mouvements et processus desquels elles procèdent, la majorité *canadian* qui le nie va s'en charger avec tous les égards qu'elle a toujours su montrer pour ce que nous sommes et voulons être.

Rompre pour en finir avec la vie agonique.

« *Ça ne pourra pas toujours ne pas arriver* » a dit Gaston Miron au lendemain du référendum de 1995. Et ça pourrait arriver vite, quoi qu'en pensent les fossoyeurs à gages. Il vient des moments où l'histoire d'un peuple peut s'accélérer lorsque des gestes d'audace sont posés qui le mettent en mouvement contre ses propres angoisses. Les forces vives du Québec piaffent d'impatience. Le retard des institutions sur le dynamisme de la société leur est devenu insupportable. Une politique, une vraie, une grande pourrait canaliser leur énergie latente. Il faut espérer qu'elle a commencé de naître à Gatineau.

Le Québec veut réapprendre à gagner sur le plan politique.

Le Parti Québécois ne sera crédible aux yeux de ses propres militants d'abord, de l'ensemble des souverainistes et des citoyens du Québec ensuite, que s'il pose des gestes qui élargiront l'horizon avant que ne commence la campagne. S'il n'est pas capable de ce dépassement on se demande bien comment il pourrait en provoquer un plus grand encore pour réaliser son objectif. Il faut sortir de la parlotte et incarner les enjeux et les intérêts nationaux dans des projets mobilisateurs dont l'existence seule saura vraiment fixer les paramètres du vrai débat politique qui devrait avoir lieu à l'occasion de la prochaine campagne. À défaut, il restera toujours le Canada et les fédéralistes pour se payer de mots. ♦

Courir allègrement à sa perte

.....

Jean-Marc Léger

Si peu réjouissantes ont-elles été, les dernières statistiques (publiées en juillet dernier) sur l'accélération du vieillissement de la population canadienne n'avaient rien pour susciter l'étonnement, particulièrement dans le cas du Québec. Décidément champion toutes catégories en matière de désastre démographique, apparemment indifférent à ce drame, notre peuple semble résolu à courir à sa perte. Voilà plus de cinquante ans que le mouvement est amorcé, voilà au moins un quart de siècle qu'il est devenu inquiétant puis angoissant, sans que les pouvoirs publics aient paru préoccupés par le danger évident de la « minorisation » d'abord puis de la disparition progressive de notre nation, sans que les médias aient cru opportun d'alerter l'opinion publique.

Parmi tous les problèmes de notre société, celui de l'anémie démographique est de loin le plus redoutable car aucun des combats, aucune des aspirations, aucune des réformes même n'ont de sens pour un peuple résigné, sinon résolu, au suicide. L'inaction et

l'incurie de tous nos gouvernements (sauf pour un temps celui de Robert Bourrassa, dans la deuxième moitié des années quatre-vingts) sont proprement sidérantes, en particulier de la part de gouvernements issus du Parti Québécois. Comment prétendre rechercher l'affirmation, l'émancipation et la souveraineté du Québec, se dire champion de la défense du français, si on reste inactif, désarmé, face à la question vitale de la survivance du peuple français du Québec ? Car enfin, on souhaite la souveraineté, l'indépendance de qui, s'il n'y a plus de peuple québécois et, de même, on défend la langue de qui ?

La situation n'est pas seulement grave mais dramatique, au point qu'il n'est plus certain que l'on puisse renverser la tendance, même dans l'hypothèse de la mise en œuvre prochainement d'un ambitieux plan de salut national, massivement doté, proclamé comme la haute priorité. Selon la majorité des démographes, il serait possible tout au plus, dans pareille hypothèse, de ralentir l'évolution, peut-être de l'enrayer. Or, rien n'autorise à espérer que les dirigeants politiques rencontrent enfin leur chemin de Damas ni que l'opinion publique soit sensibilisée à l'acuité de la crise démographique, dont le vieillissement accéléré de la population n'est qu'une facette.

L'indifférence des pouvoirs publics à l'anémie démographique du peuple québécois, essentiellement de sa composante française (sans laquelle il n'a plus d'existence propre), constituera assurément un motif d'étonnement pour les historiens de demain. Comment expliquer cette indifférence, ce refus de doter le Québec d'une politique inventive, ambitieuse, globale et dynamique de la population, avec ses trois composantes essentielles : relance vigoureuse de la natalité, approfondissement et élargissement de la politique familiale, réorientation de la politique d'immigration

qui ne peut avoir de sens, surtout dans notre cas, qu'inscrite dans une grande politique de la population? Je ne sache pas d'autre nation, à notre époque, dans le monde occidental, qui, dans une situation de crise démographique ait manifesté une telle passivité. Elles ont toutes réagi vigoureusement, engagé des mesures propres à enrayer le déclin et la plupart y ont réussi, parfois de façon spectaculaire.

Comme chaque fois que notre drame démographique fait de nouveau la manchette pour quelques jours, il s'est trouvé d'admirables zozos pour proposer, de nouveau, le remède miracle: accroître l'immigration, en doubler, en tripler les effectifs annuels! En somme, s'en remettre à autrui du soin de se perpétuer, ce qu'on n'a plus le courage ou l'envie de faire, attendre d'une constellation d'immigrants de toutes origines la préservation de l'identité franco-qubécoise, le salut de la culture et de la langue françaises, alors que nous nous révélons de moins en moins aptes à assimiler réellement les immigrants des dernières années, concentrés dans la région de Montréal. Dans une société équilibrée, en bonne santé morale autant que physique, l'immigration est toujours un appoint, souvent nécessaire, mais ne saurait se substituer à la vitalité propre, à la natalité de la société d'accueil. Sinon c'est céder la place, comme disait si justement le démographe Henripin, C'est renoncer à être. Un grand irréalisme et une grande veulerie peuvent seuls amener un peuple à attendre sa survivance, son salut d'autrui.

Notre peuple aurait-il décidé de sortir de l'Histoire sur la pointe des pieds? ♦

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez Le Devoir
**À VOTRE
PORTE**

du lundi au samedi pour seulement

3,74\$
par semaine (taxes en sus)

**Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide!**

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

La démocratie de force

.....

Pierre Vadeboncœur

On fait dire et faire ce qu'on veut à la démocratie, par exemple son contraire, cautionner des actes de dictature internationale, si c'est le gouvernement d'un grand pays démocratique qui les commet, disons plus particulièrement les États-Unis, car ils sont au cœur de cette contradiction. Je dis particulièrement eux, car ils sont démocrates depuis l'origine et ils donnent au monde le modèle le plus achevé d'une société qui a résolu chez elle, dans une grande mesure quoique difficilement, le problème de la liberté politique. Alors, cette réputation, à la fois fondée et perversément exploitée, tend à tout envelopper, peu important les gestes effectifs des gouvernements américains.

Une sorte de confusion règne grâce à laquelle l'intention réellement exprimée par les USA et mise en pratique, par exemple la volonté de guerre, de force, de domination, revêtue bien entendu de considérations vertueuses, se donne et continue de passer pour une volonté de paix, d'ordre, de démocratie internationale, qui descendrait sur des peuples par la grâce des armées de la nation la plus

démocratique du monde. Celle-ci a fourni maints exemples de cette mystification naguère en Amérique du Sud, aujourd'hui en Asie centrale et au Moyen Orient. L'acte impérialiste le plus évident serait encore un acte démocratique. Ce ne pourrait être autre chose qu'une action méritoire d'un de ces pays qu'on appelle des sociétés de droit.

Les USA poussent très loin cette confusion avantageuse et ils en profitent énormément. Une sorte de nimbe les entoure en partie parce qu'il est mérité, en partie malgré le fait que il ne l'est pas.

Ils représentent la démocratie, et ce titre, qu'ils sont loin d'avoir complètement volé, les sert tout aussi bien quand ils la violent.

Leur propre opinion publique est convaincue que ce pays est la justice même, à l'extérieur comme à l'intérieur.

L'Amérique représente donc la démocratie. Elle n'a que ce mot à la bouche, même quand elle veut installer par les armes et de son propre chef les gouvernements démocratiques des autres...

Dans ce cas, c'est assez extraordinaire : voilà des démocraties nationales créées par l'étranger. Elles le sont non par des suffrages mais par des bombes. Et ce ne sont pas des démocraties mais des États assujettis.

Au sommet de Québec, on a beaucoup insisté sur les démocraties, insistance des capitalistes ; c'était très suspect de la part de gouvernements justement en train de fricoter quelque chose de tout à fait à l'opposé.

Il ne faut pas s'étonner, dans cet esprit, de voir les États-Unis exiger des gouvernements démocratiques. C'est un discours qui à la fois couvre les conquêtes, permet d'instaurer de force des régimes... de droit, vise à ouvrir par contrainte des frontières nationales, celles-ci pourtant garanties jusque-là par le droit international...

La démocratie de puissance, ou démocratie de force, prétend vouloir faire tout cela, et légitimement encore.

La démocratie, faite de renonciation à la force et de remplacement de celle-ci par ce qui la contrarie, c'est-à-dire la pleine reconnaissance d'un titre à la justice, sert maintenant d'arme idéologique pour faire prévaloir non pas le droit par le droit, mais la force par la force.

De ce fait, la démocratie devient le passeport de l'injustice, le mot de passe du pouvoir arbitraire.

Elle le devient, mais dans le plus grand secret, le secret le mieux gardé, celui qu'assure paradoxalement le discours politique le plus public, public à outrance, diffusé sur un milliard d'écrans, extraordinaire machine à produire l'évidence qu'on veut et l'envers de la réalité si l'on veut. Cette diffusion extrême est en elle-même suspecte. Il est impossible qu'elle soit au service du droit. Elle sert donc des intérêts et c'est sans doute sa raison d'être.

Le droit n'existe pas pour l'attaque et pour l'appropriation, mais pour la défense et la protection. C'est par un étrange abus que l'on se sert du droit comme emballage de la force, et de l'idée démocratique comme avant-garde de l'aviation et des chars. Cette situation relative du droit par rapport à la guerre ou, si vous voulez, ce voisinage, le compromettent avec une évidence dont on peut s'étonner qu'elle ne saute pas davantage aux yeux.

Le flottement d'une prestigieuse image de légitimité démocratique dans les aventures impérialistes des États-Unis constitue un phénomène en soi.

La démocratie américaine est une authentique réalité à maints égards, sans doute, mais dans les rapports de ce pays avec le monde, c'est une marque de commerce servant à n'importe quoi, y compris au pouvoir arbitraire du capital.

Cette brume ou ce nuage d'innocence politique empruntée doivent être observés comme tels et distinctement, comme un élément spécifique de la conjoncture actuelle.

L'un de ses inconvénients, c'est de prévenir dans une bonne mesure le décodage de l'impérialisme.

Il n'est pas dans la nature des idées toutes faites de revenir sur elles-mêmes. La démocratie ne doit pas être une idée toute faite. Elle ne vit que si on la discute, que si on la remet en face d'elle-même. Démocratie de puissance est l'image que lui renvoie son miroir en ce moment. Ce n'est pas une image de droit. C'est une image de violence. Démocratie de force est une contradiction dans les termes. ◊

Des mots et des faux

De la provincialisation chez TVA/LCN

.....

Jean-Luc Gouin*

*À la mémoire de Claude Rifat, grand ami du Québec
et bien connu des 'Franciens' de la Toile cybernéenne,
décédé prématurément au Japon, où il résidait, en juillet dernier.*

Lettre ouverte à *Quebecor Inc.*

Province (du latin provincia) : Dans l'Antiquité, pays ou territoire conquis par Rome hors de l'Italie et gouverné selon les lois romaines.

Allons droit au but. Inadmissible. Inadmissible, cette 'politique' que vous maintenez depuis quelques années, à savoir : accoler l'épithète de « provincial » aux substantifs de vos *scripts* pratiquement à chaque occasion où il est question de près ou de loin du Québec (l'État, un ministère, un service, un établissement ou un organisme public, les citoyens en général).

Le Québec est, selon le cas et le propos, une nation une société, une collectivité, un État, un peuple, une patrie. Ou

.....
* Peregrin@Q-bec.com

autres concepts analogues susceptibles, sans adultération ou travestissement, de le désigner ou le définir de façon honnête, exacte et juste. Ramener cette réalité à la notion de 'province', ainsi qu'on le faisait assidûment jusqu'à la Révolution tranquille (naturellement chez Maurice Duplessis, et certainement sans malice chez Jean Lesage), c'est ramener la notion/nation québécoise à l'idée d'une masse plutôt quelconque, quasi informe, et que l'on pourrait identifier vaguement, par exemple, sous le qualificatif de « canadienne-française ». À toutes fins utiles, il s'agit de nous remmener plus de quarante ans en arrière...

Peuple plié-dedans

Le vocable 'province' implique (*im-plicare* : « plier (de)dans ») un rapport de subsidiarité, voire d'infériorité, à l'égard d'une idée plus forte, plus large, plus exhaustive ou plus puissante. Plus fondamentale, en un mot. Une province est toujours « la province *de* » : la partie d'un Tout qui la contient – ou la comprend, au sens exclusivement spatial du terme la plupart du temps... Aussi, subrepticement, de manière insidieuse, éventuellement fourbe (ce pourrait arriver), subliminale assurément, vous inoculez dans l'esprit de chacun de vos lecteurs / auditeurs l'idée récurrente de l'insuffisance foncière, congénitale, du Québec comme entité propre et, pour ainsi le dire, indépendante (à tout le moins, début prometteur, au plan conceptuel). Une province – on le sait instinctivement sans être terminologue –, ça ne se tient pas et ça ne peut, par définition même, 'se tenir debout tout seul'. Celle-ci est donc par nature imputable et redevable à quelque chose qui la dépasse. Allez savoir qui ou quoi...

Voilà donc le 'message' qui se voit véhiculé des centaines de fois chaque jour sur vos écrans, dans vos quotidiens ; sept jours par semaine, trois cent soixante-cinq jours par année. Décidément, on se croirait de plus en plus à la Radio-Canada du premier ministre du même État (et de

son *so* fidèle Robert *Bob* Rabinovitch ! voir entre autres Jean Larose en : <http://ledevoir.com/dossiers/265/4137.html>). Dans *La Presse*, dans *Le Droit*, dans *Le Soleil* ainsi que dans leurs sororales et non moins tendancieuses « feuilles estudiantines », de Sherbrooke, Granby ou Trois-Rivières, sans oublier la défunte Chicoutimi (pourtant toutes sans contredit grandes rivales de Québecor et de ses *Journal de Montréal* et de *Québec*), j'appelle ce phénomène : le supplice de la goutte... d'encre. Bref, le terme « province » utilisé dans le cadre québécois n'a rien d'une lexie neutre et purement géographique. C'est un hyponyme à coefficient hautement politique. Menotté à-la-vie-à-la-mort à son hyperonyme.

Et vous ne le savez que trop

Vous, fils de Pierre Péladeau

Sans quoi on n'aurait pas assisté à ce glissement aussi net que fallacieux depuis plusieurs années. De fait, de la Sûreté du Québec, du gouvernement québécois ou de la nation québécoise, en guise d'illustrations rapides, on est passé *méthodiquement* à la Sûreté provinciale, au gouvernement provincial et, bien sûr, à la « Belle » (épithète ressortie des placards de l'Histoire à titre d'accessit de consolation ?) *Province of Kwoabec*.

Aliénation

Pour tva – lcn–qu[É]b[É]cor (car enfin, sire Karl dit-il Qué bé cor ou bien Ke Be Kor...?), les *Québécois* sont redevenus « des provinciaux ». S'il s'avère en quelque sorte indécent désormais d'attribuer à ceux-ci le gentilé de Québécois, et que par ailleurs la majorité d'entre eux (le masculin inclut ici amoureusement quoique non 'possessivement' le féminin) répugnent manifestement, et sans doute à raison, à se considérer *Canadiens*, eh bien il ne reste plus en effet qu'à noyer le poisson (ou la grenouille, c'est selon) dans la soupe totalement insipide de Provinciaux. Point – ou hameçon – à la ligne. « *Bonjour Mme la Norvégienne,*

M. l'Étatsunien et Mlle l'Ivoirienne. Je me présente: je suis Provincial. And of course proud of it... »

Excentrés, en périphérie de soi, les Québécois (autorisez-moi une ultime fois ce mot tabou sinon obscène, et bientôt folklorique) seraient constitutivement décentrés d'eux-mêmes. Comme un psychotique qui de lui-même ne serait pas le maître, qui n'aurait pas de lui-même la pleine conscience... Bref, les 'vraies affaires' se passeraient ailleurs qu'en lui. *Ailleurs que chez lui*. Quitte, dans ses rares moments de lucidité, à prendre le risque de le mettre très précisément là où il est d'emblée : hors de lui !

Désubstantialisation par substitution d'abord lexicale. Lobotomie linguistique, puis mémorielle, intellectuelle enfin, fatalement, de tout un peuple. Car lorsque l'on ne s'occupe pas soi-même de ses affaires (ce qui s'appelle l'Indépendance), on finit toujours tôt ou tard par subir l'Occupation de quelqu'un d'autre (identifiée comme étant la Dépendance). On souffre alors de « dé-liaison de soi », aussi nommée *Aliénation* (*a-lien* : sans lien, séparé de soi-même) – l'opposé politique absolu à l'alliée/nation.

En somme, et à la lumière de notre propos : substantification de l'absolument relatif, ou l'art de prêter à taux usuraire un pseudo-contenu à la vacuité. Un mot pour un faux. *Where are we ?* De plain-pied dans l'univers orwellien de la novlangue ! Pour ma part, je proposerai le néologisme 'banalisémie' (banalisation/dulcification de sens) pour désigner ce phénomène de transvestisme sémantique.¹

1. « *Big Brother* a eu l'idée de la novlangue, une langue simplifiée, artificielle qui, avec son lexique normalisé, sa syntaxe appauvrie, interdit de penser la complexité, annihile l'esprit critique et rend in formulable toute révolte. L'homme nouveau parle par slogans, son discours est un caquetage. » Jean-Yves Guérin, entrée « 1984 », *Encyclopédie Universalis*, 2002.

Frog Coda

Si déjà l'indigence de votre programmation (chez tva au premier chef: publicités accessoirement saupoudrées de séries et de films américains féroceement commerciaux, le plus souvent violents et de catégorie « B », ou « 6 », largement interchangeables du reste avec les contenus de votre « ex » tqs) m'éloigne depuis assez longtemps de vos chaînes (même au plan de l'information vous ne vous abstenez plus, hormis Mlle Sophie Thibault, M. Pierre Bruneau et quelques rarissimes, pour embaucher sans vergogne des gens incapables de s'exprimer clairement et dans un français correct), voilà que ce RÉDUCTIONNISME SYSTÉMATIQUE DU QUÉBEC achève chez vous de congédier de manière générale les dernières dispositions bienveillantes que j'entretenais à votre égard (ne fût-ce que parce que je me plaisais, ô naïf moi-même, à vous considérer comme de véritables et libres 'concurrents' à la *Soft propaganda* du cartel idéologique *Radio-Canada - Power Corporation*).

Or, bien au contraire, vous vous transformez de façon comparable en instrument de banalisation, de dépersonnalisation et donc, en dernier ressort et incontestablement, d'affaiblissement du seul État français d'Amérique. « *Vive la Province dépendantiste!* »

À croire que vous tenez obstinément à vous faire (outre celui des journaux de vos amis de gesca!?) le porte-voix du gouvernement fédéral le plus dépravé et le plus satrapique qu'on ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale; ce même gouvernement au surplus – « Je me souviens », et vous? – qui fut naguère le maître d'œuvre de l'occupation militaire du Québec, précédant d'à peine plus d'une décennie le rapatriement unilatéral de la *Canadian Constitution...* contre la volonté ferme et unanime de la '*just a (french) province*'.

Hé! LCN - TVA, un p'tit fromage de Stéphane Dion avec ça...?

Ce qui est terrible par-dessus tout dans ce portrait général – à savoir le piétinement massif et généralisé de l'idée même de démocratie, car ultimement c'est bien de cela dont il s'agit –, c'est que dans le contexte où l'ensemble du discours public est confiné dans l'entonnoir d'un verbe unique – en l'occurrence celui de l'étiollement, du rapetissement et ensuite de la résignation comme prélude obligé à l'assujettissement et enfin à la servitude mortifère finale –, il ne reste plus alors que la violence comme outil de communication pour les individus qui ne partagent pas le discours de la DICTATURE D'OPINION DES MONOPOLES DE LA PRESSE.

Bâillonner un homme, c'est lui mettre une dague dans la main. Fût-elle momentanément en sûreté dans un robuste mais recru fourreau de cuir nommé *Devoir*.

Note –. Cette 'dépayssation' orchestrée du Québec ici dénoncée s'oppose de plein fouet, on en conviendra sans peine, à la réalité historique et politique véritable de la matrice de Félix Leclerc. Pour illustration, si nécessaire (?), voir parmi moult « Le Statut de la Liberté », dans *Combats* (<http://www.Combats.Qc.ca/>), automne 1998 (<http://pages.infinet.net/histoire/gouin14.html>).

Également, quelques adrèlecs utiles au dossier :

- Relations.auditoire@TVA.ca (<http://reseau.tva.ca/contactez-nous/courrier-auditoire.shtml> et/ou <http://tva.canoe.com/groupe-tva/>)
- Nouvelles@TVA.ca
- Commentaires@Canoe.Qc.ca
- *Quebecor* : Qi_info@Quebecor.com (http://www.quebecor.com/htmfr/0_0/8_0.asp et/ou http://www.quebecor.com/htmfr/0_0/index.asp)

Entretien avec Stéphane Kelly

.....

Jean-Philippe Trottier*

Stéphane Kelly est sociologue. Membre fondateur de la revue *Argument*, il a écrit deux essais aux éditions du Boréal sur la politique canadienne : *La Petite Loterie. Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français* (1997) et *Les Fins du Canada*, selon Macdonald, Laurier, Mackenzie King et Trudeau (2001). Kelly est un penseur de la jeune génération qui a des vues nouvelles sur des sujets anciens. Il est aussi un remarquable vulgarisateur.

Comment un sociologue peut-il s'intéresser à l'histoire politique d'un pays ?

L'histoire ne doit pas être l'apanage des historiens. Le passé appartient à tout le monde. Il est de fait revisité par des gens de toutes les disciplines : sciences humaines, littérature, histoire de l'art, etc... On pourrait dire la même chose de la vie économique, qui intéresse pas seulement les économistes, mais aussi les historiens, les sociologues, les anthropologues. Idem pour l'art ou la sexualité. Cela dit, l'objet de ma réflexion est le passé canadien. Mon premier

.....
* Diplômé en philosophie de la Sorbonne (Paris), J.-P. Trottier détient aussi deux maîtrises en musique (Univ. McGill). Il a publié dans les revues *L'Agora* et *Liberté*.

livre portait sur la période allant de 1837 à 1867, le second sur l'histoire complète du gouvernement fédéral (1867-2000).

Comment expliquez-vous le titre ? Fins au sens de déclin ou de finalité ?

C'est un clin d'œil à un essai du philosophe canadien George Grant, *Lament for a Nation*. La traduction française portait le titre : *Est-ce la fin du Canada ?* La réflexion de Grant part de l'ambiguïté entre la fin entendue comme déclin du Canada et la fin entendue comme raison d'être. J'ai repris cette réflexion en m'intéressant davantage au second sens. Les sciences sociales ne s'interrogent plus sur le pourquoi de la politique. Elles cherchent des techniques, des recettes en vue de la réussite. Or, le pourquoi des choses importe dans tous les domaines de la vie. S'il n'y a pas une fin qui distingue le projet canadien du projet américain, il vaut mieux s'annexer.

Vous retracez une tradition politique canadienne centrée sur un idéal hamiltonien, par opposition à un idéal jeffersonien. Pouvez-vous expliquer ?

Jefferson et Hamilton sont les deux personnages clés de la pensée politique nord-américaine. Ils ont défini un idéal rival durant la période révolutionnaire américaine, entre 1776 et 1787, c'est-à-dire avant même que naisse l'idée du Canada. L'idéal jeffersonien est plus républicain, plus radicalement démocratique. L'idéal hamiltonien est plus aristocratique et monarchique. Les deux idéaux divergent sur quatre plans.

Le premier plan touche à la conception du fédéralisme : attachés au principe de la souveraineté des États, les jeffersoniens sont plus décentralisateurs. Le deuxième plan concerne la philosophie économique : les jeffersoniens redoutent la concentration économique tandis les hamiltoniens prônent la construction de grands ensembles économiques. Le troisième plan a trait à la conception de

l'État. Afin d'atténuer le patronage et la corruption, les jeffersoniens sont favorables à un État modeste et transparent. Les hamiltoniens n'ont pas de tels scrupules. Ils prônent un État clientéliste. Le quatrième plan a trait à la politique étrangère : les jeffersoniens sont isolationnistes et les hamiltoniens sont interventionnistes.

En scrutant notre tradition politique, je me suis aperçu qu'elle était fortement hamiltonienne et ce, depuis le début. L'idéal hamiltonien traduit un souci pour la stabilité et la durée. Cela explique pourquoi quatre hommes politiques ont exercé le pouvoir pendant plus de la moitié de l'existence de la confédération : Macdonald, dix-neuf ans, Laurier quinze, Mackenzie King vingt et un, Trudeau quinze. Je ne connais aucune démocratie libérale où les longs règnes politiques sont autant souhaités par l'électorat. Car il faut le préciser, ces hommes conservent le pouvoir parce qu'ils sont réélus !

La durée est donc une valeur en soi. Est-ce à cause de la tradition britannique de "law and order" et de "good government" ?

Ce n'est peut-être pas la principale raison. Le projet de nationalité canadienne est né dans le contexte de la défaite des loyalistes lors de la guerre d'indépendance. Les loyalistes, après que le roi d'Angleterre a concédé la défaite, ont décidé de fonder une société britannique plus au nord. Témoins de la décomposition de l'empire britannique en Amérique du Nord, ils étaient conscients du caractère précaire et fragile d'une communauté politique. Cette conscience devint, à la fin du XVIII^e siècle, une obsession pour la stabilité et la durée. Or, il y avait un homme politique américain qui défendait ces idées : Alexander Hamilton, figure patriote lors de la révolution, mais converti par la suite au modèle britannique. En tant qu'opposant à l'idéal jeffersonien, il devint le héros des élites loyalistes établies au Canada. Par son action, Hamilton envoyait le message suivant aux loyalistes : « Vous aviez raison ! »

Vous écrivez qu'aux États-Unis les Américains étaient d'abord jeffersoniens avant de devenir hamiltoniens. Comment en sont-ils arrivés là ?

Si l'on compare la genèse des traditions politiques canadienne et américaine, on remarque que le Canada a été fondé de façon purement hamiltonienne tandis que les États-Unis de la période révolutionnaire étaient traversés par une tension entre les deux idéaux. Dominant du début de la révolution jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'idéal jeffersonien a finalement laissé place à l'idéal hamiltonien. Les élites politiques américaines atténuèrent l'idéal jeffersonien, d'abord dans le but de contrer l'instabilité du nouveau régime. Par la suite, d'autres facteurs agirent dans ce sens : l'industrialisation, l'urbanisation, la centralisation fédérale, la montée en puissance du pays sur la scène internationale.

À ceux qui se plaignent que le Canada s'américanise, vous répondez que notre pays était hamiltonien avant les États-Unis. Vous spécifiez que les deux pays convergent vers ce même idéal, bien que de façon légèrement différente. Vous regrettez donc moins la perte de l'identité canadienne que le rapprochement de la tradition politique américaine de la nôtre.

Tout à fait. Si l'on reprend les quatre pôles évoqués précédemment, on remarque que, pour la politique étrangère, le Canada était dès le début très interventionniste. Il acceptait d'assurer sa part dans la pacification des différents conflits au sein de l'empire. Cette idée n'était pas américaine au départ mais bien britannique, puis canadienne. La plupart des élites politiques américaines du XIX^e siècle étaient isolationnistes. Elles estimaient que la république devait rester à l'écart des conflits internationaux. Sur le plan de la centralisation du fédéralisme, les loyalistes canadiens y étaient tout à fait acquis. Le pouvoir exécutif devait atténuer la turbulence de l'assemblée. Les Américains ont progressivement adhéré à cette idée, acceptant notamment que la présidence devienne quasi-monarchique. En ce qui a

trait à la concentration économique, l'idée d'une république de petits propriétaires a complètement disparu aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle.

Le Canada anglais est-il plus hamiltonien que le Canada français ?

Il est difficile de répondre avec certitude à cette question. J'ai préféré centrer mon analyse sur le Canada en entier. L'idéal jeffersonien avait beaucoup d'adeptes au Canada français jusqu'à la Confédération. Mais il y avait aussi, en contrepoids, le puissant héritage de la monarchie française et du catholicisme romain. Au Canada anglais, le protestantisme inculquait un individualisme aux accents parfois jeffersoniens. Mais le loyalisme y était trop puissant pour faire éclore ce ferment démocratique.

Pouvez-vous donner des exemples frappants d'éléments hamiltoniens chez les quatre hommes politiques dont vous parlez ?

Durant les dix-neuf années de son règne, Macdonald forge un moule très contraignant. Ses successeurs devront s'y plier. Nous avons tendance à l'oublier, mais Macdonald est nommé premier ministre par le gouverneur en 1867. Il y a certes, dans ce régime, des éléments impériaux et centralisateurs. Ces éléments auraient toutefois pu être marginalisés dans les premières années du régime. Hélas, Macdonald imprime une lecture centralisatrice de la constitution canadienne. On aura de la difficulté à s'en sortir par après.

Quels ont été les symboles de son règne ?

Il se sert de capitaux britanniques pour asseoir l'infrastructure de l'Amérique du Nord britannique (chemins de fer, canaux, ports). Il crée de toutes pièces une bourgeoisie industrielle canadienne. Ce Canada Inc s'enrichit principalement grâce au chemin de fer.

Macdonald règne durant une ère d'accalmie sur le plan militaire et impérial en Angleterre. Il n'aura pas, comme Laurier, à

temporiser. Lors de la Guerre des Boers (1899-1902), le chef libéral doit se ranger du côté de l'Angleterre et envoyer des soldats, adoptant de ce fait une mesure hamiltonienne d'intervention.

Des quatre premiers ministres étudiés dans ce livre, Laurier et Mackenzie King sont ceux qui cherchent le plus à établir un équilibre entre les deux idéaux. Les deux sont attachés à la tradition républicaine libérale du XIX^e siècle. Dès son accession au pouvoir, Laurier est placé sur la défensive par la nouvelle politique impériale britannique. Sa conception du fédéralisme est nettement plus décentralisatrice que celle de Macdonald. Admirateur de Lincoln, il reste attaché à l'idéal d'une société de petits propriétaires.

Et Mackenzie King, son grand-père était républicain ?

Le grand-père de Mackenzie King, William Lyon Mackenzie, était l'équivalent canadien-anglais de Louis-Joseph Papineau. À cette différence près que Papineau fut populaire beaucoup plus longtemps. W.L. Mackenzie King sera hanté toute sa vie par l'exemple de son grand-père et de Laurier. Il est vrai qu'en devenant conseiller des Rockefeller, durant les années 1910, il entre en contact avec la ploutocratie américaine. Mais il reste très critique envers cette classe sociale. Après ce séjour aux États-Unis, il rédige *Industry and Humanity*. Cet essai fascinant cherche à concilier les tendances à la concentration économique avec l'idéal d'humanité. Fortement influencé par les idées progressistes américaines, ce livre prépare les combats politiques du futur premier ministre. Durant son long règne politique, il contribuera à rapprocher l'Angleterre des États-Unis. Sans Mackenzie King, il n'est pas certain que Churchill et Roosevelt auraient réussi à trouver un terrain d'entente pour lutter contre l'Allemagne hitlérienne. Par ailleurs, sa conception du fédéralisme est plutôt jeffersonienne à l'origine. Il accepte une conception plus centralisatrice seulement à la fin des années 1930. Les circonstances exceptionnelles de l'époque lui feront adopter des mesures sociales pour contrer la grande dépression et pour mener l'effort de guerre.

Et Trudeau ?

Il sera aussi hamiltonien que Macdonald et très loin du libéralisme républicain du vieux parti libéral. Trudeau prône un libéralisme de rupture, de liquidation d'un héritage culturel. Il est le point de jonction de deux sociétés : d'un côté, le Canada français catholique, de l'autre, le Canada anglo-protestant. Trudeau est le produit de ces deux sociétés en crise. Et il apporte une réponse à l'agitation sociale que produisent ces deux crises. Trudeau incarne bien ce monde nouveau réuni sous la bannière de la « société juste ». Depuis 1982, l'Ontario et les Maritimes acceptent presque intégralement la réponse proposée par Trudeau. La réforme de 1982 a cependant échoué dans l'Ouest et au Québec.

Trudeau apparaît comme le symbole de remplacement de l'Empire britannique autour duquel le pays peut s'organiser.

Peut-être. Sa politique étrangère est fortement hamiltonienne, tout en se démarquant de celle des États-Unis. Il prône une ouverture à Cuba, au Vietnam, à la Chine. Il propose une politique de grandeur en se posant comme donneur de leçons. En outre, sa conception de l'État est extrêmement clientéliste. Jadis pourfendeur des patroneux de Duplessis, il donne naissance à une véritable cour. Il favorise un État en expansion, créant des sociétés d'État, des sociétés para-publiques, des comités. On est loin de l'État-providence universaliste de Mackenzie King ou de Louis Saint-Laurent. Cet État redistributeur sert moins la justice qu'un nationalisme unificateur. Cet État multiplie les symboles nationaux et, par ricochet, les sinécures pour les amis du régime.

Ce que vous avancez a rarement été dit au Canada. Comment peut-on articuler vos idées avec celles qui marquent la vie politique depuis quarante ans ?

Dans *Why Americans Hate Politics*, le journaliste franco-américain E.J. Dionne montre que le vocabulaire politique

dominant, utilisé par les élites, n'a plus aucun rapport avec la réalité vécue de la majorité des citoyens. Je pense avoir fait un travail similaire. J'ai voulu montrer des réalités occultées en réanimant une grille d'analyse qui était largement utilisée il y a un demi-siècle. Je ne prétends pas que la grille hamiltonienne-jeffersonienne permette de tout comprendre. Cela permet notamment de voir que les supposés adversaires, dans l'arène publique, s'entendent en fait plutôt bien sur un grand nombre de questions.

Vous évoquez aussi un troisième élément, constitutif de toute politique démocratique. Outre la croissance économique et la justice sociale que l'on retrouve à peu près dans chaque programme, vous mentionnez la liberté politique. Ce serait une idée jeffersonienne. Vous signifiez d'ailleurs, et discrètement, à la fin de votre livre, votre préférence pour cet idéal républicain, renvoyant dos à dos le fédéralisme et le souverainisme comme deux avatars hamiltoniens.

Ce qu'il y a de central dans l'idéal jeffersonien, ce n'est pas le fantasme de la grande rupture. C'est avant tout la liberté politique, soit la capacité de s'auto-gouverner, ce qu'on appelle en anglais le *self-government*. Ma position n'est donc pas jacobine. Elle est, en fait, plutôt modérée. Il n'est pas nécessaire de recommencer à neuf. D'ailleurs, il est rare que la politique de la table rase réussisse. Mais rien ne nous empêche d'injecter prudemment, à doses homéopathiques, certains éléments républicains dans la vie politique. Cherchons à établir une tension créatrice entre ces deux idéaux. Cette tension créatrice, on la retrouvait aux États-Unis dans la première moitié du XIX^e siècle. Elle avait fasciné des voyageurs européens comme Tocqueville.

Vous vous inquiétez au sujet de la démocratie au Canada. Quel est votre pronostic ?

Je ne suis pas optimiste à court terme. Mais le vide politique caractérisé par l'inertie des débats actuels est intel-

lectuellement libérateur, surtout pour les jeunes générations qui veulent explorer d'autres avenues.

Les nombreux scandales qui défraient la chronique à Ottawa et à Québec illustrent bien votre propos. L'État hamiltonien a une grande tolérance à l'égard du patronage...

Ces scandales donnent à penser que rien n'a changé depuis Duplessis. Ce qui n'est pas vrai. Cela dit, la tentation aujourd'hui, face à ces scandales, est de vouloir réglementer encore plus la vie politique. C'est la solution facile : judiciariser d'un cran tous nos rapports politiques. Pourtant, on ne décrète pas la vertu. Il serait utile ici de penser à la célèbre distinction de Montesquieu entre la *loi* et les *mœurs*. C'est utopique de penser changer les mœurs en modifiant simplement les lois. Les mœurs précèdent les lois. Elles sont beaucoup plus contraignantes. En dépit de tout le verbiage sur la citoyenneté, aujourd'hui, les vertus civiques n'ont plus la cote. ◇



LA VIE EN VERRE

Savez-vous que la SAQ est
à l'origine de la collecte sélective ?
Nous récupérons ainsi la grande
majorité des bouteilles de vin et
de spiritueux mises sur le marché.
Un engagement d'entreprise dont
nous sommes fiers.

Recycler pour protéger notre environnement.



SAQ

Mouvement social rural québécois et son modèle de développement

.....

*Augustin Ependa**

Une opinion populaire circule actuellement dans les milieux scientifiques occidentaux, soi-disant que les mouvements sociaux se sont effrités, ceux de grande envergure ont disparu ou sont tout simplement morts; possiblement parce que comparativement à l'époque où les organisations des travailleurs occupaient l'avant-scène des revendications du changement politique, social et économique, aujourd'hui l'idéal et l'effervescence militante n'ont pu se maintenir au même rythme. À tel point qu'on assiste maintenant à une certaine perte de vitesse et du mythe syndical auprès de l'opinion publique. Le mouvement syndical n'est pas le seul qui s'effrite, on peut aussi mentionner le cas du mouvement étudiant, celui que l'on avait appelé la montée de la jeunesse et qui constituait un événement parmi d'autres ayant contribué à la transformation en cours dans la société québécoise. Maintenant la jeunesse n'est plus ce qu'elle était à l'époque de la révolution tranquille. On a la

.....
* Doctorant en développement régional, Université du Québec à Rimouski.

nette impression que les forces du marché, c'est-à-dire les mécanismes de l'économie néolibérale, ont désormais les coudées franches.

Mais contrairement à cette opinion, soulignons tout de suite que de l'avis de plusieurs auteurs : Klein, Hamel, Tremblay P-A, Lévesque, ... cette impression n'est pas la bonne, car la réalité du Québec prouve que des mouvements sociaux vigoureux et actifs existent encore. À priori, ce ne sont pas les mouvements sociaux qui ont disparu, mais bien leur interlocuteur (adversaire au sens de Touraine). C'est l'État qui se rendant invisible – l'État minimal et accompagnateur –, n'arrive plus à unifier la revendication sociale et n'agit plus comme facteur de centration des rapports sociaux. En revanche, cela ne signifie pas que les mouvements sociaux soient absents, ils ont peut-être changé le mode d'action et leur force de frappe n'est plus la même qu'auparavant. Certes, les nouvelles instances de structuration du pouvoir, combinées aux nouveaux moyens techniques disponibles, modifient les modalités de l'action collective. La dispersion des objectifs suit en fait la structuration de la société civile dans un contexte post-fordiste qui se caractérise par la globalisation et l'atomisation. À cet égard, ce que d'aucuns considèrent comme un recul voire une régression des mouvements sociaux ruraux sera interprétée ici, à l'inverse, comme un signe de maturité.

Tenant compte de ce qui précède, ce texte va examiner les caractéristiques de nouveaux mouvements sociaux en général, tout en soulignant les particularités du mouvement social rural québécois contemporain. Par la suite, on évoquera le modèle de développement et les concepts par lesquels le mouvement social rural québécois passe le message revendicateur. À la fin, on va parler des éléments qui sont incontournables dans l'analyse de la situation du point de vue du mouvement social rural québécois.

Mais avant tout, mentionnons que dans le contexte actuel il y a eu des changements dans la demande collec-

tive au niveau des sociétés à modernité avancée en général et au Québec en particulier. La satisfaction des besoins matériels de base pour l'essentiel de la population est comme un acquis, ce qui tend à déplacer les demandes de nouveaux mouvements sociaux vers des revendications plus qualitatives, vers la participation, la préservation de l'autonomie, la qualité de vie, le contrôle des processus de travail, la démocratie participative, etc. Il faut donc s'attendre à ce que le modèle de développement que les mouvements sociaux ruraux québécois proposent comme alternative soit marqué par les revendications tant qualitatives que quantitatives. Effectivement si on analyse profondément la finalité des multiples stratégies de mobilisations qu'on connaît au Québec, on se rend compte que les exigences qualitatives supplantent les exigences quantitatives, on peut rapidement citer comme exemples la mobilisation des nations amérindiennes pour obtenir la reconnaissance de leurs droits ancestraux, celle des femmes pour exiger l'équité, la fin de l'appauvrissement et de la violence conjugale (ce qui formait la demande principale de la Marche des femmes « *Du pain et des roses* »). Citons aussi la mobilisation des milieux ruraux et régionaux (cas de la mise en place de la coopérative de développement agroforestier du JAL dans le Témiscouata.) demandant grosso modo les moyens pour assurer le développement local. En milieux urbains périphériques affectés par les délocalisations d'entreprises, on préconise la continuation du développement économique combiné avec le développement communautaire afin de lutter contre le phénomène de l'exclusion sociale et pour exiger la création d'emplois et le maintien des services aux plus démunis. Sans oublier le mouvement environnementaliste, celui des gais et lesbiennes, des minorités ethniques (visibles), le cas des Opérations Dignité dans les années soixante-dix, les premiers comités de citoyens en 1963 dans des quartiers populaires comme ceux de Saint-Henri et de Pointe-Saint-Charles qui en sont des exemples de longue date (Lévesque, 1992).

En ce qui a trait aux éléments récurrents dans les réclamations des ruraux québécois, ils sont de plus en plus portés à la défense de leur identité, de l'environnement, de la qualité de l'enseignement, de la qualité des soins de santé,... Sur le plan politique, par exemple, ils sont plus nombreux à refuser les anciennes pratiques de délégation des pouvoirs et de soumission à un ordre organisationnel hiérarchisé. On veut une véritable décentralisation politique et administrative au profit des instances territoriales ou locales. Ainsi, les actions des nouveaux mouvements sociaux ruraux se concentrent dans la lutte contre les phénomènes comme la mondialisation, la centralisation du pouvoir et la concentration des entreprises en ville, contre l'exode rural et tous les autres phénomènes qui amplifient la paupérisation en milieu rural. Pour ce faire, les mobilisations collectives en milieu rural placent continuellement au centre des enjeux l'espace comme étant un lieu à habiter, à protéger et à développer, mais aussi comme étant le lieu des rapports sociaux¹ (Beaudry, 2000).

Soulignons aussi une autre marque de particularité des mouvements sociaux ruraux québécois, il s'agit du fait qu'ils sont composites ayant des organisations représentatives très actives. Par exemple : la Coalition urgence rurale (CUR); l'Union des producteurs agricoles (UPA); l'Union des producteurs des bois; la Solidarité rurale et récemment le Ralliement gaspésien et madelinot (RGM); le mouvement de l'économie solidaire, le mouvement du développement social, local ou territorial et tant d'autres. Ces organisations sont des cerveaux penseurs de la marche à suivre (ligne directrice) pour obtenir des résultats ou des réponses de la part de l'État. Cependant, dans leur démarche les acteurs du mouvement social rural du Québec adoptent bien souvent une attitude culpabilisante. Ils trouvent que les pouvoirs

.....
1. BEAUDRY, R. (2000). *La résistance incertaine. La ruralité dans le passage de la modernité à la post-modernité*, Québec, Presses de l'Université Laval-L'Harmattan, p. 7.

publics, en tant que gouvernant, portent seuls la responsabilité historique du déclin rural. En conséquence, il doit réparer ses erreurs du passé (développement par le haut). Mais, même si cela est vraisemblable lorsqu'on examine systématiquement les résultats finaux des institutions comme le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) et les nombreux programmes publics de développement régional, mis en place pour réduire les disparités régionales (ruralité-urbanité), on s'aperçoit que l'idée et l'intention étaient bonnes, malgré les nombreux cas d'échecs.

Par conséquent, il faudra que les ruraux débattent aussi leur propre part de responsabilités dans la situation difficile dans laquelle se trouve une bonne partie de la ruralité québécoise. On doit constamment se poser la question de savoir, n'eurent été ces programmes gouvernementaux, quelle serait la physionomie de la ruralité québécoise aujourd'hui. Ce qui est étonnant dans tout cela, c'est le fait que les mouvements sociaux ruraux réclament réparation, mais en même temps, ils expriment la volonté de faire financer leur projet par l'État, – le destructeur – ou ils explorent quelques formes de partenariat du genre privé-public-associations rurales pour la gestion du social. Ce qui n'est pas mauvais en soi, surtout qu'on sait que rien ne s'arrangerait sans l'appui des pouvoirs publics. Il sera donc encourageant de voir les acteurs des organisations sociales rurales québécoises opter pour un discours et des pratiques beaucoup plus pragmatiques, sans par contre hésiter à reconnaître au paradigme de développement local et celui du développement durable, des modèles de développement qui leur conviennent et qu'ils cherchent à construire avec l'aide de l'État.

Quant au modèle de développement que le nouveau mouvement social rural du Québec et ceux d'autres pays « développés » proposent, il s'agit essentiellement des activités qui vont dans le sens du renforcement et de la promotion d'un modèle de développement qui se veut à la fois

social, local, durable et adapté à la situation rurale, c'est-à-dire un type de développement qui tient compte de l'identité rurale, de différences culturelles et des représentations sociales de la population concernée et cela sur les plans économique, socioculturel et politique, comme on peut le lire ci-dessous.

Sur le plan économique

Du point de vue économique, le mouvement social rural québécois construit un modèle de développement qui met l'accent sur le rôle productif de l'individu, ce rôle ne pouvant toutefois pas être interprété comme un hommage au marché, mais comme une reconnaissance du potentiel humain à résoudre ses propres problèmes économiques. Ce principe n'exclut pas celui de la solidarité, incorporant les non-productifs² (Moulaet et al., 1997). Les objectifs économiques poursuivis par les organisations sociales rurales se définissent en termes de création d'emplois, de soutien à l'entrepreneuriat local, d'amélioration du cadre de vie et d'intégration sociale et économique. Bénéficiant d'un appui gouvernemental, avec la création du ministère des Régions du Québec depuis quelques années, ces organisations rurales poursuivent leur lutte en proposant des projets de sociétés et un modèle de développement dont la politique des programmes de formation de main-d'œuvre, de soutien à la gestion et à la création de petites et moyennes entreprises est un pilier susceptible d'encourager le réseautage de l'ensemble des acteurs socio-économiques publics et privés dans le but de relancer la renaissance rurale et la reconversion de l'agriculture et du monde rural.

Toujours dans le secteur économique, le mouvement social rural québécois et ceux des autres pays à modernité

2. MOULAERT, F; DELVAINQUIÈRE, J-C. et DELLADESTIMA P. (1997) « Les rapports sociaux dans le développement local: le rôle des mouvements sociaux » dans KLEIN, J-L; TREMBLAY, P-A. et DIONNE, H., (s.dir). *Au-delà du Néolibéralisme. Quel rôle pour les mouvements sociaux*, Québec, PUQ, p. 81.

avancée s'investissent de plus en plus dans des projets de développement économique local. Ils contribuent à la construction d'espaces de gestion démocratique de l'économie dans le territoire où ils sont actifs. Soulignons que cet aspect est essentiel dans la construction d'un modèle de développement qui veut rompre avec le modèle néolibéral dominant, à condition de ne pas concevoir ce développement économique à caractère social comme un palier inférieur à la croissance économique et encore moins comme une sphère distincte de celui-ci. Somme toute, dans le cas du Québec pour mettre en place des services d'entraide communautaire en milieu rural ou pour formuler des projets d'échanges, de consultation, de concertation et de solidarité économique, les mouvements sociaux ruraux ont souvent recours à la stratégie de développement ascendant (*self development*). Ce qui permet en dépit des modalités d'intervention diversifiées de rendre compte des principaux événements et enjeux en considération. C'est donc l'alternative de développement territorialisé que les mouvements sociaux actuels conçoivent comme option enrichissante face à la globalisation de l'économie, contre laquelle ils s'opposent non seulement parce que les préceptes de la mondialisation des économies sont contestables aux yeux des acteurs des mouvements sociaux contemporains, plutôt parce que les valeurs et le modèle de développement véhiculés et le type de lien social qu'on veut mettre en œuvre (grâce à la globalisation de l'économie) tendent à niveler les comportements économiques de toutes les sociétés, sans tenir compte de la diversité les caractérisant. Devant la domination de l'économie qui montre son visage menaçant, les solutions qu'on peut lui opposer viennent des organisations sociales. En d'autres termes, des mouvements sociaux à qui il incombe la tâche d'enlever les décombres et d'ouvrir un nouvel espace³ (Sachs, W et Esteva, 1996).

3. SACHS, W. et ESTIVA, G. (1996). *Des ruines du développement*, Montréal, Écosociété, p. 22.

Sur le plan socioculturel

Les organisations sociales rurales québécoises fournissent des éléments de réponse à la double question de la cohésion sociale et du changement socioculturel. En fait, en se préoccupant davantage des exigences culturelles et des questions sociales de leurs membres, désireux de voir s'améliorer leurs conditions sociales et en luttant pour l'assouplissement du cadre normatif local ou régional en fonction des préoccupations identitaires. Ces organisations ont donc un impact considérable sur l'attitude des gens, en particulier les exclus sociaux, qui par l'intermédiaire de ces organismes tentent d'acquérir un statut social et parviennent à se réinsérer dans la société, et échappent ainsi aux effets pervers qui renforcent chez certains ruraux le sentiment de dépossession et d'exclusion. En ce sens, on peut dire que les nouveaux mouvements sociaux ruraux participent à la consolidation du sentiment d'appartenance, l'un des facteurs clés du développement local auto-produit sans pour autant modifier dans leur ensemble les orientations culturelles de la société.

En outre, les nouveaux mouvements sociaux ruraux se préoccupent de l'intégration d'une variété de pratiques collectives, ce qui les rend aptes à remodeler les orientations culturelles par l'entremise d'interventions au sein des espaces locaux et nationaux. En témoignent les écrits de Jean-Marc Fontan : ces mouvements, notamment les mouvements paysans et écologistes, ont en général pour objectif de rendre opérationnel un nouveau modèle de développement, construit non pas sur une base nationale, mais à l'échelle planétaire⁴ (Fontan, 1997). En ce sens, on peut postuler que les mouvements sociaux ruraux contemporains permettent à ses acteurs d'explorer de nouvelles pistes de socialité et de régler parfois les tensions qui les opposent aux pou-

.....
4. FONTAN, J.-M. (1997) « Mouvements sociaux et communautarisation du tissu social : l'enjeu du XXI^e siècle » dans KLEIN, J.-L. et al. (1997). *Op. cit.*, p. 200.

voirs publics locaux par des modalités d'action favorisant la mobilisation et le regroupement des citoyens et citoyennes autour des questions relatives à la modernisation de la société. Ils contribuent donc à la construction d'un autre modèle de développement plus social et plus acceptable où se combinent la solidarité et le partenariat, et qui intègrent le secteur associatif, le tiers-secteur et le mouvement communautaire à la base. Ce modèle de développement a pour nom le développement social, dont la finalité est de pouvoir modifier, dans leur ensemble, les orientations culturelles de la société, d'améliorer les conditions sociales des gens et de pouvoir assouplir le cadre normatif.

Sur le plan politique

Selon Offe (1985) cité par Fontan, les mouvements sociaux québécois issus du siècle dernier ne font qu'une chose, ils exigent plus de modernité de la scène politique. Sous cet angle, ils sont à percevoir comme une force politique progressiste surtout qu'ils portent en eux des exigences pour un changement politique en profondeur. En fait, même sous une apparence éclatée, leurs revendications convergent vers ce qui pourrait devenir un projet politique et social dans lequel se combinent l'intérêt local et la préoccupation globale (Lafontaine, 1997), ce qui rappelle la dimension politique du développement.

À maintes reprises, les mouvements sociaux ruraux québécois ont dû aussi se replier pour défendre leurs acquis en matière de politique d'environnement et de l'agriculture traditionnelle ou familiale ; la mobilisation contre plusieurs projets de loi défavorisant les régions éloignées a été très large et s'est traduite par la mise sur pied de plusieurs coalitions, de nombreux organismes incluant des groupes de femmes, de jeunes, d'assistés sociaux, des ruraux et autres qui se sont fixé comme objectif le retrait de certaines réformes insuffisantes de l'aide sociale par exem-

ple, de l'exploitation forestière, de la pêche, etc. Toujours dans le registre d'actions politiques des organisations sociales rurales du Québec, on peut mentionner le fait qu'elles réclament une véritable consultation publique sur le projet de société, notamment en ce qui a trait à la politique de la ruralité.

Somme toute, on est persuadé que les mouvements sociaux ruraux ont quand même des répercussions positives sur les différentes réformes et politiques proposées par le gouvernement, malgré que les membres des organismes communautaires qui constituent la grande majorité du membership des nouveaux mouvements sociaux ont l'impression que l'État ne les écoute pas. Au contraire, l'esprit réformiste qui est derrière ces mouvements ruraux au Québec n'est pas sans rappeler leur impact sur les orientations politiques et budgétaires gouvernementales. Pensons seulement aux effets positifs que les actions autour de la fermeture des services de proximité, des usines en région ou leur délocalisation ont engendrés et les actions gouvernementales qui s'en sont suivies (cas de l'usine Gaspesia à Chandler). Tout cela prouve que les mouvements sociaux ont suffisamment d'incidence politique. À vrai dire, pour les mouvements sociaux ruraux, il ne s'agit plus uniquement de préserver des acquis, mais d'améliorer une situation qui, d'un certain point de vue et pour tous les groupes sociaux ruraux, continue de se détériorer. On doit rappeler à cet égard que c'est une analyse similaire qui a conduit plusieurs groupes communautaires dans les comtés de l'Est du Québec à mettre sur pied des structures de défense des droits des régions éloignées de 1970 à nos jours (les opérations Dignité, Solidarité rurale, le Ralliement gaspésien et madelinot et autres). Davantage, on s'aperçoit que les mouvements sociaux ruraux contemporains font partie du vaste réseau de groupes de pression politique, d'organisations et d'institutions socio-politiques qui sont chargées d'encadrer le monde rural et agricole québécois. Dans cet ordre d'idées, on estime que la démarche de reconstruction

politique préconisée par bien des mouvements sociaux ruraux va réactiver un discours plus ancien qui faisait du monde rural une sorte de garant de l'équilibre social et moral qui protégeait contre les excès et les crises.⁵ (Mougenot et al., 1988) Cette hypothèse tient à la dimension proactive qui caractérise les mouvements sociaux contemporains au Québec et qui s'exprime également à travers les nombreuses consultations publiques qu'instaurent les différentes instances gouvernementales et auxquelles les acteurs de ces mouvements acceptent maintenant plus volontiers de participer (Université rurale québécoise, Sommet socio-économique, Sommet sur l'environnement et développement durable, Sommet sur l'aménagement intégré, différents comités consultatifs et commissions).

De tout ce qui précède, on peut dire que dans les actions et les propositions du mouvement social rural québécois, l'essentiel repose sur un modèle de développement rural orienté vers le principe d'aménagement intégré des ressources, par opposition un modèle de développement urbain dont le principe d'aménagement repose sur une approche sectorielle des ressources⁶ (Beaudry, 2000). Formellement, on insiste à jamais sur cet aspect territorial pour l'adoption de mesures politiques concrètes, en se référant aux expériences du passé pour aider les territoires ruraux à maintenir sur place la population résidente. Il faut aussi souligner que le mouvement social rural québécois a, grâce à cette démarche de consultation, démocratisé un peu la gestion publique permettant, à l'occasion, de pouvoir apporter des correctifs aux formules politiques initiales. On peut donc dire qu'on se trouve devant une polarisation identitaire de nature conflictuelle, entre les approches urbaines et rurales, entre l'État et les régions,

5. MOUGENOT, C ; MORMONT, M. et al. (1988). *L'invention du rural. L'héritage des mouvements ruraux de 1930 à nos jours*, Bruxelles, Vie Ouvrière, p. 117.

6. BEAUDRY, R. (2000). *Op.cit.* p. 1.

portée par un idéal autogestionnaire qui caractérise d'ailleurs cette époque.

Conclusion

Dans cet essai, il a été principalement question de voir comment les ruraux construisent d'autres modèles de développement que ce qui est souvent proposé et appliqué. Pour en arriver là, il a fallu définir le mouvement social, car tout mouvement ou toute revendication n'est pas nécessairement un mouvement social, en vertu des critères comme l'historicité, l'existence du conflit et de l'adversaire que tout mouvement doit combattre pour être qualifié de social selon Alain Touraine. À ce niveau, on s'est par exemple posé la question de savoir si des organisations telles que la Coalition Urgence rurale du Québec, la Solidarité rurale du Québec et bien d'autres représentaient un mouvement social ou autre chose? On a abouti à la conclusion qu'il s'agit bel et bien des organisations qui font partie d'un mouvement social rural. Tout simplement en analysant leurs activités, auxquelles nous avons participé, nous pouvons dire contre qui, au nom de qui et sur quel terrain se battent ses organisations. Évidemment, elles se battent contre la dévitalisation rurale, corollaire des anciennes politiques de développement régional, au nom de la région de l'Est du Québec (Bas-Saint-Laurent en particulier) et cela se passe sur le terrain politico-culturel.

Par la suite, on a vu qu'il existe une panoplie de mouvements sociaux, tous se positionnant entre la modernité et la post-modernité. Certains de ces mouvements sociaux sont nés en milieu urbain, d'autres dans la ruralité des pays industrialisés et dans le tiers-monde. On a alors fait une brève récapitulation de ces mouvements et leurs caractéristiques avant de focaliser notre intérêt sur le mouvement social rural québécois et la façon dont il construit un modèle alternatif de développement au niveau des territoires

ruraux. Sur ce point précis, on peut retenir les quatre faits suivants :

En premier lieu, les mouvements sociaux ruraux contemporains se caractérisent essentiellement par une ouverture au partenariat entre les organisations membres. Cette ouverture est facilitée par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En second lieu, nous avons remarqué qu'il y a beaucoup de similitudes dans les attentes des ruraux qu'ils soient des pays développés ou ceux des pays sous-développés. Désormais, tous expriment la ferme volonté de voir leur milieu social se transformer. Ils manifestent le désir de préserver un tant soit peu l'identité, la culture et les ressources naturelles locales. Par ce biais, les ruraux montrent qu'ils sont contre le modèle bureaucratique et technocratique. Ils sont aussi contre une croissance économique qui se fait aux dépens du social et de la qualité de l'environnement. À titre d'illustration, dans l'Est du Québec la politique de croissance tous azimuts s'applique mal, les ruraux pensent qu'il faut faire autrement, c'est-à-dire qu'il faut procéder par un aménagement intégré des ressources, tel que les assises du premier colloque du GRIDEQ sur la problématique de développement rural (1975), les États généraux du monde rural (1991) et récemment les conclusions de l'Université rurale québécoise (1999) l'ont maintes fois suggéré. Les mouvements sociaux ruraux proposent par rapport à la politique de l'État interventionniste ou accompagnateur le modèle de développement participatif, local, communautaire, associatif, participatif et viable.

En troisième lieu, pour les ruraux, les concepts de développement local, développement communautaire, économie solidaire, développement coopératif... ne sont pas seulement des théories ou des concepts vides. Derrière eux, il y a des mouvements sociaux à part entière qui font passer le message revendicateur. Ainsi, l'apparition des mouvements sociaux post-modernes sur la scène catalyse

les changements et provoque la réorganisation des systèmes de gouvernance et d'administration. Ces mouvements expriment donc l'urgence de solutions pour de larges segments de la population et la crise de la relation entre ceux-ci et les gouvernants. Définitivement, ceci répond amplement à notre hypothèse de départ, car il y a dans les revendications des mouvements sociaux ruraux un projet de société porteur des nouvelles valeurs démocratiques et puis le système économique coopératif et l'auto-gestion ne sont qu'une façon de voir le développement chez les ruraux avec un renversement des outils de développement local (pensons ici au CLD, CRD, CLE, CLSC, etc.) à raison de la faiblesse des moyens financiers. Connaissant parfaitement cette situation financière, les mouvements sociaux ruraux contemporains font passer le message de la participation des citoyens au processus de développement de leur territoire. À ce processus, ils font correspondre un système politique, la social-démocratie, avec une place pour chaque citoyen, un emploi, un système de santé et un système d'éducation égalitaire, etc.

En dernier lieu, la question du territoire et de l'écologie apparaît incontournable dans l'analyse des mouvements ruraux contemporains. D'abord parce que ce sont des aspects qui font partie des enjeux des luttes villageoises, mais aussi parce que ces notions, particulièrement celle de territoire, sont peu intégrées dans les analyses sociologiques comme partie de notre héritage, comme objet de luttes d'appropriation et d'enjeux existentiels, comme production sociale et comme médiation des rapports sociaux⁷ (Beaudry, 2000).

De tout ce qui précède, la compréhension personnelle que nous essayons de tirer de ces constats est que les mouvements sociaux ruraux représentent des mouvements modernes de masse, mobilisant la population autour des enjeux immatériels importants et font donc pression sur

.....
7. BEAUDRY, R. *Op. cit.*, p. 6.

les organisations publiques [modernes] et traditionnelles dont font partie les partis politiques⁸ (Guérin et Pelletier, 1998). Les nouveaux mouvements sociaux, disent les deux auteurs, s'articulent autour de la crise de la modernité, qui entraîne l'émergence de nouvelles valeurs telles que la démocratisation, l'autonomie, l'autodétermination ou l'identité. Bref, c'est une nouvelle vision de la société qui s'installe avec des nouveaux joueurs, s'opposant aux visions traditionnelles de progrès et de productivité économique qui prévalaient auparavant. Ces nouvelles valeurs prônées par les nouveaux mouvements sociaux s'intègrent donc dans la population, mais également au sein de la classe politique, puisqu'il ne s'agit non pas d'un fait isolé, mais bien d'un fait de société. Il se dégage aussi que le modèle de développement que tentent de construire les mouvements sociaux ruraux contemporains est celui qui favorise les remises en question permanentes et qui offre les moyens de réaliser des projets dans le cadre d'un développement culturel, social, approprié et durable. Dans ce sens, les mouvements sociaux ruraux innombrables et très diversifiés sont donc l'expression d'un désir de changement et d'une construction de possibilités nouvelles. Avec eux, le monde est en train de se redécouvrir politiquement, socialement, culturellement et économiquement. On doit cela à des mouvements sociaux et aux organisations qui les composent comme la CUR, le MST, le Mouvement de développement communautaire africain, etc. qui par leurs actions courageuses et leur force de pression obligent les milieux politiques à changer leur vision et leurs analyses sur le développement de territoires ruraux.

8. GUÉRIN, D. et PELLETIER, R. (1998). Les mouvements sociaux constituent-ils un défi pour les partis politiques? Le cas du Québec dans *Journal canadien de science politique*, N° 31, pp. 31-38.

Bibliographie

1. BEAUDRY, Raymond (2000). *La résistance incertaine. La ruralité dans le passage de la modernité à la postmodernité*, Québec, Presses de l'Université Laval-L'Harmattan, 308 p.
2. FONTAN, Jean-Marc (1997). « Mouvements sociaux et communautarisation du tissu social : l'enjeu du XXI^e siècle » dans KLEIN, Juan-Luis ; TREMBLAY, Pierre-André et DIONNE, Hugues (s.dir.). *Au-delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux?* Québec, PUQ, pp. 198-210.
3. GUÉRIN, DANIEL et PELLETIER, RÉJEAN (1998). Les nouveaux mouvements sociaux constituent-ils un défi pour les partis politiques? Le cas du Québec dans *Journal canadien de science politique* n° 31, pp. 31-38.
4. MOUGENOT, Catherine ; MORMONT, Marc et al. (1988). *L'invention du rural. L'héritage des mouvements ruraux de 1930 à nos jours*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 288 p.
5. MOULAERT, Frank ; DELVAINQUIÈRE, Jean-Cédric et DELLADES-TIMA Pavlos (1997). « Les rapports sociaux dans le développement local : le rôle des mouvements sociaux » dans KLEIN, Juan-Luis ; TREMBLAY, Pierre-André et DIONNE, Hugues (s.dir.). *Au-delà du néolibéralisme. Quel rôle pour les mouvements sociaux*, Québec, PUQ, pp. 77-97.
6. SACHS, Wolfgang et ESTIVA, Gustavo (1996). *Des ruines du développement*, Montréal, Écosociété, 138 p.

Sites web visités

<http://www.pum.umontreal.ca> ;
<http://www.echo.org/caravan>
<http://members.aol.com/maxime>

Liste des sigles

- BAEQ : Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
- CUR : Coalition urgence rurale
- MRC : Municipalité régionale de comté
- MST : Mouvement des paysans sans terre (Brésil)
- NMS : nouveau mouvement social
- NTIC : nouvelles technologies de l'information et de la communication
- ONG : Organisation non gouvernementale
- RGM : Ralliement gaspésien et madelinot
- UPA : Union des producteurs agricoles du Québec

Les prix de *L'Action nationale*

.....

Prix Richard-Arès 2001

Depuis 1991, *L'Action nationale* décerne un prix en hommage à Richard Arès. Jésuite, membre du concile Vatican II, collaborateur pendant 30 ans à la revue, le père Arès était un visionnaire. Son œuvre considérable a éclairé d'une façon nouvelle la question nationale.

Le prix Richard-Arès a pour but d'encourager l'expression de la pensée. Doté d'un montant de 2000 \$, le prix récompense un(e) auteur(e) qui témoigne de son engagement pour éclairer ses concitoyens sur les grandes questions d'intérêt national.

Cette année, le jury; formé de 3 personnes désignées par *L'Action nationale*, Roland Arpin, Micheline Dumont et Simon Langlois; a choisi d'attribuer le prix à Michel Seymour pour son livre paru à L'Hexagone et intitulé « Le pari de la démesure ». Le prix a été remis lors d'un cocktail le 12 juin dernier à Montréal.



Allocution de Simon Langlois lors de la remise du Prix Richard Arès 2001 à Michel Seymour

Michel Seymour a remporté le *prix Richard Arès 2001* pour son ouvrage *Le pari de la démesure* publié aux éditions L'Hexagone en 2001. Le récipiendaire de ce prix n'est pas inconnu des lecteurs de la revue *L'Action nationale* puisqu'il a déjà

obtenu le prix du meilleur article en 1998. Mais il est sans doute surtout connu des lecteurs de la revue pour ses nombreux travaux sur la nation dans une perspective philosophique car il a contribué de manière fort significative à la redéfinition du concept de nation au Québec qui reflète mieux les attentes et préoccupations des citoyens au XXI^e siècle.

Professeur au département de philosophie de l'Université de Montréal, Michel Seymour détient un doctorat en philosophie du Québec obtenu en 1986. Il est spécialiste de la philosophie anglo-américaine du XX^e siècle et il s'intéresse plus particulièrement au débat nation-communauté qui anime le milieu intellectuel et philosophique nord-américain. Il est l'auteur du livre *La nation en question* paru à L'Hexagone en 1999, un ouvrage important qui a marqué un tournant dans la réflexion sur la nation au Québec. Il avait publié auparavant *Pensée, langage et communauté* (Bellarmin 1994). Michel Seymour a par ailleurs dirigé plusieurs ouvrages collectifs : *Une nation peut-elle se donner la constitution de son choix?* (Bellarmin 1995), *Rethinking Nationalism* (Calgary 1995), *États-nations, multinationales et organisations supranationales* (Liber 2002) et il prépare en ce moment *The Fate of Nation-State* (à paraître chez McGill-Queen's University Press).

Monsieur Seymour est aussi un intellectuel engagé dans la cité. Il publie régulièrement des articles dans les journaux sur des questions d'actualité et il a été l'un des membres fondateurs du regroupement *Les intellectuels pour la souveraineté*, dont il a été le président de 1996 à 1999.

Nation culturelle-nation civique : une opposition dépassée à revoir

On a souvent opposé la nation ethnique et la nation civique dans les débats publics et les essais sur la question nationale. Cette opposition a perdu de sa pertinence dans les débats contemporains car maints auteurs en ont noté le caractère artificiel ou non fondé empiriquement. C'est une « dichotomie dépassée » avance le sociologue Jacques Beauchemin, car la nation dite ethnique peut être démocratique et parce que le nationalisme dit civique porte lui aussi un projet identitaire qui ne porte pas son nom. Guy Rocher soutient quant à lui que le nationalisme canadien-français de la première moitié du XX^e siècle – un nationalisme, souvent présenté comme étant d'abord culturel, qui luttait pour la survivance du fait français au Canada – avait une forte composante civique en se faisant le promoteur d'une nouvelle identité canadienne, et surtout, de la reconnaissance d'un pacte fondateur qui aurait uni deux nations. Le sujet politique canadien-français portait un projet politique canadien qui n'a pas été reconnu.

Charles Taylor note de son côté que cette opposition entre nation civique et nation ethnique ne tient pas à cause du caractère hybride des sociétés démocratiques. « Fortement ancrées dans un libéralisme 'républicain', elles se définissent aussi par un ou des groupes ethniques qui en forment le noyau » (C. Taylor, « Nation culturelle, nation politique » dans M. Venne, *Penser la nation québécoise*, 2000, p. 38). Gérard Bouchard résume bien ces critiques de l'opposition nation ethnique-nation civique en avançant que 1) les contenus ethniques qui sont toujours présents dans

l'identité nationale ne sont nullement incompatibles avec les présupposés juridiques de la nation civique, et 2) et en soutenant que « même dans les nations ordinairement présentées comme les incarnations les plus poussées du modèle civique (par exemple la France, les États-Unis, le Canada), l'État se montre particulièrement actif dans la promotion d'une identité collective, dans l'institution de traditions, dans la protection de la langue et du patrimoine, dans la diffusion de la mémoire, dans la production et la reproduction d'une culture nationale » (Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, 1999, p. 24).

La nation québécoise

Michel Seymour propose quant à lui de définir la nation politique dans un sens plus large qui inclut aussi des références à la culture et à la mémoire. Il avance que le nationalisme culturel canadien-français a été progressivement remplacé par le nationalisme civique québécois, la nation culturelle se transformant en nation sociopolitique au Québec. Ce nationalisme politique renvoie à une réalité tangible et il accorde sa place à la mémoire et reconnaît ses ancrages dans l'histoire. Seymour définit la nation comme une communauté sociopolitique qui tient compte de deux traditions incontournables : la conception culturelle de la nation et la conception civique. « La nation ne dépend pas seulement de la représentation de ce que nous sommes, elle dépend aussi de ce que nous voulons être » avance-t-il dans *Le pari de la démesure* (p. 20). Seymour soutient que la société québécoise est rassemblée autour d'une langue commune – le français –, qu'elle a une histoire commune et des institutions communes définies comme nationales et enfin, qu'elle a une culture civique commune.

Mais pour Seymour, la nation n'est pas exclusivement civique. La conception sociopolitique de la nation doit par ailleurs reconnaître la différence, à commencer par la

minorité nationale anglophone dont la contribution historique aux institutions québécoises a été importante et celle aussi des communautés issues de l'immigration afin de faciliter leur intégration dans la société d'accueil. « La nation sociopolitique correspond, d'une manière générale, à un certain type de communauté politique composée, sur le plan sociologique, d'une majorité nationale, de minorités nationales et de citoyens d'autres origines nationales » (idem p. 26). Il ajoute: « La nation québécoise peut donc être considérée comme une communauté politique englobant une majorité nationale de Québécois francophones, une minorité nationale de Québécois francophones et des individus d'origine nationale italienne, juive, grecque, portugaise, haïtienne, libanaise, latino-américaine, etc., et dont la langue d'usage est autre que le français ou l'anglais » (p. 27). Pour lui, il faut craindre le nationalisme exclusivement civique qui ne reconnaîtrait pas les différences, car on ne peut pas ignorer les questions identitaires et, en les négligeant, on risque de rester sous leur emprise.

Le concept de nation québécoise est maintenant entré dans le vocabulaire politique au Québec pour désigner la refondation de la nation qui est en cours depuis quelques années. Les idées sont cependant maintenant plus claires et le débat sur cette question a progressé, grâce notamment au travail du récipiendaire de ce prix. On cerne mieux comment la nation définie comme communauté historique n'exclut pas l'aménagement de la citoyenneté et de la diversité ni le respect des droits individuels, et on comprend mieux, nous semble-t-il, que la nation politique implique aussi une nécessaire relation à la mémoire et à la culture.

Le pari de la démesure

La refondation de la nation qui est en cours au Québec est aussi à l'œuvre au Canada, où elle est marquée par ce qu'on appelle couramment le *nation building*, une construc-

tion en rupture avec la nation rêvée par les élites canadiennes-françaises de la génération d'André Laurendeau. Seymour critique dans l'ouvrage que nous honorons aujourd'hui un certain nombre d'aspects de cette refondation canadienne qui ignore la réalité québécoise contemporaine. Il y analyse notamment la Loi sur la clarté, le plan B du gouvernement fédéral et l'avis de la cour suprême sur la sécession, sans oublier la partition du territoire québécois proposée par certains activistes. Seymour plaide pour une acceptation de la réalité multinationale du Canada et pour la reconnaissance de la nation sociopolitique québécoise, et il avance un ensemble de propositions pour sortir de l'impasse actuelle. L'ouvrage se présente comme un véritable essai au sens fort, alliant lecture critique et analytique de la situation et suggestions concrètes susceptibles de baliser l'action politique.

Au nom des membres du jury – et sans doute en votre nom – permettez-moi de féliciter monsieur Seymour pour l'excellence de son travail.

Les auteurs récipiendaires du prix depuis 1991 :

- 1991 Paul-Émile Roy, *L'éducation une révolution avortée*, Éditions du Méridien
- 1992 Claude Corbo, *Mon appartenance*, Éditions VLB
- 1993 Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise*, Éditions du Septentrion
- 1994 Alain-G. Gagnon, *Québec : État et société*, Éditions Québec/Amérique
- 1995 Pierre Paquette, *Un Québec pour l'emploi.*, Éditions Saint-Martin
- 1996 Gilles Bourque et Jules Duchastel, *L'identité fragmentée*, Éditions Fides
- 1997 Michael Keating, *Les défis du nationalisme moderne : Québec, Catalogne, Écosse*, Presses de l'Université de Montréal
- 1998 Claude Bariteau, *Québec, 18 septembre 2001*, Éditions Québec/Amérique
- 1999 Louis Balthazar et Alfred O. Hero, *Le Québec dans l'espace américain*, Éditions Québec/Amérique.
- 2000 Yvan Lamonde, *Histoire des idées sociales au Québec*, Fides

Prix André-Laurendeau 2001

Depuis 1995, le prix André-Laurendeau est un hommage à ce grand journaliste qui fut directeur de *L'Action nationale* de 1937 à 1942 et de 1948 à 1954. Le prix et ses deux mentions récompensent les meilleurs articles parus dans l'année. Pour 2001, le jury composé de Lucia Ferretti, Monique Dumais et Daniel Thomas a choisi de remettre le Prix à François Gauthier pour son article sur l'enseignement de l'anglais. Les mentions vont à Ismène Toussaint pour son article sur la littérature dans l'Ouest et à Henri Lamoureux pour son texte sur l'aide alimentaire.

Les prix ont été remis le 30 mai à la Bibliothèque nationale à Montréal.

Texte de Lucia Ferretti, membre du jury

Nous sommes malheureux d'accorder le prix du jury à l'article de François Gauthier, paru en septembre 2001, et intitulé : « *L'intensification de l'enseignement de l'anglais langue seconde (dans les écoles primaires francophones du Québec)* ». Malheureux, vous aurez deviné pourquoi à l'énoncé même du titre : voilà un article qui prouve, oui, qui prouve magistralement que nous sommes une fois de plus en train de faire dangereusement fausse route !

Le Québec n'a même plus besoin de Julius Grey et de Brent Tylor : avec les écoles internationales, les programmes intensifs, l'abaissement de l'âge du début de l'apprentissage de l'anglais, nous sommes en train de tomber dans le panneau selon lequel il existe un meilleur âge pour l'apprentissage d'une langue seconde et que cet âge est le plus jeune possible.

À l'aide de nombreuses études scientifiques internationales étalées sur les quatre ou cinq dernières décennies, Gauthier démontre qu'il n'existe pas d'âge idéal en soi pour apprendre une langue seconde. Les arguments des

promoteurs du bilinguisme actif (plasticité du cerveau en bas âge, etc.) que l'âge idéal pour apprendre une langue seconde varie en fonction des objectifs que l'on poursuit. Ce que la société québécoise doit viser, ce n'est pas nécessairement de faire de tous ses citoyens de parfaits locuteurs en anglais, d'autant plus que la langue est le meilleur véhicule de l'assimilation culturelle. Ce qu'elle doit viser, c'est l'intégration rapide des immigrants à la langue française, donc dès le plus jeune âge, et la capacité du Québec d'entrer et de rester en relations sereines avec sa minorité anglophone et les pays voisins, ce qui signifie un niveau de bilinguisme non pas parfait mais convenable pour le plus grand nombre.

En cette matière comme en tant d'autres, il s'agit d'équilibrer les objectifs individuels et collectifs, et le système scolaire doit privilégier les objectifs collectifs : ces objectifs devraient être de faire du français la véritable langue commune du Québec : tout le monde devrait se sentir très à l'aise en français, et de donner aux Québécois suffisamment d'aisance en anglais vu le contexte interne et externe qui est le sien : programmes d'enseignement entrepris à un âge plus tardif, y compris à l'âge adulte mais intensivement.

Un article très clair sur un sujet qu'il faudra bien accepter de débattre largement.

1^{ère} mention du prix - Ismène Toussaint

De numéro en numéro, ou presque, Ismène Toussaint nous emmène au pays de ses amours : l'Ouest canadien, ou plutôt les plaines du Manitoba.

Du Manitoba, que connaissons-nous ? Les Indiens et les bisons, l'épopée de Louis Riel, la résistance de peuples aux plans délibérés d'assimilation, les oblats et les sœurs grises, Gabrielle Roy, Daniel Lavoie, et puis ? Ismène Toussaint élargit, surtout elle approfondit nos horizons.

Nous avons voulu souligner plus particulièrement son article intitulé « *La littérature d'expression française dans l'Ouest canadien – trois siècles d'écriture* », paru en juin 2001. Eh oui, trois siècles. D'une littérature faite de souvenirs et de chroniques écrites sur les genoux, pendant un voyage en canot, jusqu'aux « pionniers du nouveau millénaire » qui créent et recréent une parole authentique et les lieux de son expression, Ismène Toussaint nous livre dans cet article les noms et les œuvres de tant d'auteurs qu'elle nous fait regretter de ne pas connaître. Il y a des récits d'aventuriers et de la poésie amoureuse dans la littérature franco-manitobaine, il y a la conscience blessée de soi et le terroir, il y a la biographie et le conte, il y a comme ailleurs le si particulier qui devient universel. Il y a aussi la contribution de tant d'auteurs francophones de partout au monde et depuis fort longtemps à ce miracle permanent qu'est la survie de cette parole de l'Ouest.

L'ouest se livre dans sa fragilité et dans sa résistance, dans sa mémoire et dans ce qu'elle ose inventer, dans ses complexes et dans la lente affirmation de son identité.

Ismène Toussaint nous donne le goût de découvrir cette littérature méconnue. Merci Ismène.

2^e mention du prix - Henri Lamoureux

« Mille dévouements admirables ne vaudront jamais une bonne politique sociale », écrit Pascal Bruckner que cite en exergue Henri Lamoureux. Nous avons voulu souligner son article paru en octobre 2001 : « *L'aide alimentaire, un outil pour le développement d'une citoyenneté active.* »

La faim, partout dans le monde mais spécialement dans une société aussi riche que la nôtre, dépasse le problème de l'inégale répartition des richesses. L'existence de la faim remet en question un postulat à la base du lien social au cours des deux derniers siècles : en ces années 2000,

croyons-nous encore, oui ou non, que tous les humains sont égaux, au moins en droits, sinon dans les faits ?

Henri Lamoureux fait le tour des moyens que ceux que la faim scandalise prennent pour lutter contre elle. La charité, oxygène vital de première ligne mais évidemment systématiquement incapable de venir à bout du phénomène de la faim ; les cuisines collectives, les pressions citoyennes sur nos élus sont les premières armes.

Mais Lamoureux appelle à davantage : à prendre de nouveau conscience du pouvoir de notre citoyenneté, à démystifier aux yeux mêmes de ceux qui ont fait un système néolibéral qui fait d'eux les responsables de leur situation, et bien sûr, à agir politiquement.

Il propose l'idée d'une confédération citoyenne québécoise regroupant l'ensemble des mouvements sociaux engagés dans la lutte contre la faim, la pauvreté, l'exclusion et ce à l'échelle québécoise et mondiale. Cette confédération québécoise présenterait un programme d'action commun autour duquel se rassembleraient les forces progressistes. Utopique, en 2002 ? L'expérience de Henri Lamoureux dans une régie régionale lui fait croire au contraire que la chose est possible.

C'est en agissant qu'on découvre le pouvoir de l'action.

Si vous souhaitez être invité aux prochains lancements ou cocktails (Montréal ou Québec), veuillez nous faire parvenir votre nom et adresse à revue@action-nationale.qc.ca ou par téléphone : (514) 845.8533.

J'aime l'action!

Avec Fondaction, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.

Outillez-vous dès aujourd'hui avec Fondaction pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.

**Plus qu'un REER,
un fonds de travailleurs**



FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondaction.com

Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondaction disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.

**Extrait du prochain
tome de Bouscotte**

**« L'amnésie globale
transitoire »**

.....

Victor-Lévy Beaulieu

Le prochain tome de Bouscotte paraît aux Éditions Trois-Pistoles à la mi-septembre 2002.

Cet extrait est tiré du chapitre 3 intitulé « Philippe ».

L'Assemblée nationale a veillé tard hier soir, à cause de la grève des infirmières qui, depuis quelques semaines déjà, paralyse le fonctionnement des hôpitaux. Ne sachant pas comment régler le problème, le gouvernement a agi comme il le fait toujours en pareille circonstance, par une loi d'exception forçant les infirmières à rentrer au travail. Il y a quelque temps, ce sont les camionneurs indépendants qui ont essuyé de même façon les foudres du gouvernement. Avant eux, il y avait eu les professeurs et les producteurs de porcs qui ont transformé, entre Québec et Montréal, la Transcanadienne en parcs d'engraissement. Demain, ce sera au tour des gens de la Fonction publique ou des policiers de la Sûreté du Québec. Ils ont commencé une grève dite du zèle, qui se limite à une surveillance moindre sur les routes, une bonne affaire somme toute pour des automobilistes qu'on considère autrement que comme les

vaches à lait d'un système fiscal aberrant. Contrairement aux infirmières, aux camionneurs et aux professeurs, les policiers obtiendront ce qu'ils demandent même s'ils jouissent déjà d'un contrat de travail qui en fait les grands privilégiés de notre société. Les policiers sont les seuls à pouvoir prendre leur retraite au détour de la cinquantaine et sans que le reste de leur vie n'en soit pénalisé. Pourtant, tous les sondages commandés par le gouvernement disent que, contrairement aux infirmières, aux camionneurs et aux professeurs, les policiers ont l'appui de la population dans leurs revendications.

Ce dont les sondages ne parlent pas toutefois, ce sont des raisons qui justifient un tel choix de société. De tous les peuples occidentaux, celui du Québec vieillit le plus rapidement. De tous les peuples occidentaux aussi, celui du Québec arrive moins que quiconque à faire suffisamment d'enfants pour assurer un nécessaire équilibre démographique. Les gens âgés, qui se sont tassés d'eux-mêmes de la vie réelle, représentent un problème dont même le gouvernement ne veut pas voir l'énormité, pas seulement sociale mais culturelle. En les parquant dans ces maisons où ils se retrouvent coupés de ce qui fait l'ordinaire de la vie, privés de leurs familles, de leurs parentèles et surmédicamentés, la société fait bien davantage que les abandonner à leur sort : elles les rend indignes et inutiles, sauf pour les firmes pharmaceutiques qui font leur pain et leur beurre avec eux. Dans un tel contexte, comment s'étonner que les gens âgés vivent dans la peur et que cette peur-là, comme les métastases du cancer, essaime partout ailleurs ? Une société qui réclame toujours plus de policiers et toujours plus de médecins ne peut plus déterminer grand-chose, surtout quand ça exige d'elle un minimum de volonté.

Avant d'entrer à l'Assemblée nationale par la petite porte du Parti des régions, je me doutais bien que notre système parlementaire n'a plus grand-chose à voir avec ce

qu'on appelle *la démocratie*. Les députés ne sont libres qu'en autant qu'ils ne s'éloignent pas de la ligne tirée par le parti qui, lui-même, doit se référer aux bureaucrates contrôlant l'appareil d'État dès qu'un choix doit être fait, dès qu'une décision doit être prise. Alors que nous vivons dans un monde extrêmement rapide, les parlementaires se meuvent dans la lenteur. On les occupe à de petites choses sans importance au sein de comités et de commissions qui mettent tant de temps à se réunir et à faire rapport que, bien souvent, le problème qui les a fait naître s'est estompé de lui-même ou a pris un tout autre sens dans la société. Il n'y a que les avocats qui y trouvent leur compte. Avec eux, même le simple doit être complexe, ce qui s'exprime dans l'écriture toujours tarabiscotée des projets de loi et des règlements. On croit qu'ils disent ceci alors qu'au fond, c'est de cela qu'il s'agit, à cause d'une virgule mise quelque part dans le texte plutôt qu'ailleurs, à cause de ce deuxième paragraphe déconfortant le premier et piégeant le sens qu'il devrait avoir. Les avocats sont des terroristes du langage. Ils font si peur qu'on ne détermine rien sans eux, quitte à faire des coquilles vides avec tout ce qu'on leur donne à mettre en mots. Le simple député n'a pas grand-chose à y voir : après être passé par les instances supérieures du parti, le Conseil exécutif et le Conseil du trésor, les projets de loi et de règlements ne lui sont soumis que pour la forme. Il n'en comprend d'ailleurs pas souvent ni les tenants ni les aboutissants, n'étant guère préparé à discuter du sexe des anges ni du nombre qu'on peut asseoir sur une tête d'épingle.

N'importe qui peut devenir député puisque ce n'est ni un métier ni une profession. N'entre pas qui veut dans les forces armées, ne se retrouve pas qui veut comme professeur universitaire, chirurgien, prêtre ou même comédien. Avant de s'en réclamer, on doit pouvoir prouver son apprentissage, on doit pouvoir défendre les qualifications auxquelles on prétend. Cela est tout à fait étranger au monde du député. Il suffit d'être né dans l'un ou l'autre des

comtés du Québec, d'être majeur et membre d'un parti pour se porter candidat et être élu. Le parti lui-même n'accorde pas beaucoup de soin à choisir ses candidats, sauf pour ceux d'entre eux dont il espère faire ses ministres. Il s'agit là d'une denrée rare, ce qui explique qu'après une élection, on ait tant de mal à former un cabinet, surtout si l'on tient à ce que la plupart des régions administratives y soient représentées. Du seul fait de leur appartenance géographique, certains se voient ainsi nommés à de hautes fonctions que leurs états de service ne justifient aucunement. Parce qu'on a été producteur de porcs avant d'être élu, on se retrouve au ministère de l'Agriculture quand ce n'est pas, de façon plus dérisoire encore, à celui de l'Environnement. Parce qu'on a été un joueur professionnel, on a la compétence nécessaire pour prendre en charge le Tourisme, sinon la Culture. Les cabinets sont donc toujours le résultat de compromis, ce qui explique qu'ils ne font pas des enfants très forts et qu'on doit recourir à l'appareil gouvernemental pour les encadrer.

Je me suis fait donner la liste de tous les députés qui siègent au parlement. Les avocats et les professeurs y sont en surnombre, tout comme les petits entrepreneurs. La plupart ont milité longtemps dans leur parti respectif, y accomplissant toutes sortes de besognes pour mieux se pousser en avant et détricoter une hiérarchie tenant à ses privilèges. Quand ils arrivent à Québec, beaucoup de députés ne connaissent rien d'autre que les officines de leur formation et les électeurs de leur comté. S'ils ont une bonne connaissance des problèmes que vivent les habitants de leur coin de pays, ils sont incapables de trouver par eux-mêmes les solutions qui mettraient fin à la pauvreté et à l'indigence de leurs commettants. C'est donc l'Assemblée nationale qui leur sert de lieu d'apprentissage. La plupart s'y retrouvent comme à la petite école, assis derrière des pupitres d'où ils assistent, passifs, aux passes d'armes des ténors du parti gouvernemental et de ceux de l'opposition. Ce sont presque toujours les mêmes qui pren-

nent la parole parce qu'ils ont de grandes gueules et sont toujours prêts à les ouvrir même quand ils n'ont pas la moindre idée de ce dont ils parlent. Ce qui se dit à l'Assemblée nationale n'a pas beaucoup d'importance de toute façon, ce n'est qu'un jeu dépourvu de toute vérité. Si le parti gouvernemental prétend que les choses sont noires, l'opposition prend automatiquement la direction inverse, peu lui importe si, quelques années plus tôt, alors qu'elle assumait le pouvoir, elle défendait les mêmes points de vue que ceux du gouvernement actuel. Ça s'appelle le parlementarisme qui rend caricaturale la pratique de la démocratie. Les mots y sont galvaudés, ils finissent par ne plus rien vouloir dire, sinon la seule chose qui importe pour les ministres et les députés, c'est-à-dire leur ré-élection.

Établi au dix-neuvième siècle, ce système parlementaire n'a plus grand-chose à voir avec ce que notre société est devenue. Il avait sans doute ses mérites quand le monde se mouvait dans une homogénéité de traditions, de religions et de langues, qui le préservait dans sa quintessence, mais l'éclatement de l'histoire moderne le rend aussi vétuste que les moteurs fonctionnant au charbon. Le monde s'est compliqué du fait de son expansion, il a généré grâce à la technologie des réseaux de communication qui ne passent plus par les parlements. Désormais, les idées, et ce que les idées rendent praticable, ça voyage à la vitesse de la lumière et dans toutes les directions, ça ne connaît plus ni droite ni gauche, ni haut ni bas, ni centre ni périphérie. Il n'y a plus guère de certitudes. L'homme surchauffe de l'intérieur comme la planète s'embrase sous l'effet de serre et la destruction de la couche d'ozone. Il faudrait apprendre à penser autrement et de plus en plus vite, au même rythme que les neuves machines-outils porteuses de ce qui donne désormais son sens au monde.

Après une session parlementaire passée à Québec, mon constat est simple : l'Assemblée nationale est devenue une manière d'Accueil Bonneau pour des gens qui n'ont pas la

moindre idée, non seulement de ce qui se passe dans le monde, mais aussi de ce qui se vit dans leur propre cour. Cette ignorance autorise la machine gouvernementale à se comporter comme si elle seule avait le droit de détenir le pouvoir et de l'exercer. Tout se noue et se dénoue derrière les portes du Conseil exécutif ou dans des comités restreints qu'on forme et déforme selon une nécessité qui échappe aux lois de la logique. Les projets de lois sont conçus par des mandarins dont le jargon est incompréhensible sauf d'eux-mêmes. Plusieurs députés ayant déjà de la difficulté à lire un simple article de journal, on a souvent l'impression de se retrouver à la petite école, dans une classe où tous les cancren auraient été rassemblés sous l'égide d'un maître devant les faire manger à la petite cuiller. D'où l'importance de la ligne de parti qui sous-tend tout débat parlementaire. En entrant à l'Assemblée nationale, le député laisse au vestiaire sa liberté de parole. S'il décide malgré tout d'en user, les repréailles contre lui ne tardent pas : on le met en pénitence sur la banquette la plus éloignée de l'assemblée, on s'arrange pour qu'il n'ait plus à se prononcer sur quoi que ce soit, on ne fait plus appel à lui au sein de ces nombreuses commissions où son rôle, de toute façon, a autant d'importance que celui des plantes vertes qu'on retrouve partout au parlement.

Ce qui étonne, c'est que le député accepte aussi facilement de n'être qu'un pion sur un échiquier dont les enjeux lui échappent. Comment une telle démission peut-elle s'expliquer ? Par le simple espoir qu'en ne soulevant pas de vagues à l'intérieur du parti comme ailleurs, on accèdera à un pouvoir qui vous resterait autrement à jamais interdit ? Faut voir le contentement des députés d'arrière-banc dès qu'on les nomme adjoints de ceci ou présidents de cela, des postes presque toujours créés sur mesure pour eux, peu exigeants quant au libre arbitre puisque dépendants totalement de la bureaucratie gouvernementale. Le parlement est un gigantesque miroir déformant : quand on s'y regarde, on s'imagine être plus grand que nature, plus intelligent et

plus rusé que le commun des hommes, on en devient bouffi d'orgueil et de vanité comme tous ceux qui jouissent de privilèges. Faire perdurer cette jouissance et la conforter devient vite l'ambition véritable du député. Le peu d'idées qu'il pouvait avoir en entrant en politique s'escamote lorsqu'il songe qu'il y aura bientôt des élections et qu'un vent contraire au sien risque de le renvoyer à jamais dans un coin de pays trop occupé par sa survie pour être capable de voir plus loin que le bout de son nez.

Longtemps, le Parti québécois s'est différencié des libéraux par le projet d'indépendance qu'il portait. Ça s'est traduit par le renforcement de nos institutions nationales et l'éclosion de nos grandes sociétés financières, aussi bien celles de l'État que celles des corporations privées. En moins de trente ans, nous sommes passés d'une dépendance extrême au grand capital étranger à une espèce de souveraineté d'argent grâce à laquelle on croyait pouvoir enfin devenir maître chez soi. C'est loin d'être ce qui est arrivé. Pour que nos avoirs puissent fructifier le plus rapidement possible, on les a investis sur les marchés étrangers. Nos épargnes ont contribué à faire prospérer l'Ontario, l'Europe et l'Asie au détriment de notre propre territoire et sans que le citoyen ordinaire puisse seulement savoir de quoi il en retourne. Le premier ministre du Québec a organisé deux voyages d'affaires en Asie du sud-ouest parce que ses prétendus experts et ceux du Canada anglais lui faisaient accroire que l'avenir économique passerait dorénavant par là. Investissez en Thaïlande, en Malaisie, au Japon et en Chine! Oubliez que ces pays n'accordent aucune importance à la protection des droits de l'homme, qu'ils consentent à ce que des enfants de dix ans travaillent en usine pour presque rien et dans des conditions si insalubres que la grande majorité d'entre eux n'auront jamais le temps de se rendre jusqu'à la vie adulte! Investissez, sans compter et sans penser, en bénéficiant pour ce faire de généreuses subventions gouvernementales! Un désastre que ces deux missions économiques en Asie du sud-ouest. Le premier

ministre et ses joyeux hommes d'affaires n'étaient pas encore rentrés de leur deuxième voyage que le marché boursier de cette partie-là du monde s'effondrait, entraînant plusieurs banques et des tas d'entreprises dans la faillite. Le gouvernement en resta béat, tout autant que l'opposition d'ailleurs, qui ne le questionna jamais sur son engouement pour l'Asie du sud-ouest. Il en fut de même quand la compagnie minière Bre-X fit banqueroute après qu'on eût découvert qu'elle trompait ses actionnaires en leur faisant accroire à la découverte de nouvelles mines d'or en Afrique. La Caisse de placement et dépôts du Québec perdit soixante-quinze millions \$ dans l'aventure. Croyez-vous qu'on profita de la chose pour s'interroger sur ceux qui gèrent les épargnes des Québécois? Détrompez-vous! On fit comme si de rien n'était, on raya le nom de Bre-X dans les livres comptables de la Caisse de placement et dépôts, et sans doute le fonctionnaire responsable, plutôt que d'être congédié, obtint-il une promotion! Si la chose avait eu lieu en Gaspésie, pour un quelconque projet de développement impossible à mener à terme, quel scandale ça aurait été! Et que de palabres on aurait entendus à l'Assemblée nationale! ♦



Robert Bourget,
Président

LAMOND



75^e
ANNIVERSAIRE

125, rue Alfred, C.P. 690,
St-Gabriel-de-Brandon, Qc, Canada J0K 2N0

Téléphone: 1-800-567-9771 (450) 835-9771

Télécopieur: 1-800-473-5154 (450) 835-9410

Courriel: clamond@pandore.qc.ca Site web: <http://www.lamond.ca>

Manufacturier de bijouterie emblématique

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914

Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

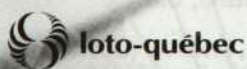
Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177

Courriel: allardp@qc.aira.com

Important levier économique au Québec



Voyage au cœur de la mondialisation



Jean-Louis Bourque

Politologue

Faut-il craindre la mondialisation ? Est-elle « globalement » bonne ou mauvaise ? Y aurait-il une mondialisation ou plusieurs mondialisations ? Qu'est-ce que la BM, le FMI, l'OMC, le G-7 et le G-8 ? Qu'est-ce que le libre-échange, la ZLÉA et les fameux « ajustements structurels » ? Qui sont les gagnants ? les perdants ? Quelles sont les conséquences pour la démocratie, la culture, l'environnement et la biodiversité ? Les grandes multinationales pourront-elles arrêter la destruction de l'environnement, des forêts, des lacs et des rivières, la pollution de l'eau et de l'air alors qu'elles en sont les agents immédiats ?

L'anglais et le dollar américain sont-ils en train de devenir la mesure de toute chose en ce début du XXI^e siècle ? Céline Dion, Madonna, McDonald's, Wall-Mart, Walt Disney, Hollywood et CNN sont-ils les prototypes d'une standardisation des modes de vie et d'expression ? Pourquoi les grandes institutions internationales et les grands décideurs tirent-ils les ficelles dans un huis-clos quasi permanent ? Pourquoi toutes ces manifestations anti-mondialisation, et la mobilisation grandissante des « sociétés civiles » et des Organisations non gouvernementales (ONG) contre ce processus ? Au Québec, le modèle de développement social-démocrate, la langue et la culture française sont-ils bénéficiaires ou menacés par la mondialisation ?

La mondialisation plurielle

C'est ainsi que m'est venue l'idée de faire ce voyage au cœur des mondialisations, un voyage inquiétant, heureux et mouvementé, parsemé d'obstacles, d'embûches et de découvertes, une véritable odyssée moderne. J'ai donc beaucoup lu, beaucoup appris... et constaté qu'il existe plusieurs mondialisations, la plus connue étant la mondialisation économique et financière par l'ouverture des marchés et l'instauration d'un gouvernement planétaire au

service d'un Dieu imprévisible et capricieux : le Marché. Il y a la mondialisation des langues et des cultures, la mondialisation sociale, la mondialisation des nouvelles technologies scientifiques, la mondialisation des télécommunications, etc.

J'ai également constaté que les effets de la mondialisation varient considérablement d'un pays à l'autre, selon la situation géographique de ce pays, sa richesse, sa force militaire, ses capacités de consommation et de production, son niveau d'éducation, son modèle économique néo-libéral ou socialiste et son régime politique démocratique ou totalitaire.

En caricaturant un peu, on pourrait dire que, pour un pays comme la France, la mondialisation c'est surtout l'ouverture à l'Europe. Pour les États-Unis, c'est l'américanisation et la dollarisation de la Planète. Pour l'Argentine, c'est la catastrophe ! Pour le Mexique, c'est le développement quasi assuré. Pour Cuba, c'est regarder passer le train du développement en raison du blocus américain.

Pour le Canada, c'est l'ouverture aveugle d'un grand marché et l'asservissement impuissant ou béat aux directives d'un libre-échange fortement biaisé par son puissant voisin. Pour le Québec, c'est peut-être la chance de développer des liens d'affaires moins dépendants des politiques fédérales.

Pour les pays Africains hyper endettés, et le plus souvent sans infrastructure économique, financière et sociale, rongés par la corruption, les dictatures, l'analphabétisme et le sida, c'est une dépendance accrue dans la misère. Pour des pays comme l'Inde ou la Chine, en transition vers le capitalisme néo-libéral, c'est une occasion inespérée de participer au marché global et de passer à la modernité.

Ainsi, la Chine ciblée par la mondialisation connaît, en raison de l'ampleur de son marché, depuis plusieurs années, une croissance extraordinaire et soutenue de l'or-

dre de 8 % par année qui favorise son développement dans tous les domaines et lui permet de structurer son secteur industriel et financier. Elle achète par exemple des usines sidérurgiques, les transporte en pièces détachées, et les reconstruit chez elle. C'est ainsi que chaque Chinois de la Chine d'après Mao peut rêver d'avoir une automobile dans un avenir pas si lointain : toutes les grandes firmes mondiales sont déjà sur place, prêtes à se disputer le marché.

L'Inde, même sans avoir respecté les prescriptions du FMI, s'en tire avec une croissance impressionnante de l'ordre de 5 %. Traditionnellement productrice de coton et de jute, elle fabrique maintenant des ordinateurs et des logiciels. Avec 500 nouveaux films par année, elle dépasse Hollywood qui en sort environ 200. Ce sont les signes d'une évolution très impressionnante, reliée au développement mondial des communications qui suscite beaucoup plus l'enthousiasme.

En effet, la mondialisation des informations, suivie (quel paradoxe) de la mondialisation de l'anti-mondialisation, permet l'établissement de réseaux de solidarité et d'échanges qui rendent possibles la diffusion et l'avancement de la science et de ses bienfaits, la création de banques de données universellement accessibles et des communications instantanées par ondes hertziennes, par câbles et par satellites. La mondialisation du cyberspace suscite plus d'émerveillement que de méfiance.

On constate donc que le phénomène présente deux faces, une face sombre et encore relativement cachée, celle qui permet de fabuleux profits pour quelques-uns, et une face lumineuse, celle de l'entraide, de la solidarité et de la coopération, grâce à un réseau universel de rapports humains.

Genèse de la mondialisation

Le déploiement des échanges d'un bout à l'autre du monde n'est pas nouveau. De tous temps les hommes ont cherché à se bâtir des empires pour commercer. C'était vrai dans l'Antiquité, au Moyen Âge, à la Renaissance et durant la révolution industrielle au XIX^e siècle. Il n'y a donc pas lieu de dramatiser. C'est un phénomène ancien et naturel qui a connu des phases d'expansion et de régression en fonction des aléas de l'histoire.

Alors pourquoi ces malaises, ces inquiétudes dans nos sociétés ? Pourquoi la sensation d'une force inéluctable qui fait peur aux uns et qui excite les ambitions des autres, dans le mirage du village global ?

Depuis l'Antiquité, la dynamique mondiale oppose la défense des particularismes locaux aux ambitions unificatrices des conquérants qui imposent l'unité par leurs lois, leur langue, parfois leur religion. Les trois grandes religions monothéistes, le judaïsme, le christianisme et l'islam, tendent chacune à l'universalité en plaçant l'humanité tout entière en relation avec un Dieu unique.

Les grands empires d'Alexandre (IV^e siècle avant J.C.), d'Athènes, puis de Rome avaient pour objectif la conquête universelle de la terre pour étendre leur puissance et devenir les maîtres du monde. Ils se sont effondrés par épuisement, par la disparition de personnalités exceptionnelles... ou par repli sur eux-mêmes. Qu'est-ce qui les différencie de l'Empire américain de ce début du XXI^e siècle ?

La conquête des Amériques par les colonisateurs espagnols et portugais reflète, elle aussi, cette quête universelle d'appropriation du monde. Les interminables guerres entre la France et l'Angleterre trouvent de nombreux terrains de combats en Europe, en Inde, en Amérique, en Russie... puis en Afrique.

Au XIX^e siècle, la révolution industrielle amplifie et accélère cette dynamique des échanges à l'échelle mondiale. Le développement des moyens de communication élargit le rayon de la quête de débouchés pour répondre aux besoins d'une forte poussée démographique.

Au XX^e siècle, les deux Grandes Guerres dites mondiales, puis la Guerre froide ont amené un élargissement considérable des réseaux d'échanges commerciaux, financiers et techniques et l'accroissement des flux de toutes sortes. Ensuite, les événements se précipitent : la guerre du pétrole, la conquête de la lune par l'homme, la chute du mur de Berlin en 1989, (« La fin de l'histoire », selon l'écrivain américain Francis Fukuyama), et, enfin, l'effondrement de l'idéologie communiste et marxiste-léniniste consacrant ainsi l'hégémonie mondiale du néolibéralisme et le triomphe du capitalisme universel et de la loi du marché.

C'est la naissance d'une nouvelle phase de conquêtes. Au nom de l'idéologie néo-libérale et du capitalisme on se dispute la possession de toutes les ressources matérielles et financières de la Terre entière sans égard aux États Nations, sans égard à la démocratie et aux institutions internationales déjà bien établies, sans égard aux populations qui souffrent et qui n'ont pas voix au chapitre.

Le néolibéralisme et la mondialisation

Le néolibéralisme est l'idéologie qui est au cœur même de la mondialisation. L'idéologie néo-libérale et capitaliste, c'est la recherche du bonheur humain par l'accroissement de la richesse des nations, dans le respect de la liberté et du droit de propriété. La croissance économique vise l'augmentation de la richesse individuelle et collective par le développement du secteur privé et la conquête de marchés selon la loi de l'offre et de la demande.

Elle s'est forgée dès la fin du XVIII^e siècle avec Adam Smith (1723-1790), le père du libéralisme et de la pensée économique moderne. Le développement de l'économie d'un pays se fonde sur le besoin des citoyens de posséder, de produire et d'échanger. Le rôle de l'État consiste à fournir un cadre rationnel protecteur et régulateur pour défendre les libertés individuelles et la propriété privée. C'est le libre jeu de l'offre et de la demande qui règle les opérations sur la place du marché.

Un peu plus tard, un autre Anglais, David Ricardo (1772-1823), considère que cette économie autosuffisante et protectionniste est coûteuse et souvent inefficace. L'Angleterre doit s'ouvrir à l'extérieur pour écouler sa production sur les marchés internationaux afin d'abaisser ses coûts de production. La liberté de commerce s'appuie essentiellement sur la loi des « avantages comparatifs » qui dit en substance :

« un pays doit se spécialiser dans la production de biens qu'il peut produire de façon relativement plus efficiente que les autres pays et importer ce que ses concurrents peuvent produire à moindre coût ». (Jacques B. Gélinas, *La globalisation du monde*, p.151).

Dans son œuvre maîtresse, *Capitalisme et liberté* (1962), Milton Friedman (de l'École de Chicago) s'applique à démontrer la supériorité du marché sur la démocratie politique. Le marché, lieu suprême de la liberté et donc de la démocratie, permet le consensus sans la coercition. Pour les néo-libéraux, l'unique droit fondamental est le droit de propriété, et le rôle de l'État (la main visible), c'est de le protéger.

Cette conception un peu simpliste marque le début de l'économie globalisatrice, dont le credo comprend 7 articles clairement identifiés par le sociologue Jacques Gélinas :

1- la suprématie du marché, 2- le droit de propriété, 3- la primauté du privé sur le public, 4- la compétitivité à

tout prix, 5- la flexibilité du travail, 6- la marchandisation de tout (éducation, santé, culture, information, etc.) et 7- la croissance à l'infini.

La poursuite du profit, l'accumulation de la richesse et la thésaurisation mobilisent désormais toutes les énergies. On va donc mettre sur pied des instruments institutionnels internationaux. Ils auront pour mission la régulation du commerce international. Alors commencent les grandes « rondes de négociations » qui aboutiront à la création du GATT puis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), surnommée « Oppression Mondiale par le Commerce » par les anti-mondialistes.

Les instruments de la mondialisation

En 1947, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, débute à Bretton Woods (New Hampshire), la grande aventure des négociations commerciales multilatérales avec la bénédiction des États-Unis, déjà première puissance économique de la planète. Quarante-quatre (44) puissances alliées se réunissent pour mettre sur pied le projet le plus ambitieux et le plus structurant de la planète, le GATT, (General Agreement on Tariffs and Trade – Accord général sur les tarifs douaniers et sur le commerce).

En marge de l'ONU¹ créée en 1945 pour veiller au maintien de la paix et trop souvent impuissante à régler les problèmes de la planète, le GATT puis l'OMC président à la création d'un nouvel ordre économique mondial. Les États-Unis prennent le contrôle absolu des trois piliers de la

1. L'ONU assiste à un affaiblissement graduel de toutes ses institutions (FAO, OIT, OMS, UNESCO, UNICEF, etc.), complètement déconnectées des grandes questions économiques, commerciales et financières. Même le Conseil de Sécurité, ou chaque « grand » dispose d'un droit de veto, glisse insidieusement sous le contrôle des États-Unis, seule grande superpuissance économique. Le « gouvernement mondial » qui devait garantir la paix assiste pratiquement impuissant à l'instauration du marché global, incapable de l'endiguer ou d'en réparer les dégâts.

réforme du système économique mondial soient la BM, le FMI et l'OMC.

Trois organismes sont donc chargés d'établir des règles claires, applicables par tous pour mettre de l'ordre dans le commerce international : la Banque mondiale (BM), de son vrai nom la « *Banque internationale pour la reconstruction et le développement* », un Fonds international pour garantir la stabilité monétaire, le Fonds monétaire international (FMI) avec son orientation keynésienne et le GATT qui deviendra en 1995 l'OMC. C'est ce qu'il sera convenu d'appeler, avec l'assentiment du Trésor américain, le « Consensus de Washington », c'est-à-dire rien de moins que le consensus planétaire.

La BM, c'est 11 000 employés, des bureaux dans 70 pays avec un volume de prêts qui dépasse annuellement les 20 milliards de dollars. En gros, elle aide ses alliés et punit ses ennemis.

Malgré ce diagnostic accablant, l'ONU continue à jouer un rôle important au niveau du droit international, de la protection des états de droit et de la promotion des droits humains. Elle a indirectement contribué à l'émergence d'une « société civile » planétaire, déjà active au Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992) où des milliers d'ONG ont constitué un Forum parallèle à la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED). Ont suivi le Sommet des peuples de Québec et le Forum social mondial (FSM) de Pôrto Alegre, porteurs de la réaction à l'anti-OMC.

Le FMI, c'est un millier d'économistes triés sur le volet pour assurer la santé du système monétaire international. En fait, il surveille les intérêts des investisseurs privés et des banques, tout en exigeant des « ajustements structurels » un peu partout dans le monde, là où ces intérêts sont menacés.

L'OMC c'est le cœur même de la mondialisation économique et marchande. Cinq cents personnes basées à Genève sont chargées de faire appliquer plus d'une vingtaine de traités internationaux. L'un a pour objet d'éliminer tout ce qui peut nuire au commerce (barrières tarifaires et non tarifaires) avec 2 clauses fondamentales, celle du « traitement national » qui oblige à traiter à égalité produits ou services importés et produits ou services locaux », et celle de « la nation la plus favorisée » qui oblige chaque pays membre à traiter de la même manière les importations en provenance de tous les pays membres, quel que soit leur respect des droits de l'homme, de l'environnement ou de la protection du travail. (cf. Maude Barlow et Tony Clarke, *La bataille de Seattle*, p.138).

Un autre traité s'intéresse au commerce des services, assorti de sanctions judiciaires. D'autres portent les droits de la propriété intellectuelle liée au commerce, sur les mesures en matière d'investissement, sur les normes sanitaires et phytosanitaires, sur les services financiers, sur l'agriculture, les subventions et mesures compensatoires, sur les obstacles techniques au commerce, sur les marchés publics. (*Op. cit.*, pp.139-141).

L'OMC dispose d'un Organe de règlement des différends (ORD) pour trancher les contentieux qui lui sont soumis. Sur papier, tous les pays de l'OMC sont égaux, mais il y en a qui sont plus égaux que d'autres, ceux qui ont le pouvoir économique de résister aux sanctions commerciales.

Ces accords font de l'OMC et de ses 142 États membres le seul vrai gouvernement mondial, ayant à toute fin pratique déclassé l'ONU. Contrairement à l'ONU, l'OMC s'est dotée d'énormes pouvoirs pour faire appliquer ses décisions. Elle détient un pouvoir judiciaire (capacité d'intenter des poursuites), un pouvoir législatif (les intérêts des entreprises transnationales prévalent sur les décisions démocratiquement votées par les États) et un pouvoir exé-

cutif, le QUAD (pour quadrilatère), formé des 4 « grands » que sont le Canada, les États-Unis, l'Europe et le Japon. À huis clos et en l'absence totale de démocratie, il exerce toutes les fonctions d'un conseil exécutif tout-puissant.

Ainsi l'OMC peut imposer ses vues à tous les habitants de la planète. C'est un empire presque secret, qui peut faire manger tous les États dans sa main, au nom sacré du libre marché et au service des grandes entreprises internationales, multinationales et transnationales. De Genève à Tokyo en passant par le Kennedy Round et l'Uruguay Round, on négocie pour abaisser progressivement les barrières douanières et tarifaires afin de favoriser des échanges commerciaux mondiaux plus « civilisés ».

En 1986, 123 pays s'entendent lors de l'Uruguay Round, le 8^e, pour lancer un cycle ambitieux de négociations incluant l'agriculture, les services, la propriété intellectuelle et l'investissement.

Désormais le discours économique mondial est partout le même : contrôler l'inflation, éliminer les déficits, libéraliser le commerce, déréglementer les échanges, baisser les impôts, rationaliser, privatiser, délocaliser, créer des emplois, faire baisser le chômage et augmenter la richesse de la richesse. Ce « pouvoir mondial invisible », mais oh ! combien efficace, repose sur cinq cent cinquante pages d'accords abscons, vingt mille pages de jurisprudence, le tout écrit dans une langue hermétique pour le citoyen moyen.

La force immense de l'OMC ne réside pas seulement dans ses actions ultra discrètes. Elle séduit par son discours qui promet mer et monde à tous et chacun : la croissance illimitée, d'excitantes opérations pour les débrouillards et les profiteurs et le progrès par la concurrence pour l'humanité tout entière.

Qu'est-ce que la mondialisation ?

Il n'est pas facile de définir ce qu'est la mondialisation. C'est un concept fourre-tout à géométrie variable. Les gens ordinaires sont conscients de l'ampleur du phénomène, de l'énormité du projet de mettre tout « le monde sur la même carte ». Ils se sentent à la fois concernés et dépassés : c'est l'affaire des spécialistes, mais, en même temps, ils expriment leur crainte face à une « fatalité » menée par des forces obscures.

Un nombre de plus en plus grand de détracteurs refuse les ententes de l'OMC (organisme voué à la libéralisation du commerce international) et de l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) et le manifeste de plus en plus bruyamment et violemment dans des manifestations publiques. Le projet de l'AMI a été retiré en octobre 1998, mais les tractations se sont poursuivies de plus belle derrière les portes closes de l'OMC. La critique venue des gouvernements et de la « société civile » s'organise un peu partout dans le monde.

Par contre les économistes, les financiers, les banquiers et les hommes d'affaires sont devenus les apôtres de cette nouvelle religion. Ils deviennent très volubiles et presque intarissables lorsque l'on les interroge sur la question, persuadés que c'est un phénomène heureux et irréversible ; *heureux* car l'universalisme ne peut qu'apporter la paix et l'acceptation des autres dans une saine interdépendance ; « nul n'est une île » et nous avons besoin les uns des autres ; *Irréversible* car cela va contribuer à résoudre par la croissance économique les principaux problèmes de l'humanité souffrante. On parle désormais d'une « mondialisation sociale » principalement depuis le Sommet des peuples tenu parallèlement au Sommet des Amériques à Québec (Mai 2001) et le 2^e Forum social mondial de Pôrto Alegre (Janvier 2002).

Les linguistes ont fort à faire pour se retrouver dans le foisonnement des termes : on parle de « globalisation » en référence au « village global » de Marshall McLuhan. Cette globalisation se décompose en multiples globalisations... celle de l'économie, celle des marchés, etc. En Europe, on détaille les mondialisations, la mondialisation des communications, la mondialisation des langues, la mondialisation des cultures, etc.

Tantôt c'est un moyen, tantôt une fin, tantôt une doctrine économique synonyme d'exploitation capitaliste et néo-libérale. Pour d'autres, c'est un « néo-colonialisme déguisé » au service du capital, des échanges marchands et de la satisfaction du citoyen sur-stimulé dans ses fonctions de consommateur. Mondialisation ? Globalisation ? Les deux termes sont-ils interchangeables ?

La *mondialisation* c'est le déploiement des entreprises de toutes natures sur toute la planète Terre, grâce à l'abolition des frontières géographiques et politiques et des barrières tarifaires pour permettre le libre-échange total.

Elle exige la réorganisation des entreprises et des multinationales, par toutes sortes de mécanismes pour développer des marchés : rationalisations, fusions, délocalisations, fermetures et licenciements. Cela comprend la fluidité de la finance désormais sans frontières, la fusion supranationale des banques et l'augmentation du volume boursier. On assiste à une sur-valorisation des intérêts privés et individuels au détriment des intérêts publics et collectifs, à la priorisation des marchés sur les intérêts nationaux et étatiques. Le marché devient le lieu de l'échange universel et de la rencontre mondiale.

Depuis la fin des années '80, la mondialisation est une réalité bien concrète et tangible qui touche tous les êtres humains dans leur quotidien. On croit, à tort ou à raison, que c'est le seul moyen d'accroître la richesse mondiale collective indispensable pour le salut ou le bonheur de

l'humanité. Le développement économique, politique, social et culturel serait conditionnel à l'instauration de régimes démocratiques, respectueux du droit international et des droits de l'homme.

Le prix Nobel d'économie Joseph E. Stiglitz, qui a été vice-président de la BM, propose une définition qui se résume comme suit :

« Fondamentalement, c'est l'intégration plus étroite des pays et des peuples du monde qu'ont réalisée, d'une part, la réduction considérable du coût des transports et des communications, et, d'autre part, la destruction des barrières artificielles à la circulation trans-frontières des biens, des services, des capitaux et des connaissances, et (dans une moindre mesure) des personnes. (...) La mondialisation est énergiquement propulsée par les firmes transnationales, qui font circuler par-dessus les frontières non seulement des capitaux et des produits mais aussi des technologies ». [La grande illusion, p. 34]

Le politologue Zaki Laïdi souligne dans son essai, « La gauche à venir », que la mondialisation ne s'exprime pas seulement en termes de statistiques et de chiffres sur le commerce et l'investissement. C'est aussi une façon de capter et de se représenter le monde, « une phénoménologie de la connaissance », radicalement transformée au lendemain de la grande libéralisation des marchés financiers (début des années 80), de la chute du mur de Berlin (1989), de l'explosion du réacteur nucléaire et Tchernobyl, de la naissance et de l'envahissement de l'Internet et de la Conférence de Seattle (1999).

Le terme *globalisation*, d'origine anglaise, ne décrit pas nécessairement la même réalité que le terme mondialisation. La globalisation se rapporte davantage à l'économie prise sur une échelle planétaire. Ainsi on ne parlerait pas de globalisation des droits de l'homme mais bien de la mondialisation des droits de l'homme.

Le président de la transnationale ABB, Percy Barnevik, définit la globalisation en ces termes :

« Je définirais la globalisation comme la liberté pour mon groupe d'investir où il veut, le temps qu'il veut, pour produire ce qu'il veut, en s'approvisionnant et en vendant où il veut, et en ayant à supporter le moins de contraintes possibles en matière de droit du travail et de conventions sociales ». [cf. Jacques B. Gélinas, *La globalisation du monde*, p. 19]

Pour bien cerner le phénomène, on peut parler de globalitarisme. La mondialisation marchande et ses instruments (BM, FMI, OMC, Trésor américain) n'ont qu'une seule préoccupation, faire des profits par des transactions économiques, financières et commerciales sans frontières et sans barrières, et sans tenir compte des gouvernements et des sociétés civiles !

Il y a donc là une approche qui s'apparente à une forme de totalitarisme et de domination. Étant donné qu'elle ne se présente pas comme l'idéologie d'un État cherchant à dominer les autres et qu'elle ne possède ni appareil militaire ni force policière, on ne peut parler de totalitarisme. De plus, ce pouvoir que détient la mondialisation est un pouvoir subtil et diffus, qui n'a pas de visage et qui est partout.

On peut plutôt, comme nous le suggère Étienne TASSIN, dans le « Dictionnaire critique de la mondialisation », parler de GLOBALITARISME, c'est-à-dire d'un point de rencontre entre la société « globale » et la « société totalitaire », d'où le néologisme « GLOBALITARISME ».

La mondialisation est un phénomène à la fois *global* et *totalitaire* : *global*, car elle vise l'extension à l'échelle du globe des seules activités génératrices de profit, et *totalitaire*, parce qu'elle absorbe toutes les sphères de l'activité humaine à des fins de consommation sans demander l'avis

de personne. On peut donc véritablement parler de GLOBALITARISME du XXI^e siècle !

On vise le profit sans responsabilités sociales. L'énorme restructuration de la planète en cours sert à enrichir quelque 40 000 entreprises transnationales avec l'aide de la Banque mondiale (BM), du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tout cela avec l'approbation plus ou moins tacite du Trésor américain de Washington et du ministère des Affaires extérieures et du Commerce international canadien (MAECI) sous la férule de Jean Chrétien et de Pierre Pettigrew.

Quelques chiffres affolants tirés de l'ouvrage « La bataille de Seattle » ! Les 200 plus grandes entreprises transnationales de la planète ont un chiffre d'affaires supérieur aux PIB agrégés de 182 pays. Elles pèsent deux fois plus lourd que les 4/5 de l'humanité. Sur les 100 plus importantes économies du monde, 52 sont aujourd'hui des entreprises transnationales.

Wall-Mart a un chiffre d'affaires supérieur aux PIB agrégés de 163 pays. Mitsubishi pèse plus lourd que l'Indonésie et Ford que l'Afrique du Sud. La capitalisation boursière de la nouvelle entreprise résultant de la fusion entre Time-Warner et America Online (AOL) est supérieure au PIB australien. General Motors est plus puissante que plusieurs pays industrialisés d'Europe et de Scandinavie, etc. etc. Et l'on pourrait continuer longuement de la sorte.

Désormais la puissance de l'argent appartient aux entreprises internationales, multinationales et transnationales et même à certains individus. Le déplacement des flux économiques commerciaux et financiers échappe aux États et à leurs gouvernements. Pouvons-nous imaginer le pouvoir immense qui se trouve concentré aux États-Unis d'Amérique par rapport au reste du monde ?

On comprend pourquoi ils sont si peu pressés de payer leur part de cotisation à l'ONU qui reconnaît la gravité du

problème mais ne souscrit pas encore à l'impérieuse nécessité d'en faire ouvertement le procès. Elle se contente d'émettre des avis en souhaitant que le phénomène de la mondialisation s'humanise davantage et poursuive d'autres buts. Est-ce possible ?

La mondialisation « bienfaitrice »

Qui peut être contre la montée et la descente des marées, comme disait l'ancien PM du Québec, M. Jacques Parizeau ? Qui peut être contre l'unification du genre humain à la recherche d'une croissance économique mondiale bénéfique partout et pour tout le monde ? Fondamentalement, l'accroissement considérable de la richesse mondiale, s'il était bien redistribué, pourrait mettre fin aux famines et aux pénuries des pays du Sud, c'est un fait incontestable !

La mondialisation, c'est la fin de la guerre froide et des luttes idéologiques après la victoire du néolibéralisme capitaliste sur le communisme marxiste-léniniste. Les ententes commerciales remplacent les traités d'alliance militaire contre un pays ou un bloc de pays. C'est l'ère de la concurrence internationale qui mène à l'excellence et à l'efficacité. Elle est également directement liée au développement des nouvelles technologies de l'information et des communications et à la baisse du prix des transports qui a entraîné l'accroissement fabuleux des échanges économiques entre l'Amérique du Nord, l'Europe, le Japon et quelques pays industrialisés d'Asie comme la Chine, la Corée du Nord et la Corée du Sud, l'Inde et l'Indonésie.

Les enthousiastes de la mondialisation annoncent un paradis marchand assorti d'une grande liberté, d'un accroissement de la démocratie, de l'instauration de l'état de droit dans de nombreux pays et de la promotion des droits de l'homme. Selon les chiffres de la Banque mondiale (BM), les fantastiques progrès des technologies scien-

tifiques et des communications ont eu pour effet une diminution de la pauvreté, une augmentation considérable de l'espérance de vie [plus de _ des pays en voie de développement (PVD) peuvent maintenant voir l'espérance de vie atteindre l'âge de 40 ans], une réduction de moitié de l'analphabétisme et une régression considérable de la mortalité infantile.

Pour la première fois depuis plus d'un siècle, les inégalités entres pays ont diminué dans les décennies 1980 et 1990, essentiellement en raison de l'amélioration du niveau de vie due à la croissance économique en Inde, en Asie du Sud-Est et même dans la Chine communiste qui est membre de l'OMC.

Les pays qui s'ouvrent au commerce international ont plus de succès en termes de croissance économique et de développement. Pour entrer dans la grande communauté économique, ils doivent remplir un certain nombre de conditions internes susceptibles d'attirer les investissements nécessaires à la croissance : un système juridique développé, la reconnaissance du droit de propriété privée, une administration publique non corrompue, un niveau suffisant de santé et d'éducation, la stabilité politique et une bonne gouvernance.

C'est l'absence ou la présence de ces conditions internes qui explique, selon l'avis d'un expert de la BM, cité dans la revue *The Economist*, l'échec relatif de la Zambie et le succès impressionnant de son voisin, le Botswana. La mondialisation favorise donc l'instauration d'institutions démocratiques et de l'état de droit, nécessaires pour attirer les nouvelles technologies de communication et les biotechnologies.

Les bienfaits apportés par le progrès technique sont loin d'être négligeables. L'Internet permet de mettre en contact des dispensaires éloignés avec les hôpitaux des grands centres urbains. Les agriculteurs peuvent en tout

temps consulter tous les marchés boursiers. La libre circulation des capitaux permet la construction des barrages indispensables pour développer l'agriculture et nourrir les populations. Même si un barrage provoque des dommages à la nature, entraîne des déplacements de populations parfois dramatiques, il permet l'irrigation de terres, la régulation des crues et la production d'électricité, une énergie propre et relativement peu coûteuse.

Tout aménagement de l'environnement présente forcément des avantages et des inconvénients. Mais comme le répète l'économiste André Fourçans, il n'existe pas de repas gratuit en ce bas monde ! et il faut procurer de la nourriture à tous les hommes. Il est vrai que la mondialisation accroît la pollution (air, sols, eaux) dans les pays pauvres, mais leurs richesses accrues leur permettent, au moins théoriquement, d'acquiescer les moyens de la combattre et leur meilleure gouvernance de mettre en œuvre le principe universellement connu de « pollueur/payeur ».

Certes l'innovation, liée au développement économique, a fait disparaître beaucoup d'emplois en agriculture et dans l'industrie, mais elle en a créé davantage dans le secteur des biens et services. Au Québec le nombre d'agriculteurs et de travailleurs des industries traditionnelles a diminué. Par contre, des nombreux emplois ont été créés dans les secteurs des services de pointe, communications, téléphonie, ordinateurs et logiciels, Internet, multimédia, biotechnologies, etc.

Globalement, la planète bénéficie donc de la mondialisation : les exportations mondiales de biens et services au niveau planétaire ont passé de 5 % à 30 % de la richesse planétaire en quelques années seulement. À l'échelle totale, la croissance totale mondiale est passée de 3 % à près de 5 % en cinquante ans à peine. Les économies mondiales s'intègrent les unes aux autres à une très grande vitesse et qui va s'accroissant, créant des liens de solidarité jamais vus.

Chacun fait ce qu'il peut faire le mieux et au meilleur coût, quitte à laisser d'autres secteurs à ceux qui sont les plus compétents et les plus efficaces. C'est ce que l'on appelle « l'avantage comparatif » qui amène la spécialisation des économies et l'abaissement des coûts, d'où l'augmentation du niveau de vie. En un mot, plus d'efficacité dans la marche de l'humanité vers la prospérité ce qui peut être considéré comme une évolution positive du système mondial. Les avantages au niveau global, c'est-à-dire au niveau général de l'humanité, sont donc considérables.

La grande déferlante du marché unique promet la croissance illimitée, source de satisfaction humaine universelle, et l'assurance de connaître le bonheur infini.

La mondialisation « malfaisante »

Assez paradoxalement, c'est grâce à la mondialisation des communications que la grande mobilisation planétaire anti-mondialisation réussit à s'organiser ! Il y a là quelque chose d'absolument fascinant !

À Seattle en 1999, la protestation mondiale a remporté une importante victoire en bloquant l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI), [un Ami qui vous veut du bien... et qui le prend] destiné à faciliter les investissements étrangers.

« L'AMI prévoyait que les États signataires renonceraient à leur droit de poser des conditions aux investissements en provenance de l'étranger, perdant ainsi une bonne part de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, leurs institutions culturelles, leurs programmes de sécurité sociale et leur réglementation de l'environnement. »

Les entreprises transnationales auraient gagné le droit de réclamer directement aux tribunaux des « compensations appropriées » chaque fois qu'un gouvernement signataire aurait fait valoir des règlements existants sur la santé, la

sécurité, les droits de l'homme, le droit au travail, ou en instituerait de nouveaux.

L'AMI avait été surnommé, à juste titre la « charte mondiale des droits et des libertés des transnationales ». (La bataille de Seattle, p. 44)

Seattle constitue le véritable coup d'envoi de ce vent d'opposition féroce à ce qui s'apparente à un hold-up planétaire au profit des entreprises transnationales, et au détriment des peuples et des nations de ce monde.

Excédés par les abus des transnationales qui, au nom de leurs seuls intérêts matériels et financiers, détruisent l'environnement et font fi des libertés démocratiques, les anti-mondialistes se mobilisent pour que cessent ces « pratiques » contraires au développement sain et harmonieux de l'humanité.

Surexploitation, sur-pollution et surconsommation sont les sous-produits néfastes de la mondialisation. Elle contribue donc au réchauffement de la planète, à la destruction de la couche d'ozone, à la pollution de l'air, de l'eau et des sols, à la déforestation et à la désertification, à la destruction de la biodiversité, à la privatisation du patrimoine génétique mondial et à la commercialisation des moyens de communications et du cyberspace. Autrement dit, elle fait de tout une marchandise et un bien de consommation, au mépris des droits fondamentaux de la personne humaine. Elle enrichit les riches et appauvrit les pauvres, elle conduit l'humanité à la catastrophe.

Cette contestation a commencé dans les pays pauvres qui condamnent depuis plusieurs décennies les faits et gestes des grandes institutions mondialisatrices. Des émeutes ont éclaté en Amérique latine, en Afrique et en Asie lorsque la BM ou le FMI imposaient des plans d'austérité d'une trop grande sévérité. Maintenant, elle s'étend dans les pays industrialisés du Nord et les médias sont de plus en plus présents sur le terrain.

Le monde entier a pris conscience des enjeux. La contestation s'est déployée sur les campus universitaires américains. Les étudiants dénoncent la « marchandisation » du savoir et de la recherche au service des entreprises transnationales qui imposent leurs vues grâce à des contrats d'exclusivité. L'université qui a besoin de financement pour ses laboratoires, ses bibliothèques ou ses ordinateurs se jette dans les bras de Coca-Cola ou de Pepsi-Cola, Wall-Mart, IBM et Hewlett Packard, AT&T ou des grandes chaînes de fast-food comme McDonald's, Burger King, Pizza Hut ou poulet frit Kentucky.

Chaque rencontre des grandes institutions (OMC / FMI et BM) donne lieu à des manifestations, avec des affrontements violents, émeutes, destruction de biens privés et publics, arrestations, blessures et même mort d'un jeune manifestant anti-mondialisation à Gênes.

Le G-7 et le G-8 ont été violemment contestés à Washington, à Ottawa, à Auckland, à Londres, à Genève, à Kuala-Lumpur et à New Delhi et même à Doha. Lors du récent Sommet Kananaski (Alberta), où les grizzlies et les mouches noires ont réussi à convaincre les manifestants de manifester ailleurs, ils n'ont pas pour autant baissé les bras.

On accuse les entreprises transnationales d'exploiter les travailleurs du tiers-monde et le travail des enfants, de détruire l'environnement, l'agriculture et la biodiversité sans aucun scrupule. Désormais, aucune entreprise ne peut dormir tranquille sur sa prospérité. Que ce soit AT&T, IBM, Eastman Kodak, Nike ou Gap, Shell-Royal Dutch, Boeing, Rio Tinto, Mitsubishi, Nissan, Nestlé, Siemens, Bayer et Philips, le géant de l'agrochimie Monsanto ou la Suez-Lyonnaise des Eaux, aucune n'est à l'abri de dénonciations de pratiques douteuses.

Quand le président George W. Bush décide de subventionner l'agriculture américaine, contrevenant par le fait même la libéralisation du commerce et paralysant les

importations devenues non concurrentielles, il commet une gaffe monumentale qui a suscité un tollé d'indignation et de réprobation partout à travers le monde. Même Jean Chrétien, dans un sursaut de lucidité et de dignité retrouvée, s'est dit outré et scandalisé par de telles pratiques qui contreviennent de plein fouet au principe même de la libéralisation du commerce et constituent une violation injustifiable de la liberté du commerce. Assez étonnamment, il fait la même chose au Canada, même si c'est à une beaucoup plus petite échelle.

La plus récente critique de la mondialisation néolibérale, et non la moindre, provient, en effet, de Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, ancien conseiller de Bill Clinton, économiste en chef et vice-président de la Banque mondiale. Dans un ouvrage retentissant et dérangeant, « La grande désillusion » (2002), il fait le procès de la mondialisation telle que définie par le Consensus de Washington. Le dogme du sacro-saint marché qui peut tout, partout et pour tous est une vision idyllique qui ne peut tenir la route.

Les échanges commerciaux qui ne tiennent pas compte de la nécessité de l'aide internationale pour les pays pauvres sont inefficaces pour sortir ces pays de la misère. Les pays riches fixent les règles du jeu et ne sont libre-échangistes que lorsque cela fait leur affaire, avec un cynisme parfaitement hypocrite. Heureusement, cette pratique devient de plus en plus difficile à camoufler.

L'Américain Steven Gorelick, coordonnateur de l'*International Society for Ecology and Culture*, critique sévèrement le modèle économique que les actuels maîtres du monde tentent d'imposer à toute la planète. Dans son dernier essai intitulé « Les gros raflent la mise / À qui profitent les fonds publics à l'heure de la mondialisation » [traduction de « *Small is Beautiful* »], Gorelick démontre que les États financent les entreprises transnationales parce qu'il pensent que tout ce qui est gros et grand s'avère efficace et profi-

table pour tous. C'est exactement le « Think Big » d'Elvis Gratton, du cinéaste québécois Pierre Falardeau ! En fait, c'est de l'argent en moins pour les besoins sociaux, et, dès que le « gros » décide de partir ailleurs, rien ne peut le retenir... et les emplois disparaissent.

À la recherche de solutions

La contestation fait déjà changer les choses. On prend conscience qu'il est urgent de reprendre l'idée centrale de Keynes (1883-1946) une idée déjà libre-échangiste. Le marché ne s'autorégule pas, et ne secrète pas automatiquement le plein emploi. Il ne peut être laissé à lui-même. La « main invisible » doit être guidée par l'intervention de l'État et la création d'un secteur public fort pour encadrer la concurrence et relancer la demande en augmentant le pouvoir d'achat. Le « politique » retrouve donc ainsi un rôle important à jouer dans le développement économique même si l'on a peut-être eu tendance à vouloir l'évacuer ces dernières années.

Le Sommet des Amériques tenu à Québec pour mettre sur pied la ZLÉA a vu naître un autre type de manifestations : le Sommet des Peuples, plus pacifique. Ils dénoncent les méfaits engendrés par la libéralisation du commerce, mais ne se contentent pas de s'opposer et de critiquer. Ils proposent des solutions alternatives, des correctifs et des réaménagements pour les grandes institutions de Bretton Woods (BM, FMI, OMC), mais aussi pour les autres institutions internationales (ONU, FAO, OCDE, UNESCO, OMS, OIT, etc.). Ils revendiquent également une voix au chapitre pour les ONG et une révision du Droit international. Ils réclament une démocratisation de la planète et l'implication de la « société civile ».

Les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités pour garder les moyens de satisfaire les besoins fondamentaux. Les États doivent pouvoir jouer un rôle d'équilibre

et de régulation de la mondialisation en s'appuyant sur leur « société civile ». Les acteurs de la mondialisation doivent être des partenaires avec lesquels on peut coopérer pour le mieux-être de l'humanité, et non des adversaires avec lesquels on doit constamment lutter. Il faut, dit l'économiste et Prix Nobel de la BM, Joseph E. Stiglitz « créer une mondialisation axée sur la justice mondiale ».

Il faudra garder sa place à l'économie locale, à la protection de la diversité culturelle, réhabiliter les rythmes de la nature et miser sur des collectivités vivantes et dynamiques, conscientes des vrais besoins. Souvent l'alternative est tout près de soi, au bout du pré, et pas nécessairement aux confins du monde !

Les États-Unis, maîtres du monde

La puissance économique des États-Unis représente 77 % du produit intérieur brut de tout l'hémisphère américain et c'est là véritablement que tout se décide en ce qui a trait à la mondialisation. Le cœur du néolibéralisme c'est ce que nous, les Québécois, à juste titre appelons la société états-unienne.

Les États-Unis, c'est un fait de plus en plus connu, tiennent un double langage. Ils prêchent le libre-échange « *urbi et orbi* » mais pratiquent le protectionnisme, surtout vis-à-vis des pays du Sud. Leur contrôle sur le FMI tient les pays pauvres en état de dépendance. Le Trésor américain encourage la mainmise hégémonique des politiques américaines sur le commerce et les institutions financières qui mènent le bal dans les relations internationales. Ils se font les champions de la croissance économique et de la création de la richesse partout et pour tous, mais chez eux, dans leur propre cour, ce ne sont que les riches qui s'enrichissent sans cesse davantage alors que les pauvres ne profitent tout simplement pas des fruits de la croissance et de la mondialisation. C'est la misère dans l'abondance !

Ils tolèrent et encouragent la corruption en Russie. Ils dictent leur loi à l'ONU au détriment de la démocratie et de la justice sociale. Ils ne respectent pas les traités internationaux ou se défilent au moment de signer les protocoles, tels celui sur la Biosécurité et celui de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les Conventions sur le Transport des produits chimiques et sur les Polluants organiques persistants. Si leurs intérêts économiques ne sont pas en jeu, ils se déresponsabilisent de leur rôle de « gendarme du monde ». Ils se servent de l'OMC pour instaurer leur milice planétaire afin de régenter le commerce mondial, culture et santé comprises.

Pourtant, leur taux de chômage réel lorsque l'on cesse de jouer avec les chiffres et tenant compte des emplois à temps partiel au salaire minimum se situe à environ 14 % de la population active, ce qui est énorme ! Le pouvoir d'achat moyen retombe au niveau de 1952. C'est l'endroit où l'on incarcère le plus au monde et où la mortalité infantile est la plus élevée de l'Occident (7.8 %). On trouve de l'argent pour la NASA, pour le bouclier spatial, pour acheter du pétrole au Moyen-Orient et pour les forces armées, mais pas pour les programmes sociaux, l'éducation, la santé et l'alphabétisation, encore moins pour les pays pauvres du Tiers Monde.

La publicité s'infiltré dans les cerveaux et nivelle les goûts et les comportements dans une nouvelle forme de colonisation d'autant plus subtile et insidieuse qu'elle pénètre chaque pays dans sa langue. La force de l'image du bonheur à l'américaine et la libre circulation des produits culturels font que même les « *teenagers* » de l'Iran n'écoutent plus que de la musique « *Rock Heavy Metal* », malgré la désapprobation scandalisée des ayatollahs.

Un peu partout, à Taiwan, en Chine, en Corée du Nord et en Corée du Sud, en Israël, à Hong-Kong, en Indonésie, partout on écoute la télévision satellitaire américaine de MTV qui diffuse essentiellement du cinéma de Hollywood

et de Walt Disney en américain. Même l'Europe de l'Est (Hongrie, République tchèque, Roumanie) et la Russie ont emboîté le pas. Plus aucun pays n'est à l'abri de l'envahissement planétaire de la monoculture pop américaine et de sa mal-bouffe, identifiée sous le vocable de McWorld, qui se moque même de la Djihad islamique !

La force de l'effort marchand déguisée en pseudo liberté offerte, impose ses méthodes et ses points de vue. La seule loi qui subsiste, c'est la loi du plus fort ! Les conséquences sont considérables sur la démocratie et le fonctionnement des États, sur les droits de l'homme, sur l'environnement et les écosystèmes, sur la biodiversité, sur les langues et les cultures, bref sur la civilisation elle-même et l'avenir de l'humanité sur notre planète Terre.

Le Canada aux côtés du géant américain

Au Canada c'est le Ministère des Affaires extérieures et du Commerce international (MAECI) qui négocie les ententes. Convaincu des bienfaits du libre-échange et malgré la défaite de l'AMI sur le « cycle du millénaire » en 1999, il est clair qu'il épouse les intérêts du monde des affaires, sans égard aux choix politiques nationaux. Les grandes entreprises et le secteur privé en retour « soignent » le parti politique au pouvoir pour le mettre à leur main.

À Seattle, le ministre Pierre PETTIGREW souhaitait l'élargissement de la libéralisation des échanges à l'agriculture, aux investissements et aux services. Il était même prêt à tout mettre sur la table de négociation, y compris les secteurs de la santé et de l'éducation. Se rendait-il compte qu'il commettait ainsi des intrusions dans l'espace des politiques nationales en matière d'agriculture, d'investissements, de technologies, de droits sociaux, de santé et de protection civile, sans débat national ? L'OMC devait être stupéfaite de voir le Canada monter au front avec autant

d'ardeur pour défendre le nouveau système de commerce international !

Le premier ministre Jean Chrétien qui, lorsqu'il était dans l'opposition, s'était montré particulièrement hostile au libre-échange, semble désormais prêt à tout vendre, y compris nos écoles et nos hôpitaux, piégé par les déréglementations et les privatisations dans l'immense « *give-and-take* » conclu avec les Américains. Autrefois défenseur des droits et des principes, il défend aujourd'hui les intérêts des entreprises qui veulent faire des profits. Dans une impressionnante mutation, le Canada s'ajuste donc structurellement aux forces du marché !

La frontière s'efface entre le Canada et les États-Unis, l'horizon canadien n'est plus désormais est-ouest, mais bien nord-sud, et les entreprises américaines prennent le contrôle des entreprises canadiennes. La spécificité culturelle est chaque jour davantage battue en brèche ! Tout y passe, et même certains articles de la Constitution canadienne, en vertu du Chapitre XI de l'ALÉNA sur « L'Investisseur État », qui, pour la première fois dans l'histoire des traités de commerce, autorise les entreprises à poursuivre un État membre pour toute concurrence déloyale. Pour citer un exemple parmi d'autres, la société postale américaine UPS voudrait poursuivre Postes Canada (société subventionnée) devant les tribunaux pour entrave au libre commerce international. C'est tout simplement aberrant !

Insidieusement, et sans même que les citoyens en soient vraiment conscients, les législations canadiennes ne tiennent plus face aux assauts répétés de la toute-puissante OMC. Les grandes entreprises américaines contestent le droit et les tribunaux canadiens, et sapent les fondements mêmes de notre système judiciaire. Les droits des citoyens et des gouvernements sont discrètement écartés et les droits des sociétés privées constamment accrus.

Le Canada ressemble de plus en plus aux États-Unis dans ses structures économiques et sociales. Les riches s'enrichissent, les autres s'appauvrissent ! Pour alimenter les surplus de l'État, les indemnités de chômage ont été rognées de 36 % et les transferts aux provinces drastiquement coupés sans que la popularité du gouvernement en soit affectée, et ce malgré les dénonciations fracassantes du Bloc québécois à la Chambre des communes.

Le pouvoir d'achat des Canadiens a considérablement diminué, il y a de plus en plus de pauvreté chez les jeunes et les enfants (20,9 %). L'environnement se détériore et les Canadiens subissent comme une sorte de fatalité les réductions de services, le chômage des laissés pour compte et les inégalités entre ceux qui ont accès aux nouvelles technologies et ceux qui en sont exclus.

Conscients que cela se passe ailleurs, les citoyens sont de plus en plus indifférents au jeu de la politique et à la démocratie de représentation. Les gens se déplacent beaucoup moins pour aller voter. Dans ce monde de compétition sauvage, c'est le chacun pour soi. Le travail au noir n'est pas moins légitime que les profits des grandes entreprises. Une sorte d'apathie s'empare de la population qui n'arrive pas à suivre. Et la question surgit, angoissante : Qui va sauver les pauvres ?

L'État laissé pour compte

La prise de contrôle de l'économie néo-libérale par les compagnies multinationales fait en sorte que l'État devient de moins en moins important. Son rôle a changé et consiste désormais de plus en plus à subventionner ces entreprises pour s'assurer de participer à la croissance et en faire bénéficier sa population.

Les États sont donc en concurrence pour séduire les grandes multinationales afin qu'elles acceptent de s'installer ou de rester dans leur pays. Pour ce faire, ils sont

prêts à beaucoup, malgré les risques ! Ainsi, par exemple, à General Motors de Sainte-Thérèse, on a tout fait pour sauver des centaines d'emplois. L'usine était performante et rentable. GM l'a cependant fermée, uniquement pour des raisons de stratégie mondiale. Le « globalitarisme » a gagné ! Le Québec a perdu !

L'État a beau se faire laquais des grandes entreprises avec les deniers publics, il ne peut que s'incliner devant les décisions génératrices de profit à l'échelle globale – les voix locales ne comptent plus. C'est le déficit démocratique nettement perçu à Québec lors du Sommet sur la ZLÉA : les grandes décisions se prenaient à huis clos, trop techniques pour être discutées par le peuple.

Le droit commercial et le droit de « propriété » supranationale « rentable » anéantissent les résultats des politiques publiques et les rendent à toutes fins pratiques impuissantes... et peut-être inutiles. On peut penser qu'un jour les seules responsabilités publiques seront dans les secteurs qui n'engendrent aucun profit, la culture à l'état pur, la création artistique, la philosophie, dans la mesure où les citoyens en comprendront encore l'utilité.

Comment s'étonner de la chute de la participation électorale ? Les citoyens réalisent que les États se mettent de plus en plus au service des intérêts « globaux » privés et de moins en moins des intérêts collectifs nationaux. Les gens ne croient plus à l'efficacité de leurs gouvernements. Les véritables décisions se prennent ailleurs que dans les Parlements. Les rythmes de fonctionnement des institutions démocratiques sont inadaptés à l'accélération provoquée par la mondialisation. Les politiques étatiques ont une portée nationale et sont longues à installer alors que les entreprises omnipotentes fonctionnent de façon mondiale et ultrarapide. La démocratie de représentation a fait son temps, elle ne joue plus son rôle.

Il faut désormais songer à passer à une démocratie de participation et de responsabilisation globale. Seule la mondialisation de la participation des États et des « sociétés civiles » à la concertation pourra équilibrer la mondialisation marchande. C'est ce que tente de faire le Québec !

L'Inde, une expérience stupéfiante

La mondialisation n'est pas une fatalité inexorable. Elle peut être endiguée et régulée autrement que par l'OMC. La prise de conscience est là, surtout depuis la contestation historique de Seattle. Ce fut un NON retentissant aux entreprises transnationales qui veulent régenter nos façons de vivre, notre alimentation, notre santé, notre éducation, notre environnement, notre travail et notre avenir pour s'assurer de vendre leur production.

Dans son livre « Le terrorisme alimentaire ou Comment les multinationales affament le tiers-monde », Vandana SHIVA raconte comment le Gouvernement de l'Inde a eu le courage de dire NON à MONSANTO, cette multinationale de l'agroalimentaire. Protégées par les traités de l'OMC, les firmes américaines ont détruit la production d'huile de moutarde traditionnelle en Inde, pour instaurer l'impérialisme du soja transgénique.

Elles ont surexploité les ressources halieutiques au large des côtes de l'Inde (1996) pour développer l'aquaculture industrielle de la crevette rose, sans se préoccuper de l'environnement et de la production locale (il faut 3 fois son poids de poisson pour nourrir une crevette cultivée). Elles ont développé la production de produits de luxe destinés aux pays riches du Nord, le tabac, les fleurs et les fruits, et détruit la production locale de produits essentiels, pour imposer le riz, le blé et le coton transgéniques.

Elles ont imposé leurs modes de production « modernes » qui nécessitent beaucoup de capitaux et peu de main-

d'œuvre d'où énormément de mises à pied, de fermetures d'usines et l'augmentation du chômage.

Les paysans et les ouvriers ont fini par se révolter. C'était jouer la Constitution de l'Inde et la Convention de Rio sur la biodiversité (1992) contre la Constitution de l'OMC. La Cour Suprême de l'Inde leur a donné raison et sommé MONSANTO de quitter le pays.

Pour écouler leur production céréalière et laitière les pays du Nord détruisent l'équilibre vital des pays envahis. L'épisode de la « vache folle » contre la « vache sacrée » est un autre exemple de destruction massive de l'équilibre « tradition / religion / économie » au nom du globalitarisme pour les « Gros ».

La vache sacrée est au centre de la vie indienne. Elle fournit beaucoup plus qu'elle ne consomme et contribue à l'équilibre écologique, économique et social du pays. La McDonaldisation de l'Inde veut la remplacer par du bœuf élevé à l'américaine en consommant beaucoup plus qu'il ne donne de viande... avec les risques de la nourriture industrielle qui a causé la maladie de la « vache folle ». Transformer des herbivores en cannibales et des végétariens en mangeurs de bœuf n'est certes pas la solution pour nourrir l'Inde !

De plus, grâce à la complicité de l'OMC, MONSANTO, AVANTIS et NOVARTIS se sont octroyé un monopole sur les semences, en achetant 85 % des firmes de production et leurs brevets sur les manipulations génétiques. Elles obligent ainsi les paysans à s'approvisionner chez elles et à acheter tous les pesticides, herbicides et engrais chimiques qui vont de pair. MONSANTO est propriétaire de la technologie « Terminator » qui crée des semences stériles et détruit le cycle naturel des cultures, obligeant les paysans à acheter chaque année de nouvelles semences. Si cette technologie est utilisée sur une vaste échelle, elle donnera, selon la Fondation internationale pour le progrès rural :

« aux multinationales commercialisant les semences et à l'industrie agrochimique un pouvoir extrêmement dangereux et sans précédent sur l'approvisionnement alimentaire du monde entier » Or, le Marché Terminator représente 80 % du marché mondial des semences, pour une valeur de 20 milliards par an ». (Vandana SHIVA, Le terrorisme alimentaire, p.127.)

Le Gouvernement indien a déclaré qu'il ne permettrait pas à la technologie Terminator d'entrer en Inde.

Le capitalisme marchand, en s'arrogeant le droit de déclarer illégal tout ce qui lui fait obstacle, est capable du pire brigandage biodévastateur. MONSANTO prétend nourrir le monde, mais en réalité il affame le Tiers-Monde.

L'exemple de l'Inde prouve qu'un Gouvernement peut se tenir debout, s'opposer fermement, avec l'appui des sociétés civiles, à la destruction des cycles vitaux, et assurer la biosécurité de la planète. La lutte contre le terrorisme doit éliminer le globalitarisme alimentaire aveugle. Les gouvernements devront s'unir aux organismes de l'ONU pour équilibrer le pouvoir sauvage de l'OMC et faire respecter les lois de la VIE et les rythmes de la SAGESSE.

C'est toute l'approche philosophique du FMI qu'il faut changer. Les biotechnologies et le génie génétique doivent être mis au service des hommes dans le respect de toutes les dimensions de leur vie et non au seul service des entreprises marchandes sans conscience.

Il existe présentement deux façons de voir les relations entre la mondialisation et de l'environnement. Le point de vue optimiste consiste à dire que si la richesse augmente, davantage de ressources pourront être consacrées à la dépollution et à la conservation de l'environnement, au reboisement des forêts, à la lutte contre l'érosion des sols et au nettoyage des cours d'eau.

Le point de vue réaliste constate que, dans les faits, les producteurs et les commerçants ne sont pas toujours prêts

à assumer les coûts environnementaux liés à leurs activités. Aussi les pays riches du Nord sont-ils fortement tentés de délocaliser leurs entreprises vers les pays du Sud qui n'ont ni les moyens de les refuser, ni la force légale et l'expertise scientifique pour leur imposer des réglementations adéquates et suffisamment contraignantes.

Quant à l'OMC, son rôle est de créer un monde marchand sans frontières et sans obstacles, donc sans contraintes environnementales. Les quotas ou interdictions d'importations au nom de la défense de l'environnement peuvent être contestés comme étant des formes de protectionnisme inacceptables.

Les États ont un devoir énorme à assumer pour faire en sorte que la seule loi des échanges humains ne soit plus que celle des profits inhérents aux échanges économique, financiers et commerciaux.

Les 140 membres de l'OMC, dont la Chine prochainement intégrée, ne doivent plus demeurer impassibles devant les exagérations scandaleuses de la Charte de l'OMC qui donne tous les droits et tous les pouvoirs aux entreprises transnationales, mais qui les déresponsabilise totalement de toute obligation sociale, éthique ou morale.

Le Québec entre Davos et Pôrto Alegre

Il n'est pas facile de situer le Québec dans la mondialisation, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, le Québec est une petite société à la fois relativement puissante, par son économie et sa culture, et très vulnérable car elle dépend de l'économie américaine pour ses exportations, et sa bulle de francophones qui ne constitue que 2 % de la population d'Amérique du Nord, un « carré de sucre » dans l'océan anglophone.

Deuxièmement, le Québec est toujours une province de la Confédération canadienne et n'a donc pas tous les pou-

voirs politiques et constitutionnels pour faire valoir ses points de vue et ses intérêts sur la scène internationale. Non seulement est-il tenu à l'écart, par le Gouvernement d'Ottawa, mais il n'est ni informé ni consulté concernant des sujets qui relèvent pourtant de ses compétences constitutionnelles et qui le concernent au plus haut point. Contrairement aux autres provinces canadiennes qui n'en voient ni l'intérêt ni la nécessité, le Gouvernement fédéral étant pour eux pratiquement le seul gouvernement en matière de relations internationales et de politiques commerciales, le Québec estime qu'il peut et doit agir malgré tous ces empêchements et ces mesquineries aussi nuisibles qu'infantiles.

Troisièmement, il est géographiquement très proche du centre économique de la mondialisation, le Wall Street de New York et de la capitale du plus puissant pays au monde où se prennent les décisions du Trésor américain et du « Consensus de Washington ».

Quatrièmement, le parti au pouvoir, le Parti Québécois, est à la fois néo-libéral et social-démocrate, ce qui veut dire qu'il joue sur les deux tableaux. État capitaliste d'Amérique du Nord, il joue le jeu néo-libéral des banquiers, commerçants et investisseurs, et il participe aux discussions de la haute finance à Davos et à New-York. État social-démocrate, il a participé au contre-sommet de Pôrto Alegre qui préconise une mondialisation sociale, qui tient compte des besoins de la « société civile » (syndicats, agriculteurs, association coopératives, artistes, écrivains, intellectuels et étudiants).

Le Québec participe à la course aux investissements étrangers et favorise le développement libéral de l'économie, mais tempéré, voire contrôlé par les réglementations nécessaires à la protection de la société civile, afin de faire une place aux droits humains et à la juste redistribution de la richesse collective. La société québécoise récuse l'approche strictement mercantile des rapports entre les

individus, les États et les décideurs économiques. Elle veut obliger les entreprises internationales, multinationales et transnationales à développer une « conscience sociale ».

Le Gouvernement du Québec a envoyé sa ministre des Finances, Pauline Marois, à New York pour attirer des investissements et des « *joint ventures* » au Québec., mais aussi la ministre des Affaires internationales, Louise Beaudoin, à Pôrto Alegre, pour équilibrer ce capitalisme débridé qui ne tient pas compte des intérêts sociaux ou culturels des peuples.

L'une et l'autre défendent à leur façon la mondialisation, l'une et l'autre la veulent différente, c'est-à-dire plus juste, plus humaine et plus équitable. Les millions de dollars dont nous avons besoin pour nous développer et créer des emplois ne sont nullement méprisables, parlez-en aux travailleurs ! Par contre, les abus de l'OMC doivent être dénoncés et surtout donner lieu à des correctifs que la « société civile » nouvellement re-mobilisée sera en droit d'exiger des instances décisionnelles des organismes internationaux. C'est le message fondamental de Porto Alegre, « *Outro mundo e possivel* » !

Un autre monde est possible, un monde où le libre profit ne sera plus la seule valeur dominante, un monde habitable où certaines sphères de l'activité humaine ne seront plus annexées et déformées par la consommation obligée. Le Québec a plusieurs atouts à faire valoir : son modèle de développement, sa culture unique et sa vision particulière des choses, qui l'ont habitué à se battre, à résister pour sa survie tant contre les empiètements du gouvernement fédéral d'Ottawa que contre les pressions continentales du Gouvernement de Washington qui impose ses vues à toutes les Amériques, celle du Nord, l'anglo-saxonne, celles du Centre et du Sud, la latino-américaine et la luso-américaine.

Durant le dernier Sommet des Amériques à Québec, en avril 2001, les discussions ont révélé une indifférence remarquable pour les différences linguistiques et culturelles des pays impliqués dans l'intégration continentale des Amériques avant 2005. Depuis, le ministère des Relations internationales du Québec n'a pas ménagé ses efforts pour défendre l'exception culturelle des accords commerciaux, conjointement avec la France et les pays membres de la Francophonie, les pays d'Amérique latine et plus particulièrement le Mexique.

De passage à Paris, en juillet 2002, la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, a publiquement réclamé conjointement avec la France (alliée fidèle du Canada dans ce dossier) et avec un réseau international qui regroupe une cinquantaine de pays, la création d'une convention mondiale sur la diversité culturelle. Toujours à Paris, Pauline Marois a elle aussi vigoureusement défendu le principe de la diversité culturelle et a dit souhaiter vivement la création d'un instrument contraignant, par exemple l'UNESCO.

Malheureusement, aux yeux de certains néo-libéraux, l'originalité du Québec constitue un obstacle au libre commerce et donc au développement économique. L'État providence est responsable de l'endettement collectif et du déficit. La mondialisation exige d'en réduire la taille et de s'attaquer aux forces syndicales. Pourquoi ne dénoncent-ils pas les abris fiscaux, les hauts taux d'intérêt des banques et le déséquilibre fiscal pourtant clairement mis à jour par le rapport Séguin et le « *Conference Board* » du Canada.

Émasculer les pouvoirs de l'État au profit de l'entrepreneurship et du patronat comme le projette le programme de l'Action démocratique du Québec (ADQ), c'est entrer dans la logique du « globalitarisme ». C'est, à long terme, consentir à déréglementer et à couper dans les programmes sociaux que l'on a mis des générations à bâtir, sauvegardés de peine et de misère malgré les douloureuses coupures

imposées par la nécessité de se débarrasser d'une gestion déficitaire, mal vue par les grandes agences de cotation de New York comme *Moody's* ou *Standard & Poors*. Une mauvaise cote ne permet plus d'emprunter à des taux d'intérêt avantageux, réduisant ainsi pour les contribuables la possibilité du remboursement de la dette.

Le modèle québécois qui allie concertation et responsabilité étatique en matière de justice redistributrice, de protection sociale, de haut taux de scolarisation, de syndicalisation, de coopératisme a largement fait ses preuves. Force est de constater qu'il est brillamment défendu par le Premier ministre, Bernard Landry. Aussi, on doit donc continuer à veiller à le défendre et pour ne pas livrer la société aux forces du libre marché car l'entreprise confrontée à la concurrence internationale se fiche du développement régional inégal. Elle doit penser à ses profits et non s'attendrir sur l'exode des populations et des cerveaux, sur l'économie et l'épargne locale.

Pour sauvegarder les moyens de jouer son rôle de régulateur, l'État doit donc intervenir. L'Assemblée nationale du Québec a voté une loi, la loi 52, qui donne au Gouvernement du Québec un droit de rejet des accords internationaux signés par le Canada lorsqu'ils touchent à ses compétences constitutionnelles, la santé, l'éducation ou la culture. C'est le premier et le seul gouvernement en Amérique du Nord à avoir agi de la sorte et c'est la preuve que des actions peuvent être prises avec courage et efficacité!

Ainsi le Québec pourrait rejeter les clauses du Chapitre XI de l'ALÉNA si elles devaient toucher la ZLÉA. En s'associant avec les pays de la francophonie, de l'hispanophonie et de la lusophonie, par exemple, et pourquoi pas, avec le Gouvernement du Canada, le Québec peut marquer des points et obtenir la création d'un instrument international pour sauvegarder la diversité linguistique et culturelle. Cette proposition mise de l'avant par le Québec à la suite du Sommet des peuples de Québec et du Forum social

mondial de Pôrto Alegre fait son chemin et rendra incontournable la clause de l'exception culturelle, lorsqu'il sera question d'ententes économiques, financières et commerciales dans le cadre de la mondialisation.

Un autre geste a été posé par le Québec avec la création d'un Observatoire québécois sur la mondialisation (OQM) qui centralisera et diffusera, à partir de l'automne 2002, l'information indispensable pour éclairer tant la population en général que les parlementaires afin qu'il puissent prendre les meilleures décisions concernant l'avenir de tous.

Le Québec peut entraîner d'autres États pour pousser les négociateurs de la ZLÉA, à prévoir et éviter les effets négatifs de la mondialisation. Le Québec pourrait également promouvoir l'adoption de la taxe Tobin, sur les mouvements spéculatifs de devises, travailler sur la remise de la dette des pays les plus pauvres, en appuyant les recommandations du Jubilé chrétien de l'An 2000, continuer à lutter contre le Chapitre XI de l'ALÉNA, favoriser le « commerce équitable » et travailler à mettre sur pied un « Fonds interaméricain hémisphérique » pour aider les pays les plus pauvres à participer au développement promis par la mondialisation.

La taxe Tobin, du nom du Prix Nobel d'économie qui a proposé le prélèvement d'une taxe sur les mouvements spéculatifs mondiaux, pourrait, selon le philosophe Jean-Claude St-Onge, (*L'imposture néolibérale*, pp. 165-167) recueillir des milliards de dollars chaque année. L'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'aide aux citoyens (ATTAC) estime qu'il en coûterait 40 milliards de dollars annuellement pour éliminer la pauvreté dans le monde et que le prélèvement d'une taxe de 0,1 % sur chaque transaction permettrait de recueillir 166 milliards de dollars par année. Il faut appuyer fortement l'idée !

Entre audace et prudence, le Québec doit trouver comment naviguer. Avec l'intégration continentale dans les Amériques, le Québec devient dépendant de ses exportations avec les États-Unis (environ 65 % de son économie). Il doit également craindre la prise de contrôle de ses entreprises par des intérêts américains qui peuvent alors les déplacer ou tout simplement les éliminer. Quant à l'adoption d'une monnaie unique évoquée par le premier ministre du Québec, Bernard LANDRY... elle ne pourrait que nous rendre encore plus dépendants des politiques monétaires états-uniennes. Il serait peut-être prudent de se rappeler l'expérience chilienne et d'attendre les résultats de l'opération de l'EURO.

Pour une autre mondialisation

L'humanité saura-t-elle maîtriser les forces de la mondialisation, domestiquer les forces du marché pour en limiter les ravages et ne pas leur abandonner notre seul espace vital, la Terre comme un vaisseau sans gouvernail et sans pilote ? Tous les signaux du tableau de bord sont au rouge. Qui arrêtera cette course de la consommation inégale à outrance, de la marchandisation totale dans un commerce sans frontières et sans responsabilités ?

Le marché, nouvelle clef universelle, peut-il ouvrir À TOUS les portes du développement économique et financier à l'américaine ? Ce type de développement est-il la seule source ou le seul mode de développement politique, social et culturel ? Le totalitarisme n'a jamais été bon pour la santé de l'humanité, quelle qu'en ait été la forme : privilèges des rois ou des empereurs, dictature du prolétariat, empires militaires démesurés qui s'effondrent toujours. Quelles autres forces peuvent être mises en concurrence pour sauvegarder la diversité des fonctions nécessaires à la survie de l'humanité ?

Pour l'immense majorité de l'humanité les fruits de la mondialisation sont durs et amers. Les États n'ont pas la

force de défendre la protection de l'environnement et l'identité linguistique et culturelle de leurs populations. Ils n'ont pas trouvé comment redistribuer équitablement la richesse et défendre leur souveraineté. Dans le grand élan d'unité globale, la valeur de la souveraineté semble souvent dépassée, alors que dans les faits, elle est encore vitale, essentielle et fondamentale.

L'ordre politique national et international est partout contesté par les entreprises et les institutions financières pour qui seules comptent la croissance de leurs profits et la consommation de leur production, où que ce soit sur la planète. Or, la qualité de la vie ne tient pas qu'à la satisfaction des besoins artificiellement créés par les entreprises. Les États devront donc retrouver leur force, assumer leurs nouveaux rôles, maîtriser collectivement les excès du néolibéralisme, protéger et stimuler les activités qui ne sont pas génératrices de profit, et assurer la bio-sécurité en affirmant leur souveraineté sur leurs richesses biologiques.

Il faut donc rétablir un nouvel ordre économique mondial, un ordre qui sera aussi social, culturel et spirituel. Ce nouvel ordre sera celui des « sociétés civiles » qui devront se réapproprier les mécanismes démocratiques du développement. Ce développement sera local et régional, le plus autosuffisant possible et il revalorisera l'économie sociale et l'esprit coopératif tout en respectant les cycles naturels de la Nature et de la Vie.

Les Gouvernements devront retrouver leur place dans la consultation publique internationale et ne plus laisser tout le champ libre aux commerçants et aux financiers plus ou moins soucieux du bien-être de l'humanité et plus ou moins responsables de son avenir. Nous avons donc, nous de la « société civile », un devoir d'éducation, d'information et de conscientisation à assumer, si nous voulons véritablement faire en sorte qu'une autre mondialisation soit possible.

Bibliographie

BARLOW, Maude et CLARKE, Tony, *La bataille de Seattle*, Paris, Ed. Fayard, 2002, 385 p.

BARBER, Benjamin R., *Djihad versus McWorld*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996, 303 p.

BERTRAND, Agnès et KAFATIDES, OMC, *le pouvoir invisible*, Paris, Ed. Fayard, 2002, 332 p.

BONIN, Pierre-Yves, *Mondialisation : perspectives philosophiques*, Québec, PUL, 2001, 372 p.

BOVÉ, José, *Paysan du monde*, Paris, Fayard, 2002, 503 p.

BRUCKNER, Pascal, *Misères de la prospérité*, Paris, Ed. Grasset, 2002, 242 p.

CHOMSKY, Noam, et McCHESNEY, Robert, W., *Propagande, médias et démocratie*, Montréal, Ecosociété, 2000, 202 p.

CHOMSKY, Noam, *Les dessous de la politique de l'Oncle Sam*, Montréal, Ecosociété, 2000, 132 p.

CHOSSUDOVSKY, Michel, *La mondialisation de la pauvreté*, 1998, Montréal, Ed. Écosociété, 248 p.

DEFARGES, Philippe Moreau, *La mondialisation*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ?, 1997, 127 p.

DICTIONNAIRE CRITIQUE DE LA MONDIALISATION, sous la direction de François de Bernard, Paris, Ed. Le Pré aux Clercs, 2002, 423 p.

ELBAZ, Mikhaël et HELLY, Denise, *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Québec, PUL, 2000, 260 p.

FOURÇANS, André, *La Mondialisation racontée à ma fille*, Paris, Ed. du Seuil, 2001, 291 p.

GÉLINAS, Jacques B., *La globalisation du monde*, Montréal, Ecosociété, 2000, 326 p.

GOLDSMITH, Edward et MANSER, Jerry, *Le procès de la mondialisation*, Paris, Ed. Fayard, 2001, 488 p.

GORELICK, Steven, *Les Gros raflent la mise*, Montréal, Ecosociété, 2002, 213 p.

LAÏDI, Zaki, *La gauche à venir*, Paris, Ed. de l'Aube, 2001, 149 p.

MARTIN, Hans-Peter et SCHUMAN, Harald, *Le piège de la mondialisation*, Actes Sud, 1997, 443 p.

MINC, Alain, *La mondialisation heureuse*, Paris, Plon, 1997, 260 p.

RAMONET, Ignacio, *Géopolitique du chaos*, Paris, Gallimard, 1999, 267 p.

ST-ONGE, Jean-Claude, *L'imposture néolibérale*, Montréal, Ecosociété, 2000, 202 p.

PETRELLA, Riccardo, *Écueils de la mondialisation*, Québec, Les grandes Conférences, Fides, 1997, 48 p.

PROVENÇAL, Yvon, *Le phénomène de la mondialisation*, Presses Interuniversitaires, Cap-Rouge, Québec, 2002, 163 p.

SENARCLENS de, Pierre, *La mondialisation*, Paris Ed. Armand Colin, 2001, 219 p.

SHIVA, Vandana, *Le terrorisme alimentaire / Comment les multinationales affament le tiers-monde*, Paris Ed. Fayard, 2001, 197 p.

STIGLITZ, Joseph E., *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002, 324 p.

THWAITES, James D., *La mondialisation*, Québec, PUL, 2000, 874 p.

HOMMAGE À MARCEL TROTTIER

Mon ami, Marcel Trottier, est décédé le 20 mai dernier après une longue maladie supportée courageusement.

Homme de foi profonde, Marcel était aussi ardent pour défendre sa foi nationaliste. Il faisait partie depuis de nombreuses années du *Club des 100 associés* de *L'Action nationale*.

Il a participé avec une ferveur toujours renouvelée aux référendums de 1980 et de 1995 (pour le oui bien entendu).

Un mois avant sa mort, Marcel Trottier avait assisté en fauteuil roulant, au brunch des aînés du PQ de la Montérégie que j'avais organisé afin de réveiller l'ardeur souverainiste de nos membres.

Dans son cercueil brillait sur son veston l'écusson du drapeau du Québec qu'il a voulu emmener avec lui par-delà la tombe.

À cet ami intime, compagnon de luttes mémorables, va l'assurance de ma fidélité indéfectible à ses principes et à son idéal.

Pierre Beaudoin

85^e ANNIVERSAIRE

— Pour mémoire —



À chaque numéro, tout au long de l'année 2002, nous reviendrons sur un article qui, aux yeux de la rédaction, a marqué la décennie où il a paru. Cette reproduction intégrale permettra à chacun de prendre la mesure du chemin parcouru, mais aussi de constater que des questionnements perdurent. Par-delà le vieillissement du vocabulaire, malgré le dépérissement de certains thèmes et en dépit de l'inéluctable érosion des conjonctures, ces articles demeurent autant de contributions au façonnement de notre histoire. Une histoire qui, avec ses grandeurs et ses misères, n'en reste pas moins celle d'un peuple qui n'a jamais consenti à se laisser enfermer dans la négation de son être.

Le texte « mémoire » du présent numéro a été publié en avril-mai 1972. Richard Arès, un artisan majeur de la revue de *L'Action nationale*, signe dans ce numéro spécial intitulé *Victoria : fin du fédéralisme*, un texte qui décrit très bien ce qui allait se jouer sur le front constitutionnel au cours de la décennie suivante. Le rapatriement illégitime de 1982 consacrera l'éclosion du Québec. Les échecs de Meech et de Charlottetown viendront redire le refus du Canada de reconnaître une place spécifique pour le Québec. Le Canada unitaire est en marche.

La rédaction

De Québec à Victoria ou les avatars du fédéralisme

Richard Arès

Avril-mai 1972

Tout le monde le dit et, semble-t-il, le croit nous vivons dans un pays à constitution fédérative, c'est-à-dire qui établit deux ordres de gouvernement et répartit entre eux les divers pouvoirs de l'État; nos représentants à Ottawa sont tous plus ou moins fédéralistes et le présent gouvernement québécois a été élu sous le signe du fédéralisme. Une fois qu'on a dit cela, cependant, on n'est guère plus avancé, car, non seulement multiples sont les formes que peut revêtir un régime fédératif, mais le terme lui-même de *fédéralisme* est devenu si élastique qu'on en est rendu maintenant au Canada à lui faire signifier à peu près n'importe quoi.

Rien ne le démontre mieux que l'évolution subie par la révision constitutionnelle, entreprise officiellement à Ottawa, en février 1968, et qui a abouti, en juin 1971, à ce qu'on a appelé la charte de Victoria. Au cours de ces trois années, deux conceptions du fédéralisme se sont opposées, celle de Québec et celle d'Ottawa, et à Victoria c'est la seconde qui a triomphé.

Le fédéralisme, tel que conçu par Québec

Comme c'est sur les instances répétées de Daniel Johnson, premier ministre du Québec, qu'a été entreprise la présente révision constitutionnelle, il suffira de rappeler ce que celui-ci voulait alors obtenir en déclenchant ce processus de révision. Trois choses essentielles à ses yeux : 1° *une nouvelle constitution*, et pas seulement un rapiéçage ou une for-

mule d'amendement à la vieille constitution de 1867 ; 2° la reconnaissance de « la dimension politique de l'égalité culturelle française, avec des droits égaux dans un pays officiellement composé non seulement de dix provinces mais aussi de deux nations, dans un pays qui serait à la fois un Canada à dix et un Canada à deux ; 3° la reconnaissance de la « dimension politique de l'égalité culturelle » ou du rôle particulier du Québec dans la réalisation de cette égalité, et par conséquent de la nécessité de confier au gouvernement québécois les compétences nécessaires à l'accomplissement de ce rôle, en particulier dans les domaines de la sécurité sociale, des relations avec l'étranger, de la radio et de la télévision.

Ces demandes faites par le premier ministre Johnson, lors de la première conférence constitutionnelle d'Ottawa, en février 1968, allaient bientôt être rédigées sous forme de propositions distinctes et précises dans le *Document de travail* adressé par Québec, au mois de juillet de la même année, au Comité des fonctionnaires établi à Ottawa par la conférence fédérale-provinciale elle-même. À ces propositions il importe de s'arrêter.

Le *Document de travail* trace les grandes lignes d'une constitution canadienne à la fois entièrement nouvelle et conforme aux désirs du Québec. Dans le préambule, consacré aux objectifs généraux, on affirmerait, en particulier, quatre choses : a) qu'il existe des droits fondamentaux, personnels et collectifs, comme « notamment le cas des libertés inhérentes à la personne humaine et du droit naturel des nations ou des peuples à l'autodétermination » ; b) que « le Canada devra être conçu et organisé à la fois comme une fédération d'États et une association de deux nations » ; c) qu'il importe d'assurer, non seulement aux citoyens la prospérité, la liberté, la paix et l'ordre public, mais encore « aux États fédérés l'égalité économique et aux nations l'égalité culturelle » ; d) que « le Québec a un rôle spécial à jouer dans la réalisation de l'égalité culturelle ».

La nouvelle constitution reconnaîtrait l'anglais et le français comme langues officielles du pays, dont le nom officiel deviendrait « l'Union canadienne ». Les membres de la Chambre haute ou du Sénat, nommés par les États, seraient les porte-parole des gouvernements des États. En plus d'une cour d'appel fédérale « ayant juridiction finale sur l'interprétation des lois touchant les matières de compétence fédérale », il y aurait une cour constitutionnelle, dont au moins les deux tiers des membres devraient être nommés par les gouvernements des États.

Le *Document* consacre plusieurs pages à cet aspect fondamental en tout régime fédératif qu'est le *partage des pouvoirs*. Il commence par poser le principe qu'« à l'instar de la plupart des autres fédérations, les États devraient conserver tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément conférés au gouvernement de l'Union ». Il admet le recours à la compétence conjointe et à la délégation de compétences législatives; il énumère les compétences fédérales exclusives, les compétences conjointes, puis les compétences exclusives des États, au premier rang desquelles il range celles sur l'éducation et sur la sécurité sociale. Il réclame, en outre, pour les États, la faculté, « à l'intérieur de la politique étrangère canadienne..., de négocier et de signer eux-mêmes avec les gouvernements étrangers des ententes sur des matières relevant de leur compétence interne », ainsi que le droit, en vue de mieux s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles, d'avoir accès à toutes les sources de revenus fiscaux. Quant au pouvoir de dépenser du gouvernement central, la constitution devrait le limiter aux seules matières de la compétence de ce dernier.

C'est seulement après toutes ces propositions, et bien d'autres destinées à favoriser la coopération entre les gouvernements, que le *Document de travail* aborde la question qui allait bientôt devenir la préoccupation première des prochaines conférences constitutionnelles, c'est-à-dire celle de la formule d'amendement à la constitution. Comme ce

que le Québec réclame est une constitution entièrement nouvelle, le problème pour lui se pose en termes différents ; aussi, le *Document* borne-t-il ses exigences sur ce point précis à deux brèves propositions : a) « Le dispositif de modification de la constitution devrait prévoir diverses procédures de modification » ; b) « La souveraineté ultime reposant dans le peuple canadien, il n'est nul besoin de poser un geste formel de « rapatriement » de la constitution ; il suffit de promulguer au Canada la nouvelle constitution canadienne.

Voilà le genre de constitution et de fédéralisme que le Québec réclamait et espérait obtenir au moment où s'amorçait ce qu'on a appelé la « révision constitutionnelle ». Prenant part à la conférence de février 1969, le premier ministre Jean-Jacques Bertrand soutint exactement ce même point de vue et, se référant au *Document de travail* préparé par les fonctionnaires québécois, il se dit prêt à collaborer à bâtir un nouveau Canada, à condition qu'il s'agisse d'un Canada non seulement à dix, mais à deux, prêt aussi à se prononcer en faveur d'un régime de caractère fédéral, pourvu qu'il s'agisse d'un fédéralisme authentique et « non pas d'une façade trompeuse ».

Élu en avril 1970, le gouvernement Bourassa continua, lors des conférences constitutionnelles, à réclamer un fédéralisme mieux adapté à la réalité canadienne et apte à satisfaire aux exigences du Québec, un fédéralisme qui reconnaîtrait tout particulièrement la responsabilité prioritaire du gouvernement québécois dans le domaine de la politique sociale et lui accorderait les ressources fiscales et financières pour s'acquitter de cette responsabilité. Abandonnant toutefois la revendication fondamentale faite par ses deux prédécesseurs en vue d'une constitution entièrement nouvelle, il finit par consentir à donner la priorité à la recherche d'une formule de modification de l'actuelle constitution canadienne et par limiter ses exigences à une reconnaissance de sa priorité législative dans le domaine de la sécurité sociale. Et pour parvenir à ses fins il fit de cette

reconnaissance la condition de son assentiment à la formule élaborée à Victoria.

Mais Ottawa et les provinces anglophones avaient du fédéralisme, même réduit à cette modeste exigence, une autre conception.

Le fédéralisme, selon les Livres blancs d'Ottawa

Après de longues hésitations, le gouvernement central avait fini par accepter de s'engager à son tour dans la voie de la révision constitutionnelle. Il fit connaître ses positions dans une série de Livres blancs, dont deux sont particulièrement à signaler : le premier, intitulé *Le fédéralisme et l'avenir* et portant la signature du premier ministre L. B. Pearson, était présenté à la conférence constitutionnelle d'Ottawa, en février 1968, le second avait pour titre *La Constitution canadienne et le citoyen* et pour auteur le nouveau premier ministre, P. E. Trudeau ; il fut distribué à toutes les délégations lors d'une autre session de la Conférence constitutionnelle à Ottawa en février 1969.

Le premier document contenait une profession de foi à l'égard du fédéralisme comme solution aux problèmes existant au Canada. Le gouvernement central y rejetait à la fois la centralisation et la fragmentation et se prononçait en faveur d'un régime qui tiendrait un juste milieu entre ces deux extrêmes. À ce régime on pourrait donner une base constitutionnelle en procédant en trois étapes. Tout d'abord, on adopterait une charte canadienne des droits de l'homme, laquelle garantirait, entre autres choses, les droits linguistiques, ceux en particulier des Canadiens français ; puis, on procéderait à une adaptation des institutions gouvernementales centrales, de façon cependant à conserver le caractère essentiel et fédératif du pays ; enfin, on aborderait la révision et la répartition des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le second document, formé d'une déclaration générale et d'un appendice contenant les propositions que le gouvernement central avait adressées au Comité permanent des fonctionnaires sur la Constitution, commençait par énoncer les objectifs à donner à la fédération, le premier étant d'« établir pour le Canada un régime fédéral de gouvernement fondé sur les principes de la démocratie ». Puis, le Livre blanc insistait sur la nécessité d'adopter en priorité une charte des droits de l'homme et reconnaissait, par la suite, l'utilité de réformer les institutions centrales de gouvernement, en particulier le Sénat et la Cour suprême. Mais chose curieuse et fort significative : de la répartition des pouvoirs et des compétences, élément constitutif de tout fédéralisme, il n'était plus question ! Tout ce que le document admettait, c'était, pour le Sénat, que les gouvernements provinciaux puissent nommer un certain nombre de ses membres et, pour la Cour suprême, dont la future constitution régirait l'existence et déterminerait les pouvoirs, que « les nominations des futurs juges... soient soumises par le gouvernement fédéral au Sénat pour approbation ».

On saisit facilement les différences entre ces propositions du gouvernement central et celles du gouvernement québécois, présentées pourtant les unes et les autres comme visant à établir un régime fédératif. Dans les objectifs énoncés par le gouvernement central, par exemple, on ne retrouvait rien des précisions demandées dans le *Document de travail* québécois, savoir : a) la reconnaissance de l'existence de droits collectifs ainsi que « du droit naturel des nations ou des peuples à l'autodétermination » ; b) l'affirmation que le Canada doit être conçu et organisé non seulement comme une fédération d'États mais aussi comme une association de deux nations ; c) l'obligation, pour le futur régime, d'assurer « aux États fédérés l'égalité économique et aux deux nations l'égalité culturelle » ; d) la reconnaissance du rôle spécial du Québec dans la réalisation de l'égalité culturelle.

À propos de la réforme des institutions centrales, les différences n'étaient pas moindres : alors que le Québec avait réclamé un sénat, dont les membres seraient nommés par les provinces et une cour constitutionnelle, composée de juges nommés, pour les deux tiers, par les gouvernements des États, le gouvernement central, lui, proposait un sénat dont un certain nombre de membres seulement seraient nommés par les provinces et il affirmait sa volonté de conserver la Cour suprême dans son état actuel, sauf que son existence serait confirmée dans la Constitution et la nomination de ses membres soumise à l'approbation du Sénat.

Quant au partage des pouvoirs et des compétences, objet premier et principal des revendications du Québec, la déclaration signée de Pierre Elliott Trudeau et les propositions fédérales le passaient pudiquement sous silence.

Telles étaient les positions et les conceptions du fédéralisme, tant à Québec qu'à Ottawa, alors qu'avec l'année 1971 la révision constitutionnelle allait produire ses premiers fruits et aboutir enfin à des propositions concrètes.

La conception qui a prévalu à Victoria

Il y eut un premier lever de rideau à Ottawa au mois de février. Le communiqué commun, remis aux journalistes à la fin de la conférence, laissait déjà entrevoir les grandes lignes de ce qu'allait être la charte de Victoria. Tout d'abord, la priorité n'était plus accordée à la rédaction d'une constitution nouvelle, mais bien « à la recherche d'une formule de modification et au rapatriement prochain de la constitution canadienne ». Il devait, tout de suite après, être question des droits fondamentaux ainsi que des droits linguistiques. On admettait que « l'existence et l'indépendance de la Cour suprême du Canada devraient être garanties dans la constitution, qui devrait aussi en définir la structure fondamentale » ; mais, tout en reconnaissant

« l'importance de la participation provinciale dans le processus de sélection de candidats compétents, on n'en réservait pas moins le pouvoir de nommer les juges au gouvernement fédéral. On se préoccupait ensuite des disparités régionales, des mécanismes destinés à favoriser les relations fédérales-provinciales ainsi que de la pollution et du chômage.

De toutes les demandes spécifiques faites par les gouvernements québécois il n'était question que d'une seule : de celle qui avait trait à la politique sociale en général et à la sécurité du revenu en particulier. Le communiqué indiquait à la fois les positions du Québec sur ce point, la sympathie de la conférence à l'égard de l'objectif social fondamental poursuivi par le Québec et le désir du gouvernement fédéral « de coordonner ses mesures de sécurité du revenu avec les politiques sociales des provinces ». Il ne disait pas un mot de la répartition des pouvoirs et des compétences, pas un mot des modifications de « substance » réclamées même par le gouvernement Bourassa.

Et le rideau se leva enfin pour le grand acte sur la scène de Victoria. Le Québec y parut, bien déterminé à faire reconnaître sa primauté en matière de politique sociale. Tous ses efforts se concentrèrent sur une modification à apporter à l'article 94-A de la constitution canadienne.¹ Le texte de la modification proposée reconnaissait que le Parlement du Canada pourrait légiférer sur certains points relevant de la politique sociale, mais aux conditions suivantes : 1° les projets de loi seraient d'abord soumis pour avis à chacun des gouvernements des provinces ; 2° si une province a déjà adopté une loi relative aux allocations familiales, aux allocations pour la formation de la main-

1. Voici le texte de cet article 94-A, adopté d'abord en 1951, puis modifié en 1964 : « Le Parlement du Canada peut légiférer sur les pensions de vieillesse et prestations additionnelles, y compris des prestations aux survivants et aux invalides sans égard à leur âge, mais aucune loi ainsi édictée ne doit porter atteinte à l'application de quelque loi présente ou future d'une législature provinciale en ces matières. »

d'œuvre et au supplément de revenu garanti, toute loi fédérale sur les mêmes matières n'aura d'effet sur le territoire de cette province que dans la mesure où la loi de la législature provinciale y pourvoit ; 3° quant aux autres lois fédérales se rapportant aux allocations aux jeunes et aux allocations sociales, à l'assurance-chômage ainsi qu'aux pensions de vieillesse, elles ne devront pas « porter atteinte à l'application de quelque loi présente ou future d'une législature » ; 4° dans tous les cas où une loi fédérale relative à l'une des six catégories de matières énoncées aux numéros 2° et 3° est rendue en totalité ou en partie inapplicable par l'effet d'une loi adoptée par une législature provinciale, « le gouvernement de cette province reçoit une compensation déterminée d'après le montant qui aurait été dépensé sur le territoire de la province par le gouvernement du Canada si les dispositions de la Loi du parlement du Canada avaient reçu application sur son territoire ».

En proposant ce nouvel article 94-A, le gouvernement québécois voulait obtenir deux choses surtout : 1° la reconnaissance d'une primauté législative claire et absolue en ce qui concerne les programmes de sécurité du revenu, du type des allocations familiales, des allocations pour la formation de la main-d'œuvre et du supplément de revenu garanti ; 2° une compensation financière équivalente au cas où il déciderait d'établir lui-même ses propres programmes de sécurité du revenu². Dans son discours d'ouverture, le premier ministre Bourassa définit ainsi ses positions à l'égard du fédéralisme

« Nous nous sommes toujours faits les promoteurs d'un fédéralisme décentralisé, le seul véritablement adapté à la diversité des besoins économiques, sociaux et culturels des Canadiens de toutes les régions du pays... Dans un régime fédéral comme le nôtre, le degré de décentralisation donne

.....
2. Le gouvernement québécois a longuement expliqué le sens de sa proposition dans le document qu'il présente à la conférence de Victoria. En lire le texte dans *Le Devoir* du 19 juin 1971.

le plus souvent la mesure de la qualité et de l'efficacité de nos politiques... Le Québec demande simplement que la nouvelle constitution du Canada reconnaisse clairement aux provinces une liberté d'action plus large et moins conditionnée aux initiatives du gouvernement fédéral... Cela signifie également que nous devons trouver une solution acceptable à l'exercice par le gouvernement fédéral du pouvoir illimité de dépense, car ce pouvoir illimité équivaut souvent à une mise en veilleuse de ce qui constitue l'essence du fédéralisme, le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. »

En plus d'être décentralisé, continue le premier ministre Bourassa, le fédéralisme canadien devra permettre au Québec de remplir efficacement sa mission à l'égard de la culture française au pays.

« Dans la mesure où la nouvelle constitution du Canada peut engager son avenir, et de là son identité, le Québec est déterminé à ce qu'il lui soit clairement reconnu le droit et les moyens de traduire dans les faits la responsabilité qu'il a à l'égard de la culture de l'immense majorité de sa population. La donnée culturelle ne peut pas se ramener à la seule dimension linguistique. Elle rejoint l'ensemble des activités humaines : le travail, le loisir, la famille, les institutions politiques, économiques et sociales. »

Aussi, dès lors qu'il s'agit de la définition d'un nouveau fédéralisme canadien, d'examiner le partage des responsabilités étatiques, le gouvernement du Québec doit toujours, en plus d'examiner la portée objective de ces questions, évaluer les effets de ces réaménagements sur l'avenir de la culture française au Québec comme au Canada ».³

En bref, le fédéralisme préconisé par le Québec à Victoria avait trois grandes caractéristiques : c'était un fédéralisme : a) décentralisé ; b) qui tenait compte de la dimension politique de l'égalité culturelle ; c) qui reconnaissait au Québec la primauté législative en politique sociale et son droit à

.....
3. Texte de ce discours d'ouverture dans *Le Devoir* du 15 juin 1971.

une compensation financière dans tous les cas où il déciderait de faire par lui-même ce que le gouvernement fédéral voudrait entreprendre dans le domaine de la sécurité sociale.

Or, sur aucun de ces points, le Québec, à Victoria, n'a obtenu satisfaction. Le fédéralisme que nous présente la charte constitutionnelle élaborée dans cette ville demeure un régime aussi centralisé qu'il l'était auparavant, puisqu'il ne comporte aucune nouvelle répartition des pouvoirs; il ne reconnaît au Québec aucun rôle spécial dans la promotion de l'égalité culturelle, ni sa primauté en politique sociale, ni son droit à une compensation financière en cas de conflit en ce domaine avec une initiative fédérale.

Sur les dix titres ou chapitres que comprend la charte de Victoria, quatre ou cinq seulement ont des connotations fédéralistes. Les autres, comme ceux qui se rapportent à la protection des droits politiques, à l'énumération des provinces et des territoires, à la création de cours fédérales, à la lutte contre les inégalités régionales et à la modernisation de la Constitution, ou sont purement formels ou pourraient tout aussi bien s'appliquer à un régime unitaire. Le titre VIII, qui demande une consultation fédérale-provinciale à tous les ans, ne fait que légaliser une pratique qui existe déjà depuis longtemps au Canada, du moins quant au principe, sinon quant à la régularité de ces consultations.

Restent quatre titres à connotations fédéralistes: ceux qui ont rapport aux droits linguistiques, à la Cour suprême, à l'article 94-A révisé et à la modification de la Constitution. Les articles contenus sous le premier titre – les droits linguistiques – montrent simplement l'existence au Canada de deux ordres de gouvernement, chacun maître chez soi, surtout quand il s'agit de légiférer sur la question de la langue. Non seulement les positions prises à cet égard par le gouvernement fédéral diffèrent de celles des gou-

vernements provinciaux, mais encore ces derniers sont loin d'adopter une même attitude sur cette question. Ce titre atteste bien l'existence d'un régime fédératif au Canada, mais il démontre en même temps que le régime n'est pas encore prêt à s'engager tout entier en faveur des Canadiens français.

Au sujet de la Cour suprême, le *Document de travail* présenté par les fonctionnaires québécois proposait, on le sait, l'institution d'une double cour : une cour d'appel fédérale pour interpréter en dernier ressort les matières de compétence fédérale, et une cour constitutionnelle, dont au moins les deux tiers des juges seraient nommés par les gouvernements des États. Rien de ces demandes n'est passé dans la charte de Victoria. La Cour suprême continuera d'exister telle qu'elle est aujourd'hui avec les mêmes pouvoirs et les mêmes fonctions, avec à peu près la même dépendance à l'égard du gouvernement central, sauf que la constitution en garantira désormais l'existence et les fonctions et que le gouvernement central aura l'obligation de consulter les provinces avant de procéder à la nomination des futurs juges. Ce n'est pas encore ce qu'on pourrait appeler du fédéralisme décentralisé !

Il faut en dire autant du projet de texte de l'article 94-A révisé qui apparaît dans la charte de Victoria. C'est Ottawa qui y gagne beaucoup plus que Québec. Ce dernier, en présentant son propre texte, destiné à lui assurer la primauté en politique sociale, avait ainsi expliqué sa proposition :

« Dans ces catégories de matières, le Québec souhaite que la compétence du Parlement fédéral ne s'exerce, à l'avenir, que dans la mesure où les lois provinciales le permettront. Cela représente un changement majeur par rapport à l'effet actuel de l'article 94-A ou du pouvoir de dépenser actuellement invoqué par le gouvernement fédéral. En effet, actuellement, ce dernier peut établir des programmes dans ces domaines d'une façon quasi illimitée. Cette disposition aurait pour effet d'attribuer aux provinces le pouvoir de

*décider du degré d'application des programmes fédéraux sur leur territoire ».*⁴

Tout ce que la charte de Victoria a retenu de la proposition québécoise, c'est l'obligation pour le gouvernement fédéral de consulter les provinces avant de légiférer en matière de politique sociale ; en retour, ce même gouvernement se voit reconnaître la compétence constitutionnelle, qu'il ne possédait pas auparavant, de légiférer sur « les allocations familiales, les allocations aux jeunes et les allocations pour la formation de la main-d'œuvre », à la même condition déjà posée par l'actuel article 94-A, c'est-à-dire à la condition qu'aucune de ces lois ne porte atteinte à l'application d'une loi provinciale. Or, c'est beaucoup plus que le Québec demandait en ce domaine, précisément parce que l'expérience lui avait appris que le gouvernement fédéral, utilisant son « contestable pouvoir de dépenser », « peut établir parallèlement à ceux des provinces, tous les programmes qu'il désire en matière de sécurité du revenu ».⁴

Encore ici, le fédéralisme en cause signifie qu'Ottawa augmente ses compétences constitutionnelles sur le plan de la politique sociale et n'accepte, en retour, qu'une seule obligation, celle de consulter les provinces avant de légiférer en la matière.

Du fédéralisme que l'on trouve dans la nouvelle formule de modification de la constitution il y aurait peu à critiquer si l'État canadien comptait une population homogène et si la crise qui le secoue actuellement n'avait, au témoignage même de la Commission Laurendeau Dunton, sa principale source dans le Québec, dans un Québec qui veut de plus en plus être reconnu comme une société distincte. Le fédéralisme de la nouvelle formule est uniquement un *fédéralisme à dix*, et non pas un *fédéralisme à deux*, c'est-à-dire qu'il ne reconnaît que les dix provinces, et non pas les deux nations, comme l'ont maintes fois demandé

.....
4. Extrait du document québécois, texte dans *Le Devoir* du 19 juin 1971.

les gouvernements du Québec. De plus, bien que jouissant d'un droit de veto, le Québec ne pourra obtenir ce qu'il réclame depuis longtemps, c'est-à-dire une nouvelle répartition des pouvoirs et des ressources, Qu'à la condition de réussir à convaincre à ses vues à la fois le gouvernement central et une majorité de provinces, exploite qu'il n'est pas près d'accomplir !

En conclusion, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà écrit dans *Relations*, en janvier 1970, sous le titre : « Le Québec n'a présentement rien à gagner à une révision de la Constitution. » Qu'on me permette de citer un paragraphe de cet écrit, paru un an et demi avant la conférence de Victoria :

« Telle qu'elle se poursuit actuellement et vu l'état d'esprit des dirigeants fédéraux, la révision de la Constitution canadienne n'augure rien de bon pour le Québec. Préparant tout, dirigeant tout, sûr de sa force et conscient des divisions entre les provinces, Ottawa y mène maintenant le bal et il le mène à son avantage. Le gouvernement en place a repris la vieille politique du gouvernement Saint-Laurent et la poursuit avec une plus grande vigueur encore : le Québec doit être considéré comme une province comme les autres et traité comme tel ; il faut refuser de lui reconnaître tout caractère particulier et s'efforcer de le réduire à un dénominateur commun à toutes les provinces. On se dit prêt à protéger la langue française partout au Canada, mais on refuse de voir que cette langue s'enracine au Québec dans une culture propre et dans une organisation sociale particulière. »

Les résultats de la conférence de Victoria m'ont malheureusement donné raison : le Québec n'y a rien gagné de ce qu'il espérait et Ottawa y a réussi à faire endosser sa conception du fédéralisme. Il ne restait plus alors au gouvernement québécois qu'à dire non. La grande question qui se pose est maintenant celle-ci : combien de temps pourra-t-il tenir dans cette attitude ? Oui, comme dirait Jacques Michel, « combien de temps ? combien de temps ? »

Post-scriptum

Depuis que ces lignes ont été écrites, deux événements d'importance ayant rapport au sujet traité se sont produits : la conférence de Claude Morin à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le 11 mars dernier, et la lettre du premier ministre Trudeau au premier ministre Bourassa à propos des allocations familiales.

La signification du premier événement – « Ottawa parmi nous », c'est le titre de cette conférence – est on ne peut plus claire. Voici qu'un homme nous livre les fruits de son expérience comme haut fonctionnaire québécois. Durant plus de dix ans, il a assisté à toutes les rencontres fédérales-provinciales, à toutes les conférences constitutionnelles, il a préparé toutes les tractations entre Québec et Ottawa et a eu entre les mains tous les dossiers ayant trait aux accords comme aux désaccords entre ces deux gouvernements. Il parle comme quelqu'un qui sait, comme quelqu'un qui a suivi de près et de l'intérieur l'évolution du fédéralisme canadien en ces dernières années.

Ce qu'il dit (le texte de sa conférence paraît dans le présent numéro) revient, en somme, à ceci : le Québec est en train de tomber sous la tutelle du gouvernement central, lequel joue de plus en plus le rôle d'une Saint-Vincent-de-Paul à son égard. La tactique change, mais la conquête se poursuit toujours et, à ce rythme, Ottawa ruine le régime fédéral. C'est là un résultat qui devrait inquiéter tous ceux qui tiennent à un fédéralisme orthodoxe, tous ceux qui se disent sincèrement fédéralistes et qui ne veulent pas seulement sauver les apparences. L'action d'Ottawa, déclare Claude Morin, contient en germe et même en fleurs la négation de toute répartition un tant soit peu claire des compétences entre gouvernements. Elle mène à l'institution larvée d'un centralisme unitaire qui n'ose s'avouer. Il n'est donc pas nécessaire d'être indépendantiste pour mesurer les dangers de la mainmise graduelle d'Ottawa sur

les principaux leviers gouvernementaux de commande ; il suffit d'être un fédéraliste sincère. »

Presque au moment même où l'orateur prononçait ces paroles, survenait le deuxième événement en question, c'est-à-dire la publication de la lettre de M. Trudeau à M. Bourassa au sujet d'un accord possible sur le problème des allocations familiales. C'était un nouvel et bel exemple de la manière de procéder d'Ottawa, un exemple qui confirmait entièrement la thèse que venait d'énoncer Claude Morin : *l'action d'Ottawa mène à la négation de toute répartition un tant soit peu claire des compétences entre gouvernements et à l'institution larvée d'un centralisme unitaire qui n'ose s'avouer.*

Il faut y revenir. Tous les gouvernements québécois, y compris le gouvernement Bourassa, ont, jusqu'à la conférence constitutionnelle de Victoria, revendiqué la primauté dans le domaine de la politique sociale ainsi que les ressources fiscales et financières pour s'acquitter de cette responsabilité prioritaire. N'ayant pu obtenir satisfaction globale à Victoria, le gouvernement Bourassa entreprit des démarches pour se faire reconnaître la primauté et les ressources financières au moins dans le domaine des allocations familiales (voir à ce sujet mon article « Le combat de Claude Castonguay », *Relations*, février 1972).

En gros, les arguments du ministre des Affaires sociales étaient les suivants : le gouvernement québécois ne peut se contenter d'être un simple appareil administratif régional, alors qu'il est l'instrument principal au service de notre collectivité. C'est lui qui peut le mieux comprendre et définir les besoins de la population québécoise, en particulier lorsqu'il s'agit d'éducation, de culture et de politique sociale. Pour cela il lui faut pouvoir exercer pleinement ses responsabilités sans être entravé dans son action par l'intervention d'un autre gouvernement. Actuellement il ne le peut pas, par suite d'une répartition imprécise des compé-

tences, de l'abondance des zones grises, du temps perdu à déterminer quel gouvernement doit faire quoi, de l'usage que fait le gouvernement central de son pouvoir de dépenser dans à peu près n'importe quel secteur, selon son gré et son interprétation de l'intérêt national.

Aussi, en ce qui concerne les allocations familiales, le gouvernement québécois tient-il à garder le contrôle sur la détermination des bénéficiaires et le montant des prestations, et cela à partir de la déclaration du revenu faite par chaque famille, déclaration qu'il entend réserver à l'examen de son propre ministère du Revenu, car là est la clé du système, le point capital si on parle de primauté d'initiative.

Or l'offre faite au Québec par le premier ministre Trudeau est loin de répondre aux demandes formulées par le ministre Castonguay. Les critiques exprimées par Camille Laurin (*Le Devoir*, 15 mars 1972) et par Claude Morin (*Le Devoir* et *La Presse*, 16 mars 1972) sont sérieuses : refuser d'en tenir compte serait une grave erreur, et même une faute. Pour un peu d'argent supplémentaire et quelques colifichets administratifs, le gouvernement québécois ne peut se permettre un tel recul, un tel abandon, surtout après les déclarations maintes fois répétées du ministre Claude Castonguay à ce sujet.

Il serait tragique que son long combat se termine par une si pauvre victoire, plus tragique encore si un accord futur sur les allocations familiales marquait le point de départ d'une acceptation de la charte de Victoria. ♦

Vient de paraître !

Internet et la démocratie

Par Denis Monière

Depuis une décennie, Internet a envahi tous les secteurs d'activités. Dès lors comment le développement de cette nouvelle technologie de communication affectera-t-il l'évolution de la démocratie ? Quels seront ses impacts sur le rôle des citoyens dans le processus politique ? Comment les partis intégreront-ils Internet dans leur stratégie de communication ? Internet renforcera-t-il le processus délibératif dans la sphère publique ou au contraire cette nouvelle technologie servira-t-elle à accroître le contrôle des groupes dominants sur la vie politique ?

Dans ce livre, l'auteur met les diverses interprétations à l'épreuve des faits en identifiant les fonctionnalités des sites développés par les gouvernements, les institutions représentatives, les partis et les organisations volontaires. Il compare les usages politiques d'Internet dans trois pays : la France, le Canada et les États-Unis afin d'y déceler les possibles d'une nouvelle politique.

Pour commander l'ouvrage intitulé

« Internet et la démocratie »,

veuillez envoyer un chèque au montant de **19,95 \$**

libellé au nom de : **Encyclopédies populaires**

533, rue Sud, Cowansville, J2K 2X9

encypop@endirect.qc.ca

ou remplir le bon de commande inséré dans la revue.

 Paul-Émile Roy

Ruptures et permanences (L'homme nouveau),
Humanitas, Montréal, 2002.

*« Qu'en est-il de la révolution
qu'annonce le troisième
millénaire ? Les livres nous
disent peut-être où nous allons.
Je me suis appliqué à écouter
leur témoignage. »*

Paul-Émile Roy

Un croyant pour demain

Paul-Émile Roy est un auteur dont le discours plein de sens pourrait passer sans être trop remarqué, car ce discours est modeste d'apparence et son écriture l'est tout autant. Une pensée sûre et tranquille, une écriture à l'avenant dissimulent un peu le fait que ce qu'on est en train de lire,

dans *Ruptures et permanences*, est d'une plénitude qu'on découvre pourtant.

Ce livre, qui s'appuie sur une culture étendue, l'amène à notre portée par toutes sortes de citations. Paul-Émile Roy fut longtemps professeur de cégep. *Ruptures et permanences* est un cours et une pensée. Prof de carrière, cet enseignant ne se renie pas : son livre est de l'enseignement. Quel professeur il dut être ! Certains de ses anciens élèves, je le sais, le revoient et lui témoignent encore leur gratitude.

Son livre, substantiel, est sans prétention comme l'étaient les professeurs de collège, qui apportaient l'univers à leur classe comme s'ils n'étaient pour rien dans cette transmission. Il en résulte une conversation érudite et familière où Roy appelle des pensées d'auteurs divers en y ajoutant ses propres réflexions et son étude.

Cette leçon, avec ses citations, un peu comme dans Montaigne, s'étend à une variété de sujets : la différence entre le christianisme et la religion grecque ; l'oubli actuel de la culture : la sexualité séparée de tout ; la responsabilité ; la distinction entre choses et objets ; les retards de l'Église, etc.

Çà et là, au milieu d'une prose qui n'annonce pas de surprise, on rencontre une phrase laconique, définitive, comme celle-ci sur la résistance au changement : « Ce qui est a toujours l'avantage sur ce qui n'est pas », d'où vient la tendance au conservatisme et à la réaction. Mais la même idée suggérerait aussi que la situation s'inverse une fois le changement amorcé. Car alors la nouveauté, si vide soit-elle le cas échéant, emporte tout et joue le rôle de « ce qui est ». On pense à Mario Dumont... L'auteur, sans faire allusion à ce dernier, ajoute quelque chose qui s'appliquerait aux partisans de l'ADQ : « L'homme résiste au changement tant qu'il peut et pourtant il s'en remet à lui quand il se produit. »

Le dernier chapitre du livre, intitulé « Le désenchantement du monde », est à mon avis le meilleur. Tout ce qui le précède conduit à ces pages et c'est pourquoi *Ruptures et permanences* n'est pas une simple collection de textes mais un livre. « Faire un livre, dit déjà l'auteur dans l'introduction, c'est mettre ensemble des idées, des sentiments, des sensations, des désirs, des souvenirs, des impressions. Il faut que cela forme un tout. » Et il ajoute cette phrase, presque une inscription : « La loi de l'unité est la trace de l'infini dans le multiple. »

Dans ce chapitre, il y a des pages sur la création qu'il oppose à l'évolution. Elles rappellent le concept d'évolution *créatrice* chez Bergson. « L'atome n'est pas le fruit de l'évolution de l'électron, la molécule n'est pas le fruit de l'évolution de l'atome. Il y a une réalité puis tout à coup une autre. L'Être n'évolue pas, il apparaît, il surgit. » L'auteur traduit la même idée comme suit en l'appliquant à l'institution religieuse : « Il ne faut pas imaginer le développement de l'Église ou du christianisme sous le mode de l'évolution. L'Église fondamentalement n'évolue pas. Elle meurt et elle renaît. » Et il ajoute : « Ce qui me semble évident, c'est que le christianisme n'est pas mort ni dépassé. » Roy, chrétien, croyant, se montre sévère néanmoins envers l'Église présente : « Nous assistons actuellement à la désagrégation de la chrétienté médiévale. Notre erreur serait de tenter de rafistoler cette institution qui croule. »

L'auteur n'en conclut pas moins ceci : « Le christianisme a fait connaître au monde la personne humaine. C'est lui qui pourra maintenant la protéger du gréganisme moderne. » Le gréganisme ? Qu'y faire ? « La tâche présente de la pensée est de développer une philosophie de la marginalité, de la distance. »

Mais le christianisme ne pourra éviter de passer par de grandes transformations. Paul-Émile Roy semble prévoir une phase radicalement nouvelle. « Peut-être le christianisme entre-t-il dans une nouvelle ère érémitique. » Cette

idée ne court pas les rues. L'Église masque cette éventualité par sa grandiose organisation. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas d'un programme. Il s'agirait d'un développement non préconçu.

Pierre Vadeboncœur



Gilles Gagné, Simon Langlois

Les raisons fortes, nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec, Presses de l'Université de Montréal, 2002, 187 p.

C'est une analyse savante et détaillée de la nature et de la signification de l'appui à la souveraineté que nous proposent les deux sociologues de l'Université Laval. Le vote des femmes, le vote des immigrants, le vote des anglophones et celui des francophones des classes moyennes, tout est passé au tamis de l'analyse sociographique, à même de décomposer les explications plus historiques servant souvent à expliquer le comportement de l'électorat. Cette analyse de l'électorat ouvre finalement, au terme de l'ouvrage, à deux chapitres tentant d'interpréter notre actuelle situation politique et les quelques voies pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes collectivement.

Déjà reconnus dans le milieu souverainiste, Gagné et Langlois s'étaient fait remarquer dans le cadre du dernier Congrès du PQ, où les militants opposés au partenariat avaient utilisé leur études alors publiées du sentiment indépendantiste, pour démontrer que l'ajout d'une proposition de partenariat n'aidait en rien la promotion de la cause nationale. D'ailleurs, l'un des auteurs, Gilles Gagné, signataire du manifeste du RIQ, prend fait et cause pour une interprétation du projet indépendantiste hors de la problématique canadienne et s'articulant autour d'un projet de pays relativement bien défini par ceux qui se proposent de faire la souveraineté.

Le projet souverainiste, bien d'accord, mais pour quoi faire, nous demandent les auteurs ? La souveraineté doit être articulée à un projet de pays, à ce qu'on pourrait appeler sans maquillage un projet de société, autrement dit, à une vision relativement bien définie du Québec de demain. Les souverainistes doivent dire ce qu'ils se proposent de faire de la souveraineté. Ce projet doit défier la logique actuelle du mondialisme qui s'accommode de gouvernements technocratiques, gestionnaires tranquilles des services publics en fonction d'intérêts catégoriels.

Sociographes, les auteurs se montrent sceptiques envers les explications historiques ou identitaires de l'appui à la souveraineté du Québec. « Sur la base des données examinées, nous avons avancé l'hypothèse que la concentration du déclin du support à la souveraineté du Québec [depuis 1995] observée principalement dans une catégorie d'électeurs [la classe moyenne francophone], celle là même qui s'était mobilisée en faveur du OUI lors du dernier référendum – indique que leur adhésion à la souveraineté n'a pas, comme on l'a prétendu, le caractère tranché d'une conviction idéologique permanente fondée sur une expérience historique identitaire, mais qu'elle fluctue plutôt comme une prise de position en faveur d'un projet d'État sur lequel ces électeurs portent des jugements sensibles au contexte » (p. 128). On leur posera une question : les Québécois, finalement, magasineraient un État, l'État le plus offrant ? Drôle de façon de choisir un pays. Qu'arrive t-il si l'État fédéral se fait le promoteur d'une telle vision de la société ? Ils nous répondront sûrement autre chose, que les Québécois recherchent une certaine idée du politique. Qu'ils ne verraient pas la pertinence de fonder un nouvel État (le nationaliste plus traditionnel parlerait sûrement d'un pays, il parlerait de l'indépendance d'une nation, mais nous ne nous engagerons pas avec les auteurs dans ce débat, du moins, pas cette fois) s'il s'agit de reproduire en plus petit la logique technocratique du Canada fédéral. On ne fonde pas un pays pour en faire une nouvelle bureaucratie. Sa

naissance doit porter des aspirations. Elle doit aussi se faire à l'aide des « groupes sociaux » qui conservent un certain intérêt pour la notion d'autonomie politique des peuples dans le cadre de la mondialisation libérale. Les deux auteurs sont explicites : « comme la souveraineté doit recueillir l'appui de la « majorité », elle ne pourrait le faire que sur la base politique d'un programme de centre-gauche – croyons nous – un programme qui loin d'avoir la moindre chance de sortir spontanément des circonstances devrait s'appuyer sur les groupes sociaux que la satisfaction n'empêche pas encore de croire qu'il reste un avenir pour l'autonomie des communautés politiques dans la « mondialisation » à l'américaine » (p.138).

Les auteurs visent juste en parlant des conditions de *réalisation* de la souveraineté. Pour *se faire*, simplement, l'indépendance du Québec devra signifier autre chose qu'une redéfinition du statut juridique ou constitutionnel du Québec. La centralisation des pouvoirs à Québec n'est pas un projet politique s'il ne porte une signification qui le transcende. Non pas que la question constitutionnelle n'aie pas son importance, loin de là, mais elle participe, quand elle se présente sous la guerre des administrations fédérale et québécoise, à la stérilisation du débat national dans un formalisme étroit. La question qu'on doit poser est simple : veut-on l'indépendance d'un peuple ou la souveraineté d'une administration publique ? Posons la question comme les auteurs : la souveraineté du Québec, est-ce la promesse d'un « rapatriements de programmes », ou bien d'un « nouvel espace public » ? (p. 142). Le mouvement souverainiste serait-il « orphelin d'un projet » ? Pour le moment, l'indépendance a tout pour enjouer le futur titulaire d'un grand ministère de l'État du Québec, mais peu pour mobiliser la grande majorité de la population qui veut associer au pays québécois des raisons communes significatives. Mais est-ce vraiment un programme social-démocrate qu'on doit proposer aux électeurs pour les engager à faire le

choix du Québec ? Un peuple est autre chose que l'ensemble des groupes sociaux qui le composent.

Ne faudrait-il pas plutôt replonger le pays et l'indépendance dans l'histoire et révéler les conséquences politiques de notre expérience historique ? Ne faut-il pas poser politiquement le débat de notre époque : nationalisme contre mondialisme ? L'identité des peuples, ce n'est pas une fiction psychologisante. La signification historique d'une identité est une réalité qu'on aurait tort de nier sous prétexte que la sociographie ne nous en dit rien, qui n'est pas, on l'espère, la seule voie d'accès légitime au réel. On condamnerait sinon toute la tradition des interprètes de notre condition historique, de Garneau à Dumont, en passant par Groulx, Bouthillette et Grand'Maison. Hasardeux, comme jugement, dira t-on prudemment.

Désigner l'ennemi, nous ont appris les grands philosophes, tel est le premier geste politique significatif. L'ennemi, c'est le mondialisme libéral, et la vision technocratique de l'État qui vient avec. C'est une conception strictement gestionnaire de la gouverne d'un État. On ne rejoindra pas Gagné et Langlois dans le détail de leur analyse. On ne participera peut-être même pas au paradigme qui est leur. Mais la logique de l'action politique est spécifique. Dans nos critiques conjointes du capitalisme financier, dans notre dénonciation de la déréalisation de l'économie contemporaine, dans notre croyance commune en une charge positive spécifique au politique, dans notre appel au politique contre la technicisation de la vie publique, dans notre critique de la « République des satisfaits », nous participons au même combat politique et démocratique. La critique du centre mou, hégémonique et stérilisant, doit venir de la périphérie, des voix politiques mises de côté par ce faux débat entre les libéraux-sociaux et les sociaux-libéraux. Une périphérie occupée aujourd'hui par les nationalistes, par ceux qui croient au politique, à l'identité et qui refusent la logique marchande qui sabote le politique et l'iden-

tité historique des peuples. Ce livre de Gagné et Langlois est un livre politique. Un livre précieux, autrement dit.

Mathieu Bock-Côté



Jean-Denis Robillard

***Combien de fois encore*, JDR, 2001**

C'est le fruit de minutieuses recherches d'un travail d'archiviste au quotidien que nous propose monsieur Jean-Denis Robillard dans cet ouvrage en deux parties qui apparaît comme un florilège accumulé au fil des années, à la lecture de la plupart des journaux canadiens et québécois. Est revue, à travers les déclarations de ses différents protagonistes, grands et moins grands, l'histoire canadienne et québécoise du dernier demi-siècle. Y sont mis en relief les nombreux points de friction entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa. Dans le premier tome, puis dans le deuxième, sont analysées, au fil des ministères, les nombreuses manifestations d'arrogance de l'État fédéral devant le peuple du Québec et son gouvernement. On y trouve aussi les compromissions de certains Québécois vendus au régime fédéral qui servent, dans leur collaboration servile, à légitimer la tutelle canadienne-anglaise sur la nation québécoise. On lira notamment avec cynisme les déclarations faussement courageuses de Liza Frulla, hier nationaliste affichée du gouvernement Bourassa, aujourd'hui député du gouvernement fédéral le plus arrogant dans l'histoire de la fédération.

Jean-Denis Robillard est indépendantiste. C'est un nationaliste qui demeure fidèle à l'interprétation traditionnelle de l'histoire du Canada français comme nation diminuée depuis la Conquête anglaise de 1760 et surtout depuis l'écrasement de l'insurrection patriote en 1837-38. « Depuis 100 ans d'injustices que le Rapport Laurendeau-Dunton a reconnues pleinement, nous accumulons avec effarement les refus aux demandes et aux aspirations de la commu-

nauté francophone québécoise par le gouvernement central au mépris même de la Constitution canadienne, sans compter le ton de l'arrogance qui assaisonnait ces refus » (p. 9, tome 1). Il veut convaincre ses compatriotes de partager son rêve d'un pays à lui pour le peuple québécois. En ce sens, son livre ne propose pas une interprétation de l'histoire nationale, mais en suppose une inscrite dans l'imaginaire populaire, du moins, dans celui des Canadiens français d'hier qui ont fait le choix de la souveraineté pour ne plus avoir à souffrir la domination anglo-saxonne qui se faisait alors très vive à l'époque. L'indépendance sera pour lui une « libération ». Il détaille les arrogances, les men songes au fil du temps, au fil de l'événement, pour nous rappeler l'injustice historique à la racine même du Canada.

Combien de fois encore ? se demande t-il. Combien de fois encore le Québec se laissera t-il humilier par le régime fédéral canadien qui, derrière sa fictive structure fédérative, voile les intérêts nationaux de la nation canadienne-anglaise. Combien de fois le Québec aura t-il besoin de se faire fermer la porte au nez par les autorités du Canada anglais avant de faire enfin le choix d'une souveraineté qui apparaît cohérente et nécessaire avec le parcours du Québec dans l'histoire ?

On sent une impatience nationale, chez Jean-Denis Robillard, celle d'un homme qui a consacré une grande partie de sa vie à une cause, mais qui ne comprend pas l'entêtement des Québécois à ne pas saisir l'évidence du projet d'indépendance, qui ne comprend pas la logique de la « dernière chance du fédéralisme ». On sent aussi le propos d'un homme mal à l'aise avec les nouveaux arguments souverainistes, qui croit finalement que c'est dans et par l'histoire que se fera le pays québécois, pas autrement.

Le livre de Jean-Denis Robillard apparaît comme un aide-mémoire utile, pour faire comprendre à ceux qui travaillent la question du Québec à quel point la volonté réformatrice dans une perspective fédéraliste est vaine et

minée à l'avance. Le passé est garant de l'avenir, nous dit Robillard, et là-dessus, on ne peut être que d'accord avec son propos. Cette mise en commun des mensonges fédéraux, des faux espoirs savamment entretenus, apparaîtra utile pour rappeler les contradictions permanentes des collaborateurs du régime fédéral qui lui donnent toujours une dernière chance, mais qui, finalement, sont déjà gagnés, et pour de bon, aux avantages et prébendes qu'il distribue.

Mathieu Bock-Côté



Benoît Gaumer et Georges Desrosiers

Jules Gilbert, Pionnier de l'éducation sanitaire,
Éditions Lidec, 2001, 62 p.

Elles sont nombreuses les provinces du savoir. Les deux docteurs, qui sont les auteurs de cette courte biographie de leur confrère Jules Gilbert, rendent ainsi publics des données et des renseignements sur l'une des facettes trop souvent parmi les plus méconnues de notre histoire nationale : l'histoire médicale.

Pourtant cette histoire est une véritable épopée avec ces authentiques faits d'armes, ses héros, ses grandes batailles, ses innombrables défis et aussi avec ses guerriers, ses commandos et ses braves, hommes et femmes de toutes conditions et de toutes les régions de notre pays qui, le plus souvent avec des moyens ridicules mais un courage inouï, ont réussi, à bout de bras, à construire ce magnifique édifice social qu'est le système de santé et de services sociaux du Québec qui est si menacé par les actions néfastes du Canada dans ce domaine.

Les deux auteurs, dans leur ouvrage passionnant, nous font connaître ce grand pionnier qu'a été le docteur Gilbert. Grand spécialiste de l'éducation sanitaire, ce médecin né à Québec en 1902 et qui est décédé en 1979, est sans nul doute l'une des figures de proue de ce que nous appelons aujourd'hui la prévention en matière de santé

publique. Ce savant était convaincu que seule une excellente et adéquate formation des maîtres pouvait assurer la plus complète diffusion des règles élémentaires de la santé. Voilà pourquoi il a consacré sa vie à cette œuvre d'éducation populaire en enseignant, en prononçant des conférences et des causeries aux quatre coins du Québec, au Canada, aux États-Unis et en même jusqu'en Europe...

Incroyable ce qu'on apprend au fil de ces pages. Par exemple, qui sait que c'est la Fondation Rockefeller, bien avant l'État du Québec, qui subventionna la mise sur pied des institutions « publiques » et gouvernementales en matière de santé publique ?

Il faut saluer encore une fois cette collection des « Célébrités » publiée par les Éditions Lidec. Le catalogue de cette collection contient près d'une centaine de titres tout aussi pertinents les uns que les autres.

Gilles Rhéaume



Charles Saint-Prot

La Pensée française, Pour une nouvelle résistance, Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme, 2002, 194 p.

Voici un livre d'une grande actualité que tous les Québécois devraient lire et assimiler, afin de se donner une pensée politique qui leur permettrait peut-être d'échapper au prestige des modes et de ne pas se laisser emporter par les courants d'air de la mondialisation.

Charles Saint-Prot écrit pour la France, évidemment, mais sa réflexion intéresse tout autant les Québécois que les Français. La France, pour lui, ce n'est pas d'abord un pays d'Europe et une puissance économique. C'est d'abord une nation. Et l'auteur nous montre que cette réalité de la nation remonte jusqu'au temps des Gaulois, qu'elle a été ensuite prise en charge par les rois et réaffirmée dans les

temps modernes, spécialement par de Gaulle, qui rappelait son « idée de la France » pour convoquer les Français à la prise de conscience de leur identité et de leur vocation dans le monde.

Or, cette nation française est menacée par la mondialisation qui tend à substituer aux États nationaux un État supranational qui entraînerait la mort du politique. L'auteur ne s'oppose pas à une coopération en matière économique et technologique sur le vieux continent, mais il proteste contre le remplacement des États nationaux par un État européen qui serait créé « sur les décombres des nations européennes » et tendrait à « fondre les peuples dans une citoyenneté commune » (p. 162). Ce serait la première étape d'un processus de globalisation qui n'est rien d'autre que l'américanisation du monde. La mondialisation, insiste l'auteur, est « l'autre nom de l'impérialisme américain », la mise en œuvre « du projet stratégique global des États-Unis » (p. 157), comme l'expliquent les auteurs américains eux-mêmes.

La méfiance de Saint-Prot à l'endroit de l'Union européenne et de la mondialisation est-elle excessive ? Certes, on pourrait en discuter, mais l'idée que ce livre défend, c'est que la nation est le lieu du politique. C'est elle qui « donne à l'homme sa dignité en lui permettant d'être non seulement un animal social mais plus encore un animal historique » (p. 137). C'est elle qui établit la société sur des rapports humains et non sur les relations d'ordre économique. Elle est « le rempart de l'humanisme et de la civilisation » (p. 146). Or elle est radicalement menacée par la mondialisation et le règne impitoyable de l'économie.

Charles Saint-Prot est un de ceux qui ne croient pas à la fatalité et qui soutiennent que la France doit rester fidèle à elle-même et résister à toutes les formes d'impérialisme politique et économique qui tendent à la faire disparaître. Elle doit se penser comme nation si elle veut continuer à jouer son rôle historique dans la société internationale.

La réflexion de cet auteur est d'une grande actualité pour le Québec. Le Canada ne veut pas reconnaître le peuple québécois parce qu'il ne fonde pas la société sur la nation, sur la communauté humaine, mais sur les impératifs économiques et commerciaux. Le Canada plonge les yeux fermés dans la mondialisation et se soumet aveuglément aux exigences les plus draconiennes de l'impérialisme américain. Un Québec axé sur le principe de la nation évidemment, contrarie radicalement ce processus de capitulation. Et il est très significatif que le Canada s'entête à nier l'existence du peuple québécois. Il voudrait qu'il ne soit, comme lui, qu'un agent économique dans le grand concert du marché mondial, c'est-à-dire américain.

De Gaulle disait que « les seules réalités internationales, ce sont les nations ». C'est ce que nous rappelle le livre de Charles Saint-Prot, et nous espérons que la France ne l'oubliera jamais, ni le Québec.

Paul-Émile Roy



Mouvement national des
Québécois et Québécoises



Mouvement national de la
Manicouagan



La Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



**SSJB de la
Mauricie**

www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881

La rédaction vient de perdre un collaborateur
et ami fidèle de la revue.

M. Edmond Orban est décédé accidentellement
au cours du mois d'août.

Nous présentons à sa famille
nos plus sincères condoléances.



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée

- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone: (514) 288-7545 Télécopieur: (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

Note: Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2% en actions canadiennes et de 6,3% en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)

Pour 1 an ☐ (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans ☐ (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS
POUR VOUS ABONNER

Par téléphone: (418) 656-5040

Par télécopieur: (418) 656-7282

Par la poste:

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

-  **Gérard Bouchard**
Mitsouk, roman, Boréal, 2002, 511 p.
-  **Samuel de Champlain**
Des Sauvages, texte établi, présenté et annoté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, Éditions Typo, 2002, 288 p.
-  **Pierre Duchesne**
Jacques Parizeau, le Baron, Tome II, Québec/Amérique, 2002, 534 p.
-  **Jean Ferguson**
- *Un amour de poète, roman*, Éditions Lettresplus, 2002, 145 p.
 - *Le bonheur a des candeurs d'enfance griffonnées à la main*, Éditions Lettresplus, 2002, 91 p.
 - *Dans le blanc des yeux, Mémoire du présent*, Humanitas, 137 p.
-  **Andrée Ferretti**
La passion de l'engagement, Discours et textes (1964-2001), Lanctôt Éditeur, 2002, 190 p.
-  **Fernand Foisy**
Sacré Chartrand, Lanctôt éditeur, 2002, 125 p.
-  **Michel Freitag**
L'oubli de la société, Pour une théorie critique de la post-modernité, Presses de l'Université Laval, 2002, 433 p.

-  **Gilles Gagné - Simon Langlois**
Les raisons fortes, nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 187 p.
-  **Louis Gauthier**
Voyage au Portugal avec un Allemand, roman, Fides, 2002, 182 p.
-  **Guilbert Guérin s.j.**
La vie du père Chu Shu-Teh, s.j., Guérin, 2002, 176 p.
-  **George Hoberg**
La capacité de choisir, Le Canada dans une nouvelle Amérique du Nord, Presses de l'Université Laval, 2002, 379 p.
-  **Jacques Jourdain et Mélanie Mailhot**
Pierre Vallières, Paroles d'un nègre blanc, vlb éditeur, 2002, 286 p.
-  **André Joyal**
Le développement local, Comment stimuler l'économie des régions en difficulté, Éditions de l'IQRC, Presses de l'Université Laval, 2002, 156 p.
-  **Joseph Kinsey-Howard**
L'empire des Bois-Brûlés, traduit par Ghislain Pouliot, Éditions des Plaines, 329 p.
-  **Jean-Claude Labrecque**
Le RIN, un film de Jean-Claude Labrecque, durée 78 mn., Productions Virage, 2002.
-  **Sylvie Lacombe**
La rencontre de deux peuples élus, Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920, Presses de l'Université Laval, 2002, 291 p.
-  **Robert Lahaise**
Canada-Québec, Entrouverture au monde, 1896-1914, Lanctôt Éditeur, 2002, 256 p.

-  **Shenwen Li**
Stratégies missionnaires des jésuites français en Nouvelle-France et en Chine au XVII^e siècle, L'Harmattan – Les Presses de l'Université Laval, 2002, 275 p.
-  **Denis Monière**
Internet et démocratie, Monière et Wollank éditeurs, 2002, 187 p.
-  **Neil Nevitte**
Nouvelles valeurs et gouvernance au Canada, Presses de l'Université Laval, 2002, 218 p.
-  **Henri J.M. Nouwen**
Par ses blessures, nous sommes guéris, le ministère sacerdotal dans le monde d'aujourd'hui, Éditions Bellarmin, 2002, 96 p.
-  **Marguerite Paulin**
Maurice Duplessis. Le Noblet, le petit roi, Collection les grandes figures, XYZ Éditeur, 2002, 246 p.
-  **François Pétry (sous la direction de)**
Le Parti québécois, Bilan et engagements sociaux, 1994-2000, Presses de l'Université Laval, 2002, 200 p.
-  **Robert Prévost**
Mon tour de jardin, Septentrion, 2002, 212 p.
-  **Jean-Denis Robillard**
Combien de fois encore, Les relations conflictuelles Canada/Québec depuis les 50 dernières années, JDR Éditions, 2001, 656 p.
-  **Michel Seymour**
Le pari de la démesure, L'intransigeance canadienne face au Québec, l'Hexagone, 2001, 306 p.
-  **Joseph Yvon Thériault**
Critique de l'américanité, Mémoire et démocratie au Québec, Québec/Amérique, 373 p. 2002
-  **Paul Wyczynski**
Album Nelligan, une biographie en images, Fides, 2002, 416 p.

**Le bulletin du lundi sera de retour en octobre
dans la revue.**

**En attendant, consultez-le sur notre site Internet
www.action-nationale.qc.ca.**

**Pour le recevoir par courriel chaque lundi,
veuillez noter la nouvelle adresse :
administration@action-nationale.qc.ca**

Commandite bien ordonnée commence par soi-même

Alors qu'on apprend que l'enquête de la GRC sur l'affaire Groupaction se penchera aussi sur l'octroi d'une subvention à la série télévisée de Robert-Guy Scully rendant hommage à Maurice « Rocket » Richard, un coup d'œil sur les tout nouveaux billets de 5 \$ nous y fait découvrir le chandail du célèbre numéro 9. La scène, montrant des enfants jouant au hockey, reproduit également un extrait du roman « Le chandail de hockey » de l'auteur Roch Carrier. Le choix d'un écrivain encore vivant peut surprendre. Mais le fait que Roch Carrier soit aussi un fidèle serviteur du Parti libéral du Canada, que son ami le premier ministre Chrétien l'ait jadis nommé directeur du Conseil des Arts du Canada en 1994, puis administrateur général de la Bibliothèque nationale du Canada en 1999 laisse à ce billet de 5 \$ un goût amer de copinage de plus en plus familier.

Le militant Carrier a aussi été candidat défait du PLQ dans Crémazie en 1998 et membre d'un groupe de travail

chargé, dès 1999, de donner aux libéraux provinciaux un programme en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes. Il y a quelques mois, les ministres Martin Cauchon et Denis Coderre n'avaient pas hésité à déclarer qu'aux prochaines élections québécoises, le Parti libéral du Canada se mettrait à l'entière disposition des troupes de Jean Charest. Si Roch Carrier en est à nouveau l'un des candidats, devra-t-on comptabiliser l'impression de tous les billets de 5 \$ en circulation dans ses dépenses électorales ?

L'ex-ministre libéral André Ouellet, nommé p.d.g. de Postes Canada par son ami Jean Chrétien, lançait l'an dernier un timbre rendant hommage à la carrière politique de Pierre Elliot Trudeau. Le pli « premier jour officiel » montre une photo sur laquelle figurent Elizabeth II et M. Trudeau signant le rapatriement de la Constitution de 1982 en compagnie de... André Ouellet et Jean Chrétien ! Cette propension des bonzes du parti au pouvoir à s'auto-immortaliser de leur vivant sur nos produits philatéliques et nos billets de banque a des relents de république bananière franchement embarrassants. Décidément, commande bien ordonnée commence par soi-même !

Christian Gagnon, Vice-président régional,
Parti québécois de Montréal-Centre



La lie

Votre bulletin du lundi – que j'apprécie beaucoup – nous amènerait-il à la lie ? Le bon vin a manqué... De plus en plus, la question est désolante et si l'on en croit les sondages, celle, fondamentale, de l'indépendance ne se pose même plus. Je comprendrai qu'il faille taper sur Ottawa, mais les Québécois ont l'esprit ailleurs. Pour avoir suivi assez régulièrement les travaux de l'Assemblée nationale à la télévision, avoir assisté jour après jour – et

cela depuis 1995 – l'opposition tape constamment sur le même clou : LA SANTE, les files d'attente, le manque de médecins et d'infirmières, LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ! mais jamais on ne s'attaquera au système financier international, à la puissance unique et sans précédent de notre voisin du Sud, au virage à droite de plusieurs pays, pour le changement, etc, etc. Évidemment, les problèmes sont réels, mais l'absence de solutions concrètes, aussi. Alors le bon peuple commande le rire et le jeu pour s'éviter de penser et jette facilement la pierre au politique. Il faut dire que nos gouvernants se préoccupent plus des structures que d'un contenu politique encourageant.

Estelle Nepveu Bilodeau, Montréal



Inconscience sidérante

Quand on voit les gens s'apprêter à porter l'ADQ au pouvoir, on se demande ce qu'il y a encore à espérer de ce peuple. Une telle inconscience a de quoi sidérer les plus blasés. Vous allez sans doute en conclure que votre travail n'en est que plus nécessaire...

C'est bien par sympathie que je vous envoie le chèque ci-joint. Quant au Québec, je n'y crois plus : se renier deux fois, ça me dépasse ; s'engouffrer tête baissée dans l'insignifiance parce que les médias le disent, ça me révulse ; choisir des minus plutôt que des compétents, ça m'enrage.

Ambivalents jusqu'à la girouette, poreux jusqu'à l'éponge, mous jusqu'à la gélatine, nous sommes vraiment dignes de survivre !

Citoyen Ouellet



Le juge Boilard : Outrage à avocat !

(...) On a ici un exemple éclatant des méfaits de ce vice de l'esprit qui faisait dire à Pascal : « *Qui veut faire l'ange fait la bête* ». Délicatesse, que de veulerie (et de sottises !) on commet en ton nom ! L'angélique niaiserie du Conseil canadien de la magistrature ayant expressément démoli son autorité judiciaire, le juge Boilard n'avait en effet, à juste titre, d'autre choix que de s'effacer.

En voulant surprotéger la réputation de l'Administration de la Justice, au-delà de ce que le citoyen mandant attend de ses mandataires, le Conseil canadien de la magistrature, pour le coup, la discrédite. Et royalement ! Un beau « coup de tata » !

« *Une civilisation repose sur ce qui est exigé des hommes et non sur ce qui leur est fourni* » disait St-Exupéry...

Georges-Étienne Cartier, Montréal



Quel choix reste-t-il ?

(...) Depuis 30 ans, aucun parti n'a obtenu plus de 2 mandats. Le PQ est au pouvoir depuis 8 ans et si la tendance se maintient, comme dirait l'autre, il va se retrouver sur les banquettes de l'opposition.

On se retrouve donc à la veille d'une élection générale et je ne sais pas pour qui voter. Une première depuis que j'ai le droit de vote. Jusqu'à l'an dernier, mon choix allait au PQ mais je l'ai laissé tomber devant son manque d'ardeur à promouvoir l'indépendance et l'orientation néo-fédéraliste qu'a prise ce parti sous Bernard Landry. Je me retrouve donc devant un problème : si je vote PQ, je vote pour un parti qui ne vise pas à faire l'indépendance mais plutôt à remodeler le Canada ; voter pour les libéraux,

c'est carrément me trahir moi-même car ce sont des ennemis de l'indépendance. Et voter ADQ, c'est voter pour un mélange des deux autres partis. Quel choix reste-t-il ?

(...) Voter PQ en se disant que c'est mieux que le PLQ ? Voter pour des candidats indépendantistes qui n'ont aucune chance d'être élus mais qui peuvent enlever des voix aux péquistes, comme dans Mercier ? Boycoter l'élection et, par le fait même, concéder la victoire aux libéraux ?

La meilleure solution serait que tous les indépendantistes se réunissent en un mouvement de masse qui va remettre l'indépendance au premier plan et mettre fin au niaiserie d'intellectuels en mal de « conditions gagnantes », de « nationalisme civique inclusif » et autres « souveraineté-association-partenariat » qui n'ont en rien fait avancer une cause qui n'en demande pas tant mais qui ne demande que de la volonté.

(...) L'union fait la force et tous les indépendantistes doivent mettre leurs divergences d'opinions de côté pour former la plus grande force politique ayant jamais existé dans notre futur pays.

De la volonté, c'est peut-être la meilleure condition gagnante !

Simon Girard, La Malbaie



le **Rassemblement**
pour un **pays Souverain**

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie

C.P. 244, succursale Place d'Armes, Montréal (Québec) H2Y 3G7

Tél. : (450) 491-5437

Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

U ULTIMA ASSURANCES
ET SERVICES FINANCIERS MD

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200

Montréal H1X 3G8

Tél. : (514) 899-5377



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur : (450) 471-0026
(514) 355-7923

Les débuts de la souveraineté !

Un livre essentiel pour tous ceux qui veulent connaître les débuts du mouvement souverainiste contemporain.

Le prophète solitaire : Raymond Barbeau et son époque

*« Raymond Barbeau mérite pleinement l'hommage
de cette biographie. »*

*« Jean-Marc Brunet doit être remercié pour cette œuvre qui
restera incontournable pour quiconque voudra comprendre
le phénomène majeur qu'est l'indépendantisme québécois. »*

Gilles Rhéaume, L'Action nationale



Commandez en envoyant
un chèque ou mandat de
24,95 \$

(frais de poste inclus)
à l'adresse suivante :

Ordre naturiste social
8523, Saint-Denis
Montréal (Québec) H2P 2H4

Vous pouvez également
téléphoner
au (514) 381-8996
ou au (514) 279-1024

Dédicace de l'auteur
sur demande

**2002 marque le 45^e anniversaire de la
fondation du 1^{er} mouvement souverainiste :
l'Alliance laurentienne.**

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Pierre Noreau

Vice-président

Alain Laramée

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

Ex Officio

Robert Laplante

Secrétariat

Claire Caron

Yves Fortin

Laurence Lambert

Membres

Pierre de Bellefeuille

Lucie Clément

Marie-Noëlle Ducharme

Claude Duguay

Jean Genest

Colette Lanthier

Jacques Martin

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

Écrivez-nous !

VOS IDÉES ET VOS OPINIONS NOUS INTÉRESSENT !

L'Action nationale ouvre ses pages depuis plus de 85 ans à un grand nombre de collaborateurs jeunes ou experts.

Envoyez-nous vos commentaires,
vos réactions, vos textes.

Ils seront peut-être publiés dans
le prochain numéro !

Par courriel à

revue@action-nationale.qc.ca

par courrier au

**425, boul. de Maisonneuve O.
bureau 1002, Montréal, H3A 3G5**

accompagné d'une disquette en format
Word ou Word Perfect.

Soyez notre mécène !

.....

Protégez l'avenir de L'Action nationale !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de **L'Action nationale** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au **CLUB DES 100 ASSOCIÉS** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard

Patrick Allen †

François-Albert Angers

Gaston-A. Archambault †

Jean-Paul Auclair

Paul Banville

Thérèse Baron

Yvan Bédard

Henri Blanc

Antoinette Brassard

Henri Brun

Jean-Charles Claveau

Roch Cloutier

Robert Côté

Louis-J. Coulombe

Gérard Deguire

Bob Dufour

Yves Duhaime

Nicole Forest

Léopold Gagnon

Henri-F. Gautrin

Claude Ghanimé

Paul Grenier

Michel Grimard

Yvon Groulx

Marcel Henry

Lucie Lafortune †

Anna Lagacé-Normand †

Bernard Lamarre

Denis Lazure

Jacques-C. Martin

Yvon Martineau

Daniel Miroux

Louis Morache

Rosaire Morin †

Arthur Prévost

René Richard †

Jacques Rivest

Jean-Denis Robillard

Ivan Roy

Marcel Trottier †

Réal Trudel

Cécile Vanier

Claude-P. Vigeant

Madeleine Voora

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

À votre service plus que jamais ! Qualité et service assurés

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : adm@marcveilleux.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.



OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

425, boul. de Maisonneuve Ouest

Bureau 1500

Montréal (Québec) H3A 3G5

(514) 288-8711

ABONNEMENT

10 numéros		20 numéros
---------------	--	---------------

Abonnement

46 \$	-	85 \$
-------	---	-------

Institution

75 \$	-	130 \$
-------	---	--------

Abonnement de soutien

100 \$	-	175 \$
--------	---	--------

Étudiants

25 \$	-	45 \$
-------	---	-------

Autres pays

75 \$	-	130 \$
-------	---	--------

**Paiement par VISA
accepté**

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriels pour joindre :

- la rédaction : revue@action-nationale.qc.ca

- l'administration : administration@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>



Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



OPTIMUM PLACEMENTS[®]

**Communiquez avec nous afin que nous
puissions dès maintenant commencer
à préparer votre retraite en toute sécurité.**

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

www.fondsoptimum.com

* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des FONDs OPTIMUM M.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

FONDS
de solidarité FTQ
La force du travail

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie,
ça prend des outils.



1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113